

Asset Management

**SICAV de droit français  
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT  
FUNDS**

SICAV à 7 compartiments

Rapport annuel au 30 décembre 2022



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Sommaire

Pages

<b>Consolidant : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS</b>	<b>10</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>10</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>11</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>20</b>
<b>Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise</b>	<b>22</b>
<b>Certification du commissaire aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>32</b>
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	36
Règles et méthodes comptables	37

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION</b>	<b>38</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>39</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>55</b>
Bilan Actif	56
Bilan Passif	57
Hors-Bilan	58
Comptes de Résultat	59
<b>Annexes</b>	<b>60</b>
Règles et méthodes comptables	61
Evolution de l'Actif Net	65
Compléments d'information	66
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	77
Inventaire	79
Annexe SFDR	83

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY</b>	<b>91</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>92</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>107</b>
Bilan Actif	108
Bilan Passif	109
Hors-Bilan	110
Comptes de Résultat	111
<b>Annexes</b>	<b>112</b>
Règles et méthodes comptables	113
Evolution de l'Actif Net	117
Compléments d'information	118
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	128
Inventaire	130
Annexe SFDR	134

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY</b>	<b>144</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>145</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>160</b>
Bilan Actif	161
Bilan Passif	162
Hors-Bilan	163
Comptes de Résultat	164
<b>Annexes</b>	<b>165</b>
Règles et méthodes comptables	166
Evolution de l'Actif Net	170
Compléments d'information	171
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	181
Inventaire	183
Annexe SFDR	186

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND</b>	<b>197</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>198</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>211</b>
Bilan Actif	212
Bilan Passif	213
Hors-Bilan	214
Comptes de Résultat	215
<b>Annexes</b>	<b>216</b>
Règles et méthodes comptables	217
Evolution de l'Actif Net	221
Compléments d'information	222
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	232
Inventaire	234
Annexe SFDR	244

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE</b>	<b>254</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>255</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>270</b>
Bilan Actif	271
Bilan Passif	272
Hors-Bilan	273
Comptes de Résultat	274
<b>Annexes</b>	<b>275</b>
Règles et méthodes comptables	276
Evolution de l'Actif Net	280
Compléments d'information	281
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	288
Inventaire	289
Annexe SFDR	298

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED</b>	<b>308</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>309</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>325</b>
Bilan Actif	326
Bilan Passif	327
Hors-Bilan	328
Comptes de Résultat	329
<b>Annexes</b>	<b>330</b>
Règles et méthodes comptables	331
Evolution de l'Actif Net	335
Compléments d'information	336
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	343
Inventaire	344
Annexe SFDR	350



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

<b>Compartiment : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC</b>	<b>360</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>361</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>377</b>
Bilan Actif	378
Bilan Passif	379
Hors-Bilan	380
Comptes de Résultat	381
<b>Annexes</b>	<b>382</b>
Règles et méthodes comptables	383
Evolution de l'Actif Net	387
Compléments d'information	388
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	395
Inventaire	396
Annexe SFDR	399

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young et Autres

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB +10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022<sup>1</sup>, avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de +5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémique des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus<sup>2</sup> ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme.

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2022

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes<sup>3</sup> table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2022

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023<sup>4</sup> s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records<sup>5</sup> (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI\* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI\*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2022

<sup>5</sup> Estimations du FMI décembre 2022

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

(négociations autour des quotas de production des pays du golfe, débloqués de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI\*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World\*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US\* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY<sup>7</sup> +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).

Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers ressernements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI\* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI\* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI\* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les ressernements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY<sup>6</sup>+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des ressernements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations

<sup>6</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI\* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM\* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM\* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI\* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI\*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY<sup>6</sup> +7% t/t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 +50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI\* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI\* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre -0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales  
Source : données Bloomberg au 31/12/2022

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture de la SICAV	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire de la SICAV.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

(article L225-37 du code de commerce)

### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Monsieur Patrick JALLOT, exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Madame Bénédicte MOUGEOT celles de Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

### Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Nom	Mandats et Fonctions au 31 décembre 2022
Patrick JALLOT	<ul style="list-style-type: none"><li>Président et administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li><li>Administrateur de la SICAV French Government Bonds</li></ul>
Bénédicte MOUGEOT	<ul style="list-style-type: none"><li>Directeur général de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li></ul>
Céline BOUE	<ul style="list-style-type: none"><li>Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li><li>Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans NOVI 1 Fonds Nouvel Investissement 1</li><li>Administrateur représentant de HSBC Assurances Vie (France) dans NOVI 2 Fonds Nouvel Investissement 2</li><li>Membre consultatif de l'IRC de la SICAV NEIF III</li></ul>
Vanessa SICH	<ul style="list-style-type: none"><li>Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li><li>Administrateur de la SICAV HSBC French Government Bonds</li></ul>
Olivier GAVAL	<ul style="list-style-type: none"><li>Président et administrateur de la SICAV HSBC French Government Bonds</li><li>Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li></ul>
Marine de BAZELAIRE	<ul style="list-style-type: none"><li>Administrateur de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds</li><li>Président du comité des fondateurs de la Fondation Egalités des Chances</li><li>Membre du conseil d'administration de Friendship France Association</li><li>Membre du Groupe de travail du TNFD</li><li>Membre du Global Canopy Aligned Accountability Working Group</li><li>Membre du WEF - Global Future Councils 2020-2022</li><li>Professeur à Sciences Po</li></ul>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## **Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2° du code de commerce**

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

## **Délégations accordées au Conseil d'Administration**

**Délégations dans le domaine des augmentations de capital (articles L225-129-1 et L225-129-2 du code de commerce) : Non applicable.**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels





## HSBC Responsible Investment Funds

Exercice clos le 30 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Responsible Investment Funds constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
o=FR, ou=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2023.03.30 19:55:56 +02'00'

Youssef Boujanoui



## HSBC Responsible Investment Funds

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 30 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
o=FR, ou=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2023.03.30 19:56:44 +02'00'

Youssef Boujanoui



ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## HSBC Responsible Investment Funds

Assemblée générale du 14 avril 2023

### Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L. 823-12 du Code de commerce

A l'Assemblée Générale de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds,

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux mentions figurant dans le prospectus des compartiments SRI EURO BOND, SRI EUROLAND et SRI GLOBAL EQUITY de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds, des intérêts courus ont été comptabilisés pour les instruments financiers de ces compartiments, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les comptes, et non selon la méthode du coupon encaissé.

Paris-La Défense, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Comptes Annuels



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 537 059 862,53</b>	<b>2 770 178 134,82</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 216 802 686,04</b>	<b>2 388 388 732,33</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2 216 802 686,04	2 388 388 732,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>300 947 507,27</b>	<b>364 227 359,05</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	300 947 507,27	364 227 359,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>17 750 321,72</b>	<b>17 128 633,44</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 750 321,72	17 128 633,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 559 347,50</b>	<b>433 410,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 559 347,50	433 410,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 986 333,24</b>	<b>1 777 987,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 986 333,24	1 777 987,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>41 642 091,22</b>	<b>27 718 060,92</b>
Liquidités	41 642 091,22	27 718 060,92
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 581 688 286,99</b>	<b>2 799 674 183,20</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 540 916 283,00	2 636 476 666,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	339,94	86,07
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 943 682,78	141 903 688,13
Résultat de l'exercice (a,b)	28 097 850,14	15 962 663,56
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>2 576 958 155,86</b>	<b>2 794 343 103,81</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 559 347,50</b>	<b>433 410,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 559 347,50	433 410,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 559 347,50	433 410,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>2 790 407,51</b>	<b>3 031 583,66</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 790 407,51	3 031 583,66
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>380 376,12</b>	<b>1 866 085,73</b>
Concours bancaires courants	380 376,12	1 866 085,73
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 581 688 286,99</b>	<b>2 799 674 183,20</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	2 213 820,00	
EURO BOBL 0322		3 331 000,00
EURO BOBL 0323	2 199 250,00	
FGBL BUND 10A 0322		2 227 810,00
FGBL BUND 10A 0323	6 779 430,00	
XEUR FGBX BUX 0322		6 615 680,00
XEUR FGBX BUX 0323	4 057 200,00	
EURO STOXX 50 0323	11 052 200,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		4 373 250,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67 180,72	6,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	50 986 353,02	40 420 411,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 322 416,33	5 486 904,41
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>56 375 950,07</b>	<b>45 907 322,41</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	191 967,34	309 160,40
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>191 967,34</b>	<b>309 160,40</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>56 183 982,73</b>	<b>45 598 162,01</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	28 272 820,06	26 401 648,20
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>27 911 162,67</b>	<b>19 196 513,81</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	186 687,47	-3 233 850,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>28 097 850,14</b>	<b>15 962 663,56</b>

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est le suivant :

Intérêts encaissés : HRIF-EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION / HRIF-SRI MODERATE / HRIF-SRI BALANCED / HRIF-SRI DYNAMIC

Intérêts courus : HRIF-SRI EURO BOND / HRIF-SRI EUROLAND / HRIF-SRI GLOBAL EQUITY

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS est constitué de 7 compartiments :

- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (\*)
- Compléments d'information (\*)

### Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

### Méthode d'agrégation des comptes

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.

Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

### Particularités

Les comptes annuels du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUND-SRI GLOBAL EQUITY sont établis en date du 29/12/2022.

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Après trois années d'appréciation forte, +34.4% en 2019, +22% en 2020, et +14.8% en 2021, le portefeuille recule de -22.2% en 2022. En comparaison avec l'indice MSCI Europe, la stratégie a surperformé en 2019 et 2020. 2021 et 2022 sont marquées par une sous-performance des valeurs de la transition énergétique, relativement de -6.4% en 2021 et de -10,9% en 2022, ceci par rapport à l'indice de référence de la stratégie.

### Analyse macroéconomique et thématique

L'année 2022 a été difficile pour les actions mondiales, et plus généralement pour les actifs à risque. Le S&P500 s'est replié de 19,0% ; l'Eurostoxx 600 a connu un recul de 11,8% ; le Nikkei 225 a perdu de 11,0% et l'indice MSCI Emerging Markets est en retrait de 22,5%. Cette évolution s'inscrit dans le contexte du changement de paradigme d'investissement qu'a constitué l'environnement de hausse des taux d'intérêt.

Les phénomènes qui avaient marqué la fin de l'année 2021 se sont amplifiés en 2022. Les disruptions dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, depuis les retards logistiques jusqu'aux pénuries de semi-conducteurs ont entraîné de fortes tensions, et alimenté la résurgence de l'inflation, qui a surpris par son ampleur, et qui s'est diffusée à toute l'économie en 2022. Le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine à la fin du mois de février 2022 a accentué la tendance, et alimenté la volatilité des marchés. Les marchés des matières premières subissent des hausses historiques, rarement observées depuis les années 2000. L'arrêt dans l'approvisionnement du gaz russe en Europe ont provoqué des craintes de rupture en alimentation énergétique pour industriels et les particuliers.

Depuis deux ans, les entreprises doivent s'habituer à un contexte de fortes incertitudes. En 2022, elles ont non seulement dû s'adapter à un environnement difficile du côté de l'offre, mais aussi faire face au ralentissement de l'économie mondiale. Dans ce contexte, certaines entreprises ont commencé à réduire leurs effectifs et à préserver leur trésorerie en freinant les dépenses d'investissement industriel et les budgets consacrés à la croissance externe. L'enjeu pour les entreprises a été aussi de pouvoir répercuter ces hausses de prix sur le consommateur, cette capacité est inégale selon les secteurs et la position concurrentielle des acteurs. Les sociétés qui rencontrent des difficultés à protéger leurs marges sont sanctionnées par les investisseurs, inquiets de ce phénomène.

La hausse de l'inflation a été généralisée, le CPI américain est propulsé de 1.30% en décembre 2021 à un pic de 8.2% fin août 2022. Ce phénomène est mondial. Les banques centrales n'ont d'autres choix que d'annoncer des hausses de taux directeurs pour tenter d'enrayer cette tendance. La banque centrale américaine a procédé à sept hausses de son taux directeur le portant de 0.25% en début d'année à 4.5% en décembre soit le plus haut niveau depuis 2008. Hausse des taux, inflation constituent désormais autant de menaces pour l'activité des entreprises ou bien le pouvoir d'achat des consommateurs. Au final, le rebond de la croissance mondiale post covid est stoppé. En 2023, certaines zones pourraient connaître des épisodes de récession.

Les entreprises cotées affichent toujours des bénéfices en progression. Les résultats trimestriels du 3<sup>ème</sup> trimestre ont affiché une certaine résilience, plus sur l'activité que sur les niveaux de marge. Néanmoins les investisseurs et les marchés financiers demeurent dans l'incertitude quant à l'ampleur de la récession en 2023.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

**Sur le plan de la transition énergétique**, l'année 2022 marque un renforcement des tendances, des progrès importants dans les énergies renouvelables et une série de développements politiques majeurs pour le climat. Le rapport du GIEC de février 2022, indique que l'étendue et l'ampleur des impacts du changement climatique sont plus importants que ceux estimés dans les évaluations précédentes. Les tensions dans l'approvisionnement énergétique ont par ailleurs conduit les états à recourir à l'usage d'énergies fortement carbonées, comme celles des centrales à charbon.

L'une des conséquences inattendues de la guerre menée par la Russie en Ukraine est qu'elle a galvanisé les efforts de l'Union européenne pour s'affranchir de sa dépendance au gaz naturel russe, et accéléré les plans en matière d'énergies renouvelables. Cette initiative, formalisée à travers le plan d'action REPowerEU, fixe un objectif plus ambitieux en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, prévoyant des objectifs spécifiques pour l'énergie solaire, une accélération des efforts d'efficacité énergétique, le doublement du rythme de déploiement des pompes à chaleur et l'élimination des contraintes administratives sur la construction des parcs d'éoliennes. Aux États-Unis, le Président Joe Biden a promulgué un programme historique d'investissement fédéral visant à lutter contre le changement climatique. La loi de réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA) consacre 391 milliards de dollars à une série d'investissements destinés à encourager l'énergie propre et la production industrielle non polluante. L'accélération du rythme du développement des énergies renouvelables va de pair avec une baisse des dépenses énergétiques dans la mesure où le coût de l'énergie solaire et éolienne est en moyenne 40% plus faible que celui de l'électricité produite à partir du charbon et du gaz. Les événements de cette année ont mis en lumière l'exercice d'équilibre délicat nécessaire pour parvenir à une énergie sûre, abordable et décarbonée. Le consensus politique selon lequel la solution au problème énergétique consiste à redoubler d'efforts pour assurer la transition vers les énergies renouvelables nous paraît encourageant.

## Performance des fonds et décisions

L'environnement de hausse des taux d'intérêt a exercé une pression particulièrement forte sur les actions thématiques et à durée longue du compartiment HRIF - Europe Equity Green Transition. Notre stratégie thématique exposée à la croissance verte, a pâti d'un positionnement sur les valeurs de croissance. Logiquement, les valeurs de croissance, sont pénalisées par les remontées des taux d'intérêts qui impactent négativement la valeur des actualisées des futurs profits. Une des valeurs de notre portefeuille particulièrement affectée par ce phénomène est Tomra Systems (-55%). Paradoxalement, l'année 2022 se clôture avec l'annonce du projet par l'union européenne d'amener ses états membres à collecter et recycler au minimum 90% des bouteilles de boisson plastiques d'ici 2029, ce qui ne pourra être réalisé sans la généralisation des systèmes de collecte, marché sur lequel Tomra est déjà leader, et dont il devrait profiter significativement.

La stratégie du compartiment investit en grande partie dans des secteurs tels que l'Industrie, les valeurs technologiques, les Matériaux de construction et les Services aux collectivités. Le secteur de la Technologie chute de -27.5%, particulièrement exposé à la dépréciation des ratios de valorisation compte tenu de son profil de forte croissance, et des risques géopolitiques liés aux tensions entre la Chine et les Etats-Unis. Les valeurs industrielles qui représentent le premier secteur en poids de la stratégie se replient de 18%, victimes de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et du ralentissement anticipé de la demande.

L'allocation sectorielle du compartiment explique près de la moitié de la différence de performance avec notre indice de référence. Ainsi, depuis le début d'année, les marchés financiers ont privilégié les énergies fossiles (+32%) ou les valeurs financières (-2,8%), secteurs sur lesquels la stratégie climat est structurellement sous-exposée. Dans une large mesure, ces secteurs offrent des opportunités d'investissement limitées pour le compartiment puisqu'ils n'intègrent que peu de solutions aux changements climatiques et/ou ne répondent pas à nos critères ESG.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

La thématique ESG a sous performé en 2022, comme l'indique les performances respectives de l'indice MSCI Europe ESG leader -16.2%, et de notre premier quartile ESG -13.2%, en retrait par rapport à notre indice de référence -9.9%. Ainsi l'allocation « best in class » de notre stratégie climat a généré une sous performance relative de -1%.

Une analyse thématique de la performance souligne la sous-performance de la plupart des éco-secteurs de la transition énergétique et écologique. Les bâtiments verts reculent de -25%, l'économie circulaire recule de -23.1%, l'efficacité énergétique de -22.5%. Les énergies renouvelables -14.6% ont dû faire face aux problèmes rencontrés dans les chaînes d'approvisionnement et au conflit en Ukraine, les incertitudes sur le plafonnement des prix de l'électricité et les niveaux de taxation des surprofits.

Alors que la rénovation des bâtiments sur le plan énergétique devient une priorité, les valeurs des matériaux de construction ont paradoxalement contribué négativement à la performance relative. Les sous performances de Kingspan, panneaux isolants, Sika, additifs d'isolation et Saint Gobain (bâtiment vert, matériaux de construction) se retrouvent parmi les principaux détracteurs.

Parmi les contributeurs positifs, Biffa Plc (+11.3%), société britannique de gestion des déchets, a fait l'objet d'une offre de rachat de la part d'Energy Capital Partners avec une prime de 37% sur le cours de bourse. Le marché a perçu la pertinence des acquisitions du groupe familial D'Ieteren (+4.5%) dans le domaine de la réparation et des pièces détachées des machines professionnelles et des véhicules particuliers. Certaines sociétés productrices d'Énergies renouvelables, comme EDPR (-6%) ont résisté du fait de leur présence aux États-Unis et en Amérique Latine.

Le portefeuille a bénéficié de flux positifs, soit 19,4 millions d'euros depuis le début de l'année.

Les transactions réalisées ont visé à protéger la performance du portefeuille, en accentuant les sociétés présentes dans les activités de service, que nous considérons moins sensibles aux tensions actuelles sur l'inflation. D'où les achats d'Eurofins Scientific (diagnostics environnementaux, Bravida (services environnementaux en Suède). Des valeurs industrielles liées à l'efficacité énergétique des bâtiments (Belimo) et aux pompes à chaleur (Nibe) devraient profiter des plans de relance tel que rePower EU. Nous avons également cherché à renforcer le poids des énergies renouvelables (Acciona, Encavis). Des valeurs cycliques comme Covestro ont été cédées ou allégées (Veolia).

## Perspectives

Les données récentes semblent indiquer que l'on commence à assister à un ralentissement de la hausse de l'inflation aux États-Unis et en Europe. Les banques centrales pourraient donc trouver une raison de ralentir le rythme des hausses des taux, voire de commencer à les baisser. Toutefois, les perspectives d'inflation restent très incertaines pour 2023. Le retournement des dynamiques inflationnistes pourrait prendre du temps à se cristalliser. Il est difficile de prédire si la politique de resserrement monétaire aboutira à un atterrissage en douceur ou brutal pour les grandes économies. Malgré ces incertitudes, il est possible pour l'année à venir d'identifier un certain nombre de facteurs positifs pour les actions, en particulier pour notre stratégie.

- Réouverture de la Chine : la Chine a annoncé que l'ensemble des grandes restrictions liées à la pandémie de COVID-19 seraient levées le 8 janvier 2023. Cette annonce devrait stimuler la demande mondiale et fluidifier certains goulets d'étranglement au niveau de la production.
- Relocalisation : l'un des grands enseignements de la crise des deux dernières années est qu'il est nécessaire de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus localisées dans une série de secteurs d'activité tels que les énergies renouvelables ou les semi-conducteurs. Cette évolution crée une nouvelle demande liée à la création de hubs industriels et de technologies d'automatisation.
- Politique sur l'énergie propre : les effets des investissements induits par le plan d'action REPowerEU et l'IRA devraient commencer à se faire ressentir à partir du second semestre 2023.
- Réinitialisation des valorisations : la très forte dévalorisation observée cette année a ouvert des perspectives de rendement attrayantes pour les actions. De fait, le PER à 12 mois de l'indice MSCI Europe se situe désormais en deçà de sa moyenne sur 10 ans.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

- Accélération de la crise climatique : Les effets du réchauffement climatique se font plus extrêmes et plus précoces, alors que le retard entre les engagements pris à la cop 21 et les réalisations se creuse. Les états sont désormais entrés dans une phase d'action, augmentant la pression sur les agents économiques malgré un manque de flexibilité budgétaire.

Au moment de conclure cette revue annuelle, il importe de rappeler l'ambition de notre stratégie Transition Énergétique pour les actions européennes : il s'agit d'investir dans les entreprises qui sont positionnées pour tirer parti de la croissance structurelle des solutions de décarbonation.

La transition énergétique va s'inscrire sur plusieurs décennies, et les entreprises qui proposent les solutions à ce défi sont donc appelées à connaître une croissance à long terme. Ainsi, notre compartiment affiche naturellement un profil de croissance des résultats plus élevé qu'un indice générique d'actions européennes.

Les critères ESG de gestion du compartiment, à savoir, l'exposition aux sociétés dont une part significative des revenus est arrimée à la transition énergétique, l'exclusion des sociétés dont le score ESG est faible (quatrième quartile par secteurs), la préférence pour les sociétés affichant des émissions de carbone évitées significatives (selon la base de données Carbon4Finance), la préférence pour les sociétés intégrant une trajectoire climat, et une bonne gouvernance, créent des barrières à l'entrée élevées pour les candidats à la stratégie et confèrent une forte intégrité à notre processus d'investissement. Nous sélectionnons avec soin les entreprises qui présentent ces critères qualitatifs et qui affichent en moyenne un effet de levier faible.

La part active du compartiment est de près de 90%, ce qui témoigne du fait que les opportunités liées aux changements climatiques, sociétés de croissance et de qualité qui contribuent activement à la transition énergétique ne sont pas prédominantes dans indices généralistes. Rappelons que la stratégie présente des biais sectoriels significatifs et une tracking-error élevée, qui justifie selon nous que la performance doit être évaluée sur le moyen terme.

Les perspectives de long terme de la stratégie sont inchangées voire renforcées avec des opportunités de croissance forte liées à chacun des éco secteurs de notre taxonomie climat. Les objectifs de décarbonisation sont renforcés par les différents plans de relance et les « green capex » déployés par les sociétés dans leur volonté de mettre en place les stratégies « net zéro » qui leur permettront de réduire leurs émissions nettes de CO2 d'ici 2050. Plus que jamais, les états doivent favoriser les économies d'énergie en accélérant les plans de rénovation énergétique. L'électrification se généralise au détriment des énergies fossiles et notamment du gaz. Ces éléments vont continuer de soutenir pour longtemps les valeurs de notre thématique. Il convient de souligner que si les plans comme le RePower EU et l'IRA ont été votés, leur application se fera en 2023. Les évolutions réglementaires en faveur de l'économie circulaire vont contribuer à une rationalisation de l'utilisation des matériaux et des besoins d'énergie.

Le portefeuille est construit de manière à tirer parti de la croissance inhérente au développement des activités dites vertes qui permettent la transition vers une économie bas-carbone. La stratégie privilégie les valeurs de qualité exposées à la croissance verte, et à prix raisonné, en mettant l'accent sur les acteurs qui prennent en compte de façon cohérente l'ensemble des critères de durabilité dans leur stratégie.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -22.32% pour l'action AC, de -22.33% pour l'action AD (coupons réinvestis), de -21.73% pour l'action IC, de -21.40% pour l'action K C-D (coupons réinvestis), de -21.15% pour l'action ZC et de -21,74% pour l'action BC. Les actions SC et ID (coupons réinvestis) sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » affiche une performance de -9.88%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 82,98%.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

### ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Par ailleurs, l'engagement chiffré sur l'alignement des investissements aux objectifs environnementaux (Taxonomie) a été supprimé dans la documentation réglementaire du compartiment.

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice**

### **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 14 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

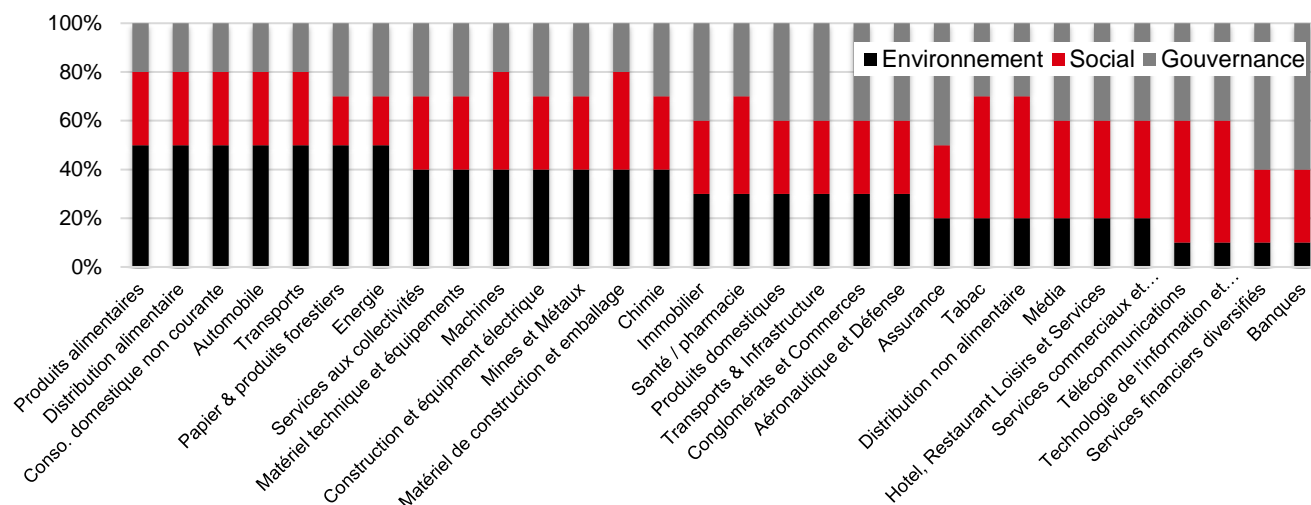
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION	MSCI Europe GDP Weighted	Environ 600 grandes et moyennes valeurs européennes

La première étape consiste à définir l'univers de titres éligibles. Cette phase porte sur l'analyse de l'activité des entreprises afin d'identifier celles qui concourent directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique. Il s'agit d'identifier les entreprises appartenant aux thèmes durables tels que les énergies renouvelables, l'industrie et l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (comprenant notamment, la gestion des déchets, le contrôle de la pollution) ou encore de l'agriculture biologique. Cette liste d'éco secteurs n'est ni exhaustive, ni figée. Les valeurs sont ensuite classées sur la base de leur intensité verte. Cette intensité verte est définie comme la contribution des activités éligibles par rapport au chiffre d'affaire total de l'entreprise (moins de 10%, entre 10%-50% et supérieur à 50% du chiffre d'affaires). Cette étape est réalisée en collaboration avec nos équipes de recherche fondamentale qui apporte une connaissance des émetteurs, à l'aide de discussions directes avec les entreprises et via l'utilisation de fournisseurs de données externes. Cette étape inclue une évaluation des activités allant à l'encontre de la transition énergétique et écologique.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Exclusion de sociétés

Le compartiment :

- Exclut les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclut les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclut les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclut les actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles.
- Exclut les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclut les actions des sociétés de la filière nucléaire.
- Exclut les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

## Prise en compte des émetteurs en portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Des valeurs non notées ESG selon le processus décrit, peuvent faire partie de l'univers d'investissement dès lors qu'elles sont qualifiées au terme d'une analyse qualitative par l'analyste en charge du secteur d'activité. En règle générale, les actifs non notés ne peuvent excéder 10% de l'actif net des fonds dans chacune de nos stratégies ISR.

**2<sup>ème</sup> étape : Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Le compartiment adopte une philosophie de gestion active basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G) sur l'ensemble de l'univers (univers thématique et de diversification).

Les entreprises identifiées précédemment sont toutes étudiées et sélectionnées selon des critères E.S.G et des indicateurs de durabilité adaptés aux spécificités du compartiment.

L'univers ISR consiste à prendre en compte les critères E.S.G, à noter et à classer les entreprises en quartile au sein de chaque secteur. La sélection ISR sera effectuée au sein de l'univers thématique, complété de l'univers de diversification.

Le filtre ISR consiste à investir sans aucune restriction dans les valeurs classées dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quartiles. Les valeurs classées en 4<sup>ème</sup> quartile sont exclues

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4<sup>ème</sup> quartile.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3<sup>ème</sup> étape : Détermination du portefeuille final :

Cette étape consiste à analyser les titres au sein de l'univers filtré selon une analyse financière fondamentale. Les décisions d'investissement sont basées sur l'analyse des fondamentaux et des valorisations.

## Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confions nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce compartiment.

La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans les sociétés offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance imparfaitement reflétées dans les valorisations.

L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 41,63%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min}(\text{Achat val mob} ; \text{Vente Val mob})}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOCIETE GENERALE SA	7 736 393,68	5 914 826,46
NORSK HYDRO ASA	10 390 962,73	1 217 275,81
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	8 439 123,82	115 986,39
BIFFA PLC	823 556,30	7 626 041,04
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENE	3 627 457,12	4 732 497,03
ACCIONA S.A.	8 270 895,00	63 954,00
CARREFOUR	5 214 505,39	2 563 059,18
EUROFINS SCIENTIFIC	7 596 439,48	111 290,40
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	2 380 320,15	4 841 123,58
AIR LIQUIDE	6 407 301,84	85 568,16

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>265 260 004,75</b>	<b>318 484 804,44</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>265 260 004,75</b>	<b>318 484 804,44</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	265 260 004,75	318 484 804,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>58 263,57</b>	<b>94 651,94</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	58 263,57	94 651,94
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 895 180,72</b>	<b>3 612 360,10</b>
Liquidités	3 895 180,72	3 612 360,10
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>269 213 449,04</b>	<b>322 191 816,48</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	279 632 963,03	311 012 297,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	200,94	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 014 209,23	8 965 876,55
Résultat de l'exercice (a,b)	3 233 002,45	1 735 671,37
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>268 851 957,19</b>	<b>321 713 845,56</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>288 746,60</b>	<b>383 951,23</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	288 746,60	383 951,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>72 745,25</b>	<b>94 019,69</b>
Concours bancaires courants	72 745,25	94 019,69
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>269 213 449,04</b>	<b>322 191 816,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 836,66	
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 127 322,08	4 210 617,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 141 158,74</b>	<b>4 210 617,22</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	32 289,51	36 224,14
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>32 289,51</b>	<b>36 224,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 108 869,23</b>	<b>4 174 393,08</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 911 286,78	2 770 195,56
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>3 197 582,45</b>	<b>1 404 197,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	35 420,00	331 473,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 233 002,45</b>	<b>1 735 671,37</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Annexes

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013476181 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0012114239 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D : Taux de frais maximum de 0,325% TTC

FR0000982456 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0013287224 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0011235340 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0000982449 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

Le taux max des frais administratifs externes à la société de gestion est de 0,30% et le taux max des frais indirects maximum est non significatif.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée. En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC	Capitalisation	Capitalisation



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 1124 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>321 713 845,56</b>	<b>146 688 660,59</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 903 499,48	240 454 109,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 109 477,20	-98 034 161,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 029 792,07	10 895 504,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 224 681,27	-4 639 926,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		15,16
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-6 495,36
Frais de transactions	-267 205,98	-434 296,07
Différences de change	-1 091 779,48	2 567 552,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-60 298 703,60	22 818 686,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 158 134,73</i>	<i>57 140 568,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-57 140 568,87</i>	<i>-34 321 882,84</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-914,84	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 197 582,45	1 404 197,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>268 851 957,19</b>	<b>321 713 845,56</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 895 180,72	1,45
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							72 745,25	0,03
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 895 180,72	1,45								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	72 745,25	0,03								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	28 568 421,65	10,63	13 629 985,30	5,07	12 300 927,45	4,58	18 181 413,39	6,76
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			58 263,57	0,02				
Comptes financiers					8 419,07		46 918,97	0,02
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	19 119,45	0,01	53 625,80	0,02				
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	58 263,57
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>58 263,57</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	288 746,60
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>288 746,60</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-230 483,03</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	323 620,18300	29 173 032,14
Actions rachetées durant l'exercice	-150 180,08400	-13 212 754,22
Solde net des souscriptions/rachats	173 440,09900	15 960 277,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 712 332,30700	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	620,97400	46 655,68
Actions rachetées durant l'exercice	-4 298,13000	-313 264,39
Solde net des souscriptions/rachats	-3 677,15600	-266 608,71
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 803,42600	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	6 257,257	587 205,09
Actions rachetées durant l'exercice	-6 888,820	-658 893,93
Solde net des souscriptions/rachats	-631,563	-71 688,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 940,741	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	664,72800	8 808 341,76
Actions rachetées durant l'exercice	-191,37300	-2 537 541,34
Solde net des souscriptions/rachats	473,35500	6 270 800,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 844,79200	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	35 112,00000	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 355,283	6 288 264,81
Actions rachetées durant l'exercice	-5 867,906	-8 387 023,32
Solde net des souscriptions/rachats	-1 512,623	-2 098 758,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 878,559	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  2 216 774,96 1,53
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  24 111,48 1,53
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  37 074,09 0,78
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  469 126,00 0,78

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	155 583,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 616,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	200,94	
Résultat	3 233 002,45	1 735 671,37
<b>Total</b>	<b>3 233 203,39</b>	<b>1 735 671,37</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	966 307,19	94 405,90
<b>Total</b>	<b>966 307,19</b>	<b>94 405,90</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	9 569,58	979,22
Report à nouveau de l'exercice	122,96	236,48
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>9 692,54</b>	<b>1 215,70</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	20 803,42600	24 480,58200
Distribution unitaire	0,46	0,04
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>2 808,50</b>	<b>489,61</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	65 811,21	45 949,55
<b>Total</b>	<b>65 811,21</b>	<b>45 949,55</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	872 216,04	518 468,00
<b>Total</b>	<b>872 216,04</b>	<b>518 468,00</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	791 225,86	606 598,34
<b>Total</b>	<b>791 225,86</b>	<b>606 598,34</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	527 950,55	469 033,88
<b>Total</b>	<b>527 950,55</b>	<b>469 033,88</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 014 209,23	8 965 876,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-14 014 209,23</b>	<b>8 965 876,55</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 315 574,54	4 557 428,21
<b>Total</b>	<b>-7 315 574,54</b>	<b>4 557 428,21</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-71 886,00	58 671,19
<b>Total</b>	<b>-71 886,00</b>	<b>58 671,19</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-230 964,19	115 090,11
<b>Total</b>	<b>-230 964,19</b>	<b>115 090,11</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 060 946,93	1 894 582,35
<b>Total</b>	<b>-3 060 946,93</b>	<b>1 894 582,35</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 129 190,68	1 452 183,05
<b>Total</b>	<b>-2 129 190,68</b>	<b>1 452 183,05</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 205 646,89	887 921,64
<b>Total</b>	<b>-1 205 646,89</b>	<b>887 921,64</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>46 042 280,29</b>	<b>69 869 233,75</b>	<b>146 688 660,59</b>	<b>321 713 845,56</b>	<b>268 851 957,19</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC en EUR</b>					
Actif net	28 205 101,78	31 140 547,13	61 105 359,66	161 924 843,70	139 962 532,15
Nombre de titres	410 596,39300	407 414,40200	666 403,29200	1 538 892,20800	1 712 332,30700
Valeur liquidative unitaire	68,69	76,43	91,69	105,22	81,73
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-8,51	0,92	-0,20	2,96	-4,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,53	-0,01	-0,09	0,06	0,56
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD en EUR</b>					
Actif net	1 103 869,19	1 225 334,97	1 552 873,70	2 084 178,67	1 374 856,21
Nombre de titres	19 692,24300	19 802,30400	20 926,82500	24 480,58200	20 803,42600
Valeur liquidative unitaire	56,05	61,87	74,20	85,13	66,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-6,94	0,88	-0,16	2,39	-3,45
Distribution unitaire sur résultat	0,43			0,04	0,46
Crédit d'impôt unitaire				0,02	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,08		
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC en EUR</b>					
Actif net				5 740 161,68	4 437 409,88
Nombre de titres				51 572,304	50 940,741
Valeur liquidative unitaire				111,30	87,10
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes				2,23	-4,53
Capitalisation unitaire sur résultat				0,89	1,29

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC en EUR</b>					
Actif net	9 922,81	19 151 781,72	35 971 672,87	67 798 732,94	58 810 014,43
Nombre de titres	1,00000	1 727,68100	2 683,22300	4 371,43700	4 844,79200
Valeur liquidative unitaire	9 922,81	11 085,25	13 406,14	15 509,48	12 138,81
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-8,44	134,93	-30,50	433,40	-631,80
Capitalisation unitaire sur résultat	128,57	37,09	66,94	118,60	180,03
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D en EUR</b>					
Actif net	16 723 386,51	18 351 569,93	22 287 009,45	52 170 664,80	41 005 554,65
Nombre de titres	17 426,00000	17 426,00000	17 426,00000	35 112,00000	35 112,00000
Valeur liquidative unitaire	959,68	1 053,11	1 278,95	1 485,83	1 167,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-118,05	12,85	-2,91	41,35	-60,63
Distribution unitaire sur résultat	18,50				
Crédit d'impôt unitaire	1,291				
Capitalisation unitaire sur résultat		5,98	10,76	17,27	22,53
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC en EUR</b>					
Actif net			25 771 744,91	31 995 263,77	23 261 589,87
Nombre de titres			18 204,916	19 391,182	17 878,559
Valeur liquidative unitaire			1 415,64	1 649,99	1 301,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			-14,11	45,78	-67,43
Capitalisation unitaire sur résultat			15,37	24,18	29,52

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	29 880	6 002 892,00	2,23
ENCAVIS AG	EUR	251 309	4 645 446,87	1,72
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	27 732	8 430 528,00	3,14
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>19 078 866,87</b>	<b>7,09</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VERBUND	EUR	90 961	7 154 082,65	2,66
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>7 154 082,65</b>	<b>2,66</b>
<b>BELGIQUE</b>				
D'IETEREN GROUP	EUR	27 769	4 976 204,80	1,85
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 976 204,80</b>	<b>1,85</b>
<b>DANEMARK</b>				
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	225 652	6 132 532,22	2,28
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>6 132 532,22</b>	<b>2,28</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA S.A.	EUR	47 081	8 093 223,90	3,01
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	457 976	9 425 146,08	3,51
GREENERGY RENOVABLES SA	EUR	66 237	1 836 089,64	0,68
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>19 354 459,62</b>	<b>7,20</b>
<b>FINLANDE</b>				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	222 322	2 923 534,30	1,09
UPM-KYMMENE OY	EUR	159 059	5 555 930,87	2,07
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>8 479 465,17</b>	<b>3,16</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	70 157	9 288 786,80	3,46
ALSTOM	EUR	132 515	3 023 992,30	1,13
BOUYGUES	EUR	143 097	4 012 439,88	1,49
CAPGEMINI SE	EUR	23 589	3 678 704,55	1,37
CARREFOUR	EUR	332 925	5 206 947,00	1,93
DASSAULT SYST.	EUR	168 286	5 636 739,57	2,09
GETLINK SE	EUR	320 406	4 798 079,85	1,78
MERSEN	EUR	74 999	2 831 212,25	1,06
MICHELIN (CGDE)	EUR	104 896	2 725 722,56	1,02
REXEL	EUR	141 718	2 613 279,92	0,97
SAINT-GOBAIN	EUR	198 458	9 059 607,70	3,36
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	59 588	7 789 343,36	2,90
SPIE SA	EUR	259 565	6 323 003,40	2,35
VALEO SA	EUR	150 000	2 505 000,00	0,93
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	196 038	4 704 912,00	1,75
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>74 197 771,14</b>	<b>27,59</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>IRLANDE</b>				
KINGSPAN GROUP	EUR	95 345	4 822 550,10	1,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 822 550,10</b>	<b>1,80</b>
<b>ITALIE</b>				
PRYSMIAN SPA	EUR	255 078	8 841 003,48	3,29
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>8 841 003,48</b>	<b>3,29</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	109 497	3 229 066,53	1,20
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	89 803	6 022 189,18	2,24
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>9 251 255,71</b>	<b>3,44</b>
<b>NORVEGE</b>				
NORSK HYDRO ASA	NOK	1 224 271	8 537 932,16	3,18
SCATEC SOLAR	NOK	78 779	588 959,85	0,21
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	201 511	3 174 035,44	1,18
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>12 300 927,45</b>	<b>4,57</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALFEN BEHEER BV	EUR	46 981	3 955 800,20	1,47
ARCADIS	EUR	123 497	4 532 339,90	1,69
ASML HOLDING NV	EUR	8 570	4 317 566,00	1,61
KONINKLIJKE DSM	EUR	22 088	2 524 658,40	0,94
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 213 732	6 397 685,48	2,38
SIGNIFY NV	EUR	231 964	7 279 030,32	2,70
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>29 007 080,30</b>	<b>10,79</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	600 911	2 998 967,50	1,12
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	35 755	2 661 324,54	0,99
GENUIT GROUP PLC	GBP	532 561	1 686 668,26	0,63
TAYLOR WIMPEY	GBP	2 160 600	2 475 345,05	0,92
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	340 767	3 807 679,95	1,41
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>13 629 985,30</b>	<b>5,07</b>
<b>SUEDE</b>				
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	388 402	3 890 918,17	1,46
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	934 280	8 157 963,00	3,03
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>12 048 881,17</b>	<b>4,49</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	199 866	5 679 517,91	2,11
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	13 234	5 896 966,94	2,19
BUCHER INDUSTRIES NOM	CHF	9 956	3 899 924,86	1,45
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	65 843	3 774 078,48	1,40
SIKA AG-REG	CHF	41 502	9 317 933,46	3,47
STMICROELECTRONICS NV	EUR	224 777	7 416 517,12	2,76
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>35 984 938,77</b>	<b>13,38</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>265 260 004,75</b>	<b>98,66</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>265 260 004,75</b>	<b>98,66</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			58 263,57	0,03
Dettes			-288 746,60	-0,11
Comptes financiers			3 822 435,47	1,42
<b>Actif net</b>			<b>268 851 957,19</b>	<b>100,00</b>

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD	EUR	20 803,42600	66,08
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION K C-D	EUR	35 112,00000	1 167,85
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION IC	EUR	4 844,79200	12 138,81
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION BC	EUR	50 940,741	87,10
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION ZC	EUR	17 878,559	1 301,08
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	EUR	1 712 332,30700	81,73

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 569,58	EUR	0,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	9 569,58	EUR	0,46	EUR

Dénomination du produit: HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION  
Identifiant d'entité juridique: 969500QU9FT2NQ5RSU22  
Date reporting : 31 Décembre 2022

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 98.7%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%**

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le compartiment investit dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière. Par conséquent, le fonds contribue aux objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement Taxonomie et en particulier aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration, production et de l'exploitation de combustibles fossiles.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés de la filière nucléaire.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI Europe GDP weighted. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment atteint l'objectif d'investissement durable.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Un des indicateurs utilisé pour suivre et mesurer la performance environnementale du portefeuille est l'indicateur d'émissions évitées. Les émissions évitées correspondent aux émissions futures d'une technologie verte comparées à une technologie conventionnelle qu'elle viendrait remplacer durant son cycle de vie. Le compartiment vise à avoir des émissions évitées supérieures à celles du MSCI Europe GDP weighted l'indicateur utilisé à titre d'information pour évaluer sa performance.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

31 Dec 2022	Emissions de carbones évitées (Scope 1+2)*	Taux de couverture
<b>Compartiment</b>	-256.82	95%
<b>Benchmark</b>	-111.28	85%

\* Exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

Le fonds affiche une intensité en carbone évité (scope 1et 2) supérieure à celle du benchmark. Les solutions d'atténuation au changement climatique visent à limiter ou à réduire la production d'émission de gaz à effet de serre, et qui se traduit en moyenne par une intensité en CO<sub>2</sub> évité significative, pour les sociétés investies, et à l'échelle agrégée de notre portefeuille.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles: Exclusion des actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles.
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Exclusion.
- Exposition à des armes controversées : Exclusion.
- Intensité de gaz à effet de serre des entreprises:

31 Dec 2022	Intensité carbone (Level 1+2)*
<b>Compartiment</b>	126.81
<b>Benchmark</b>	149.69

\* Exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

L'intensité carbone scope 1&2 du fonds est en deçà de celle de son indice de référence. La stratégie ne vise pas à produire à l'échelle du portefeuille une intensité carbone inférieure au benchmark. La surexposition à des secteurs comme les valeurs industrielles et celles des matériaux, à forte intensité carbone ainsi que la sous-exposition structurelle aux secteurs à faible intensité comme les valeurs de santé et les valeurs financières tend à générer une empreinte carbone supérieure à l'indice de référence. Cet effet est corrigé en partie par

notre processus de sélection de valeurs qui tend à privilégier les acteurs qui appréhendent le mieux la transition énergétique et les problématiques d'efficacité énergétique ce qui peut se traduire par une intensité carbone plus faible que la moyenne au sein d'un secteur.

### **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non Applicable

### **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

#### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAIs inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment:

- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

L'examen des autres PAIs a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complétée par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 3).

Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

#### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeur des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidences	Explications
	31 décembre 2022	
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements*	126.8	L'intensité carbone scope 1&2 du fonds est en deca de celle de son indice de référence. La stratégie ne vise pas à produire à l'échelle du portefeuille une intensité carbone inférieure au benchmark. La surexposition à des secteurs comme les valeurs industrielles et celles des matériaux, à forte intensité carbone ainsi que la sous-exposition structurelle aux secteurs à faible intensité carbone comme les valeurs de santé et les valeurs financières tend à générer une empreinte carbone supérieure à l'indice de référence. Cet effet est corrigé en partie par notre processus de sélection de valeurs qui tend à privilégier les acteurs qui appréhendent le mieux la transition énergétique et les problématiques d'efficacité énergétique ce qui peut se traduire par une intensité carbone plus faible que la moyenne au sein d'un secteur.
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	Un monitoring pré trade permet de s'assurer de l'exclusion des sociétés dont l'essentiel de l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles. nous avons fait le choix d'exclure plus particulièrement les entreprises: -Impliquées dans l'exploitation fossile conventionnelle (S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. S'agissant de l'exploitation sont exclues les entreprises dont 5% du chiffre d'affaire provient de l'exploitation pétrolière et gazière. -Impliquées dans l'Exploitation fossile non conventionnelle (sables bitumeux, schistes bitumineux et exploitation pétrolière et gazière de l'Arctique pour plus de 5% de leur chiffre d'affaire). Ce contrôle s'effectue sur l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles : exploration, fourniture, transport, distribution et stockage. Un contrôle post trade est également en place pour s'assurer que les positions existantes sur ces émetteurs doivent être vendus dans les meilleurs délais.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

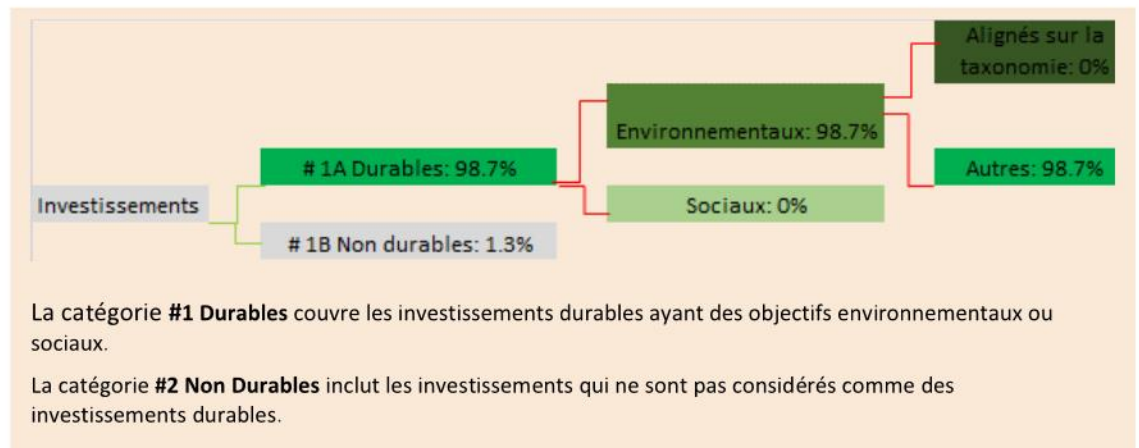
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31 Décembre 2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	pays
EDP RENOVAVEIS SA	Services aux Collect	3.51%	Espagne
SIKA AG-REG	Matériaux	3.47%	Suisse
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	3.46%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	3.37%	France
PRYSMIAN SPA	Industrie	3.29%	Italie
NORSK HYDRO ASA	Matériaux	3.18%	Norvege
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	3.14%	Allemagne
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Industrie	3.04%	Suede
ACCIONA SA	Services aux Collect	3.01%	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2.90%	France
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'In	2.76%	Suisse
SIGNIFY NV	Industrie	2.71%	Pays-Bas
VERBUND AG	Services aux Collect	2.66%	Autriche
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécon	2.38%	Pays-Bas
SPIE SA	Industrie	2.35%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Services aux Collectivités	14.98%
Matériaux	16.38%
Industrie	41.73%
Finance	6.49%
Technologies de l'Information	7.83%
Services de Télécommunication	2.38%
Santé	2.24%
Biens de Consommation de Base	1.94%
Consommation Discrétionnaire	4.72%
Autres	1.31%
Total	100.00%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou a des carburants a faible teneur en carbone d'ici a la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le compartiment se s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?**

**Oui :**

**Dans le gaz fossile**

**Dans l'énergie nucléaire**

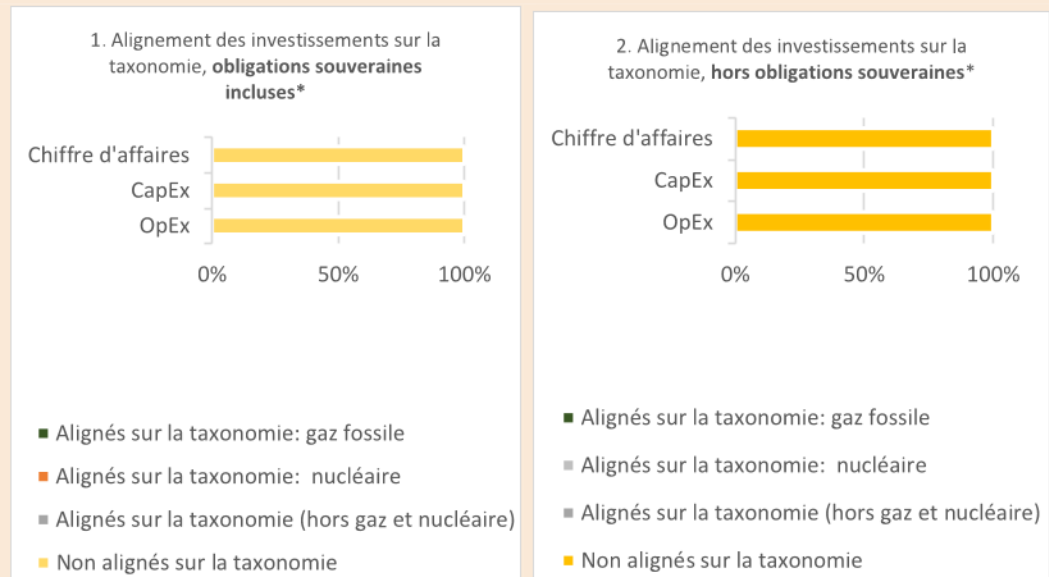
**Non**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative odans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines \* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0% au 31 Décembre 2022.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

### ● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au compartiment, le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques durables habilitantes et transitoires au sens de la réglementation Taxonomie.

### ● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cela ne s'applique pas au compartiment car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.



### ● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

La part minimale du compartiment en investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie est de 100%. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération deux indicateurs relatifs à l'environnement : l'indicateur « Intensité Gaz à Effet de Serre » et l'indicateur « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». La prise en considération par le compartiment de ces indicateurs est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon ainsi que par des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.



### ● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et les droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



### ● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux ?**

La catégorie "non durables" est composée de liquidités.



### ● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le portefeuille est composé de telle sorte que l'intégralité des actions qui composent le portefeuille contribue à l'objectif durable de la stratégie. Les mesures de gestion ont été prises en cohérence avec l'objectif d'investissement durable.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

*Non applicable*

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY**

**Compartment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI GLOBAL EQUITY**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

### Performance des marchés

La hausse des marchés d'actions entamée au cours du mois d'octobre a été interrompue au milieu du mois de décembre avec les hausses des taux directeurs des banques centrales. De plus, les nouvelles provenant de Chine sur la gestion de la crise Covid ont apporté des éléments de volatilité dans un contexte économique incertain.

Les principales banques centrales ont tour à tour augmenté leurs taux directeurs en milieu de mois, de 50 points de base. L'événement le plus significatif a été initié par la Banque centrale du Japon (BoJ) qui a annoncé, contre toute attente, élargir par le haut la bande de fluctuation du taux à 10 ans signifiant ainsi une inflexion restrictive de sa politique monétaire.

L'environnement économique a été marqué par l'inflation. Si elle a globalement reflué par rapport à ses plus hauts, il n'en reste pas moins qu'elle est perçue par les marchés comme pérenne. Cette inflation aux origines multiples est alimentée par la hausse des prix des matières premières, par une forte demande et dans une moindre mesure par les difficultés d'approvisionnement que rencontrent les entreprises.

L'activité des pays de l'OCDE est résiliente comme l'indiquent les différents indicateurs issus des enquêtes auprès des directeurs d'achats. Surtout, les taux de chômage restent historiquement bas dans la plupart des économies. Dans les principaux pays, le marché du travail est déséquilibré avec dans certains secteurs une offre de travail non pourvue.

D'une manière générale les entreprises se sont adaptées aux différents chocs exogènes et au contexte géopolitique incertain. Les résultats publiés au cours du dernier trimestre indiquent la solidité des carnets de commandes et le niveau élevé de leur profitabilité.

Ainsi, le risque de stagflation, c'est-à-dire une période croissance faible voire nulle avec de l'inflation, pourrait se matérialiser cet hiver en Europe.

Alors qu'un rallye de fin d'année s'était enclenché, les décisions des banques centrales ont créé un point de rupture entraînant une correction sur le mois de décembre. Sur le mois, l'indice MSCI monde a baissé de 4,25%. Les marchés américains ont baissé de 5,92%. Les marchés émergents et le Japon ont été moins impactés avec une performance de -1,41% et +0,27% respectivement. En Europe, l'indice Eurostoxx 50 a baissé de -4,27%.

L'indice Eurostoxx des valeurs de croissance a chuté de -5,58%, alors que l'indice qui regroupe les valeurs faiblement valorisées a subi une baisse relativement limitée à -2,11%. En termes sectoriels, la technologie, les banques et la consommation durable ont le plus reculé. Le secteur énergétique a aussi décliné en lien avec la baisse des prix des énergies.

Alors que les petites et moyennes capitalisations en Europe avaient sous-performé les grandes capitalisations au cours de l'année en raison de leur vulnérabilité au cycle économique et à leur niveau de liquidité, au cours du mois de décembre elles ont réduit leur écart. Ainsi, elles ont baissé respectivement de -1,6% et -1,8% respectivement contre -4,0% pour les grandes capitalisations.

Le fait marquant sur le marché des matières premières est la baisse de -35,43% du prix du gaz. Cette baisse est liée aux conditions climatiques favorables et à la baisse des tensions sur le marché avec une demande moins forte. Les autres matières premières ont continué à augmenter, avec par exemple le coton, +7,08%, le nickel, +11,24% qui subissent une augmentation des coûts d'extraction ou d'exploitation et une forte demande.

Le marché des changes a vu l'euro continuer à s'apprécier par rapport au dollar américain, +2,87% et globalement par rapport aux autres devises européennes avec la normalisation des taux de la BCE et des moindres tensions sur les pays périphériques. Sur le marché des taux gouvernementaux à 10 ans, les taux ont progressé, notamment aux Etats-Unis dont le taux des emprunts gouvernementaux a clôturé l'année à 3,9%.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

En Europe, les évolutions ont été similaires, avec le taux de l'obligation gouvernementale allemand (Bund) qui a terminé l'année à 2,6% et le taux de l'obligation de l'Etat français (OAT) à 3,2%. Ces mouvements de taux s'expliquent essentiellement par la hausse des taux des banques centrales et par la réduction des liquidités sur les marchés.

## Performances

HRIF - SRI Global Equity (Action) enregistre un repli de -15.25%, le compartiment sous-performe l'indice MSCI World, dividendes nets réinvestis, en euro. Toutefois, le compartiment parvient à nettement surperformer l'indice MSCI World SRI grâce à sa gestion active en matière de sélection de titres.

En terme d'allocation sectorielle, le compartiment a bénéficié de ses sous-expositions sur les industries des médias et de l'automobile, deux industries qui ont nettement sous-performé sur l'ensemble de l'année. Le compartiment bénéficie également de ses surexpositions sur l'assurance, l'industrie et les produits de soin & beauté.

Ces gains en terme d'allocation sont partiellement compensés par des contributions négatives venant de la sous-exposition du compartiment sur l'énergie, ainsi que de la surexposition du compartiment sur les semi-conducteurs.

En terme de sélection de valeurs, le compartiment a profité de certaines sous-expositions liées à sa politique de gestion en matière d'exclusions et de recherche de valeurs best-in-class, à savoir Amazon, Meta, Tesla, Alphabet et Apple, qui ont pâti d'un arbitrage défavorable sur les valeurs de croissance dans un contexte de hausse de taux, qui a plutôt tendance à privilégier les valeurs de rendement.

Le compartiment bénéficie également de ses positionnements actifs sur Baker Hughes, Cigna, Pepsico, Novo Nordisk, Cummins, positionnements induits par la politique de gestion SRI du compartiment.

## Perspectives

Les variables macro-économiques et les événements exogènes tels que les tensions géopolitiques ou la gestion de la pandémie Covid-19 par la Chine devraient continuer de structurer et de dominer la tendance des marchés financiers.

Les signes d'un ralentissement de la croissance voire de décroissance dans les pays développés sont perceptibles. Dans cet environnement défavorable, l'Europe reste perméable aux différents chocs. Les facteurs de soutien sont essentiellement liés à l'épargne accumulée et aux aides des états. Cependant, les niveaux d'endettement des états européens devraient limiter leurs interventions.

L'inflation tend à devenir persistante. Tout en réduisant les liquidités sur les marchés, les banques centrales continuent de relever les taux directeurs et entrevoient leur normalisation à moyen terme. Cette dernière dépendra des effets de second tour, c'est-à-dire de la transmission de l'inflation aux salaires et aux services et ainsi de la stabilisation du taux d'inflation à un niveau qu'elles jugeront raisonnable.

La rentabilité des entreprises, au plus haut, devrait être confrontée à la hausse des prix des matières premières et des salaires. La capacité des entreprises à absorber ces coûts et à les répercuter dans leur prix de vente sera surveillée. Les entreprises devront aussi prendre en compte les restrictions de crédit alors que le besoin de financement des investissements liés à la transition énergétique est élevé.

Enfin, les niveaux de valorisation atteints sur les marchés incitent à la prudence : les actions européennes sont revenues à des niveaux moyens historiques de valorisation et les actions américaines ont un niveau de valorisation supérieur à la moyenne historique.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -15.25% pour l'action AC, de -14.61% pour les actions BC et IC, de -14.29% pour l'action JC et de -13.97% pour l'action ZC. L'action IT est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour d'information » affiche une performance de -12.88%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

### ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

## ➤ Le 10 mars 2023

### Rectification de la rédaction du paragraphe « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs de la SICAV » dans le prospectus

Suite à une incohérence soulevée par le cabinet Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes du compartiment, sur la méthode de comptabilisation de coupon mentionnée dans le prospectus depuis le 30 septembre 2019 et celle appliquée par CACEIS Fund Administration depuis la création de ce dernier le 12 juillet 2019.

La société de gestion a procédé à la correction du prospectus pour refléter la réalité de la méthode comptable applicable au compartiment.

Un rapport ad hoc émis par le cabinet Ernst & Young et Autres a été annexé au rapport annuel.

### **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

### **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice**

#### **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Philosophie ISR :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement.



Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI GLOBAL EQUITY

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

### Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

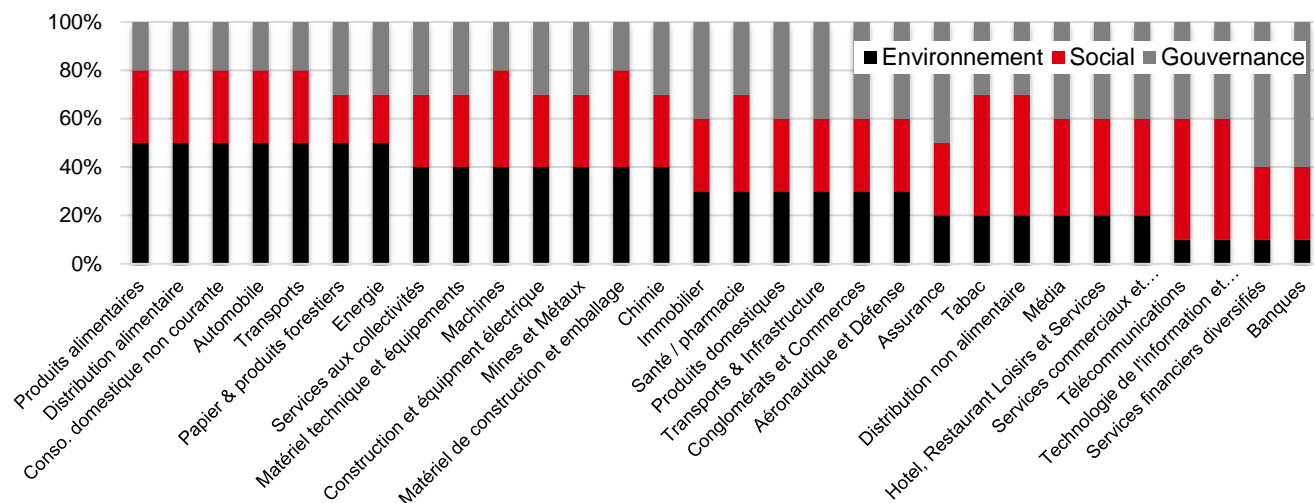
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équilibrés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI GLOBAL EQUITY	MSCI World	Environ 1 651 valeurs des marchés développés internationaux

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

- ◆ L'univers ISR des compartiments comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3<sup>e</sup> quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Les valeurs classées en 4<sup>ème</sup> quartile sont exclues.

- ◆ De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

## 2ème étape : processus financier

Etapas du processus financier	
<b>Processus d'investissement</b>	Classement dans l'univers et optimisation de scores ESG : Approche factorielle quantitative, recherchant des entreprises ayant un score ESG élevé, une bonne diversification et un niveau de risque relatif adapté.
<b>Construction et optimisation du portefeuille</b>	Un score est attribué à chaque titre éligible dans l'univers ISR. Le portefeuille est ensuite construit en surpondérant les titres affichant les meilleurs scores et en évitant toute concentration trop élevée dans un secteur, un pays ou une région Les risques relatifs à l'indice de référence dus aux facteurs « style de gestion », « secteur », « pays » et « taille » sont minimisés
<b>Suivi des risques</b>	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

La seconde étape est consacrée à la sélection financière des titres au sein de l'univers d'investissement ISR. Un score est affecté à chacun de ces titres éligibles à l'univers ISR selon des facteurs de performance. Le gérant construit ensuite le portefeuille, en surpondérant les titres avec les meilleurs scores tout en évitant la concentration sur un secteur, pays ou région. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.

En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au sein d'un même secteur, au moins 25% des entreprises sont conduites à être exclues.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## **Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs**

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Rapport « article 29 » de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat

Le Compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr). Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Compartiment.

## Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

### Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.

La stratégie d'investissement vise à identifier les sociétés qui participent à la croissance verte et contribuent à la décarbonation de la société. Au sein de ce sous-univers d'investissement, on investira dans celles offrant les meilleures notes ESG dans leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.

L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 6,59%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min}(\text{Achat val mob} ; \text{Vente Val mob})}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## **Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère**

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que « *le droit de l'Union s'oppose à la réglementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résident en France* ».

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment HRIF – SRI Global Equity lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations pour l'exercice passé est de 28 653,96 euros pour le compartiment HRIF – SRI Global Equity hors déduction des coûts liés à la restitution de cette somme reçue de la Finlande.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	3 356 559,90	42 500 372,66
CERNER CORP	1 894 083,14	21 312 819,90
HP ENTERPRISE	21 137 316,68	266 607,60
ACCENTURE PLC - CL A	695 734,04	18 868 220,08
CISCO SYSTEMS	17 161 661,14	328 248,17
MICROSOFT CORP	13 629 997,68	800 400,27
TEXAS INSTRUMENTS COM	12 121 191,96	345 577,16
THE WALT DISNEY	9 977 028,26	206 374,85
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	8 147 973,01	76 948,09
TESLA INC	8 050 902,27	86 046,23

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2022

Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 248 551 591,91</b>	<b>1 236 713 177,69</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1 248 551 591,91</b>	<b>1 236 713 177,69</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 248 551 591,91	1 236 713 177,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 435 374,14</b>	<b>921 249,72</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 435 374,14	921 249,72
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 604 288,55</b>	<b>6 439 689,98</b>
Liquidités	13 604 288,55	6 439 689,98
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 263 591 254,60</b>	<b>1 244 074 117,39</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2022

Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 215 755 935,51	1 172 833 161,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	39 576 713,74	67 469 812,72
Résultat de l'exercice (a,b)	6 788 221,11	1 137 722,53
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 262 120 870,36</b>	<b>1 241 440 696,27</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 470 384,24</b>	<b>1 473 617,40</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 470 384,24	1 473 617,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>1 159 803,72</b>
Concours bancaires courants		1 159 803,72
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 263 591 254,60</b>	<b>1 244 074 117,39</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2022

Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2022

Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 858,30	6,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	21 165 614,34	14 307 897,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>21 190 472,64</b>	<b>14 307 903,72</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	51 173,17	97 151,96
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>51 173,17</b>	<b>97 151,96</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>21 139 299,47</b>	<b>14 210 751,76</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 247 115,02	12 671 102,49
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>5 892 184,45</b>	<b>1 539 649,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	896 036,66	-401 926,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>6 788 221,11</b>	<b>1 137 722,53</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Annexes



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI GLOBAL EQUITY

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013356722 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC : Taux de frais maximum de 0,375% TTC.  
FR0013287265 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.  
FR0013076007 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC : Taux de frais maximum de 0,00% TTC  
FR0010761072 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.  
FR0000438905 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Les frais administratifs externes à la Société de Gestion sont de 0,10% TTC maximum pour les parts AC, IC, BC, JC, ZC.

Le taux de frais de gestion indirects maximum est : Non significatifs.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2022

Portefeuille : 249011 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 241 440 696,27</b>	<b>797 706 507,71</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	299 503 617,53	312 007 998,25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-85 196 675,23	-198 265 970,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 024 151,75	74 685 307,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-577 688,13	-2 411 498,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-156 544,53	-203 279,33
Différences de change	28 584 126,78	43 293 341,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-259 392 998,53	213 088 639,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	151 701 822,59	411 094 821,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-411 094 821,12	-198 006 181,33
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 892 184,45	1 539 649,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 262 120 870,36</b>	<b>1 241 440 696,27</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 604 288,55	1,08
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 604 288,55	1,08								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	856 526 219,34	67,86	67 134 723,70	5,32	59 108 256,38	4,68	147 030 836,17	11,65
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 045 714,45	0,08					389 659,69	0,03
Comptes financiers	917 318,31	0,07	266 040,89	0,02	144 653,98	0,01	725 376,42	0,06
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	1 435 374,14
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 435 374,14</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	1 470 384,24
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 470 384,24</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-35 010,10</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	564 166,90900	179 797 555,91
Actions rachetées durant l'exercice	-105 144,07500	-33 621 831,40
Solde net des souscriptions/rachats	459 022,83400	146 175 724,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 195 308,70900	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 953,444	279 784,16
Actions rachetées durant l'exercice	-2 358,808	-349 488,58
Solde net des souscriptions/rachats	-405,364	-69 704,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 727,732	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5,02000	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	39 417,000	61 895 377,57
Actions rachetées durant l'exercice	-17 837,000	-27 610 993,14
Solde net des souscriptions/rachats	21 580,000	34 284 384,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	94 758,052	



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	30 922,533	57 530 899,89
Actions rachetées durant l'exercice	-12 139,302	-23 614 362,11
Solde net des souscriptions/rachats	18 783,231	33 916 537,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	76 456,965	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  14 591 609,95 1,54  
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  24 593,97 0,79  
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  1 512,92 0,79  
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  587 310,09 0,41  
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  42 088,09 0,04  

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	6 788 221,11	1 137 722,53
<b>Total</b>	<b>6 788 221,11</b>	<b>1 137 722,53</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 266 648,86	-1 337 161,04
<b>Total</b>	<b>2 266 648,86</b>	<b>-1 337 161,04</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	30 061,23	17 899,60
<b>Total</b>	<b>30 061,23</b>	<b>17 899,60</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 868,28	1 091,32
<b>Total</b>	<b>1 868,28</b>	<b>1 091,32</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 988 523,04	1 054 259,83
<b>Total</b>	<b>1 988 523,04</b>	<b>1 054 259,83</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 501 119,70	1 401 632,82
<b>Total</b>	<b>2 501 119,70</b>	<b>1 401 632,82</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39 576 713,74	67 469 812,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>39 576 713,74</b>	<b>67 469 812,72</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	30 654 303,74	53 632 394,32
<b>Total</b>	<b>30 654 303,74</b>	<b>53 632 394,32</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	93 196,84	193 090,68
<b>Total</b>	<b>93 196,84</b>	<b>193 090,68</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 788,60	11 762,99
<b>Total</b>	<b>5 788,60</b>	<b>11 762,99</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 448 146,25	6 961 806,45
<b>Total</b>	<b>4 448 146,25</b>	<b>6 961 806,45</b>

	29/12/2022	30/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 375 278,31	6 670 758,28
<b>Total</b>	<b>4 375 278,31</b>	<b>6 670 758,28</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>288 006 443,50</b>	<b>535 455 168,44</b>	<b>797 706 507,71</b>	<b>1 241 440 696,27</b>	<b>1 262 120 870,36</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC en EUR</b>					
Actif net	161 073 096,08	332 204 578,31	543 342 570,19	985 894 311,48	975 740 239,42
Nombre de titres	798 016,71000	1 313 628,52300	2 078 821,73100	2 736 285,87500	3 195 308,70900
Valeur liquidative unitaire	201,84	252,89	261,37	360,30	305,36
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	7,13	4,31	-26,35	19,60	9,59
Capitalisation unitaire sur résultat	1,67	1,37	0,21	-0,48	0,70
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC en EUR</b>					
Actif net	311 932,13	2 632 078,73	3 239 622,80	3 558 974,40	2 980 584,92
Nombre de titres	3 381,284	22 600,766	26 716,896	21 133,096	20 727,732
Valeur liquidative unitaire	92,25	116,45	121,25	168,40	143,79
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	3,29	1,97	-12,15	9,13	4,49
Capitalisation unitaire sur résultat	1,53	1,43	0,93	0,84	1,45
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC en EUR</b>					
Actif net	75 905 409,80	95 198 104,36	105 083 918,40	216 812,80	185 144,03
Nombre de titres	3 209,14300	3 188,21300	3 379,31700	5,02000	5,02000
Valeur liquidative unitaire	23 652,85	29 859,39	31 096,20	43 189,80	36 881,28
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	834,26	507,58	-3 117,56	2 343,22	1 153,10
Capitalisation unitaire sur résultat	385,90	367,76	238,53	217,39	372,16



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC en EUR</b>					
Actif net	3 549 002,65	24 872 606,88	53 947 393,87	128 488 890,32	142 607 770,07
Nombre de titres	3 732,432	20 642,960	42 832,717	73 178,052	94 758,052
Valeur liquidative unitaire	950,85	1 204,89	1 259,49	1 755,83	1 504,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,57	20,44	-125,91	95,13	46,94
Capitalisation unitaire sur résultat	2,28	18,97	13,95	14,40	20,98
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC en EUR</b>					
Actif net	47 167 002,84	80 547 800,16	92 093 002,45	123 281 707,27	140 607 131,92
Nombre de titres	41 208,911	55 326,613	60 287,900	57 673,734	76 456,965
Valeur liquidative unitaire	1 144,58	1 455,85	1 527,55	2 137,57	1 839,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	40,26	24,66	-152,28	115,66	57,22
Capitalisation unitaire sur résultat	27,77	27,89	22,11	24,30	32,71

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	76 071	15 495 662,70	1,22
SAP SE	EUR	123 023	12 005 814,57	0,95
SIEMENS AG-REG	EUR	118 543	15 462 748,92	1,23
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>42 964 226,19</b>	<b>3,40</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
BENDIGO AND ADELAIDE BANK LTD	AUD	1 218 665	7 582 838,80	0,60
BRAMBLES LTD	AUD	1 581 071	12 104 228,70	0,95
STOCKLAND	AUD	5 838 276	13 442 180,57	1,07
WESTPAC BKG CORP	AUD	498 322	7 380 323,92	0,58
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>40 509 571,99</b>	<b>3,20</b>
<b>BERMUDES</b>				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	106 964	17 090 774,41	1,35
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>17 090 774,41</b>	<b>1,35</b>
<b>CANADA</b>				
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	148 175	6 821 834,69	0,54
CANADIAN IMP BANK COM NPV	CAD	190 209	7 223 276,31	0,57
METRO CLASS A SUB VTG	CAD	144 953	7 522 832,84	0,60
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	238 524	14 592 444,26	1,16
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>36 160 388,10</b>	<b>2,87</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK AS	DKK	152 526	19 298 936,08	1,53
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>19 298 936,08</b>	<b>1,53</b>
<b>ESPAGNE</b>				
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	232 892	3 870 665,04	0,31
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 870 665,04</b>	<b>0,31</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
3M CO	USD	90 492	10 228 866,49	0,81
ACUITY BRANDS INC	USD	59 872	9 385 643,95	0,74
ADOBE INC	USD	20 747	6 566 139,09	0,52
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	147 304	20 865 477,30	1,65
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	111 815	15 443 290,49	1,23
AMGEN	USD	47 200	11 645 011,95	0,92
BAKER HUGHES A GE CO	USD	938 114	25 663 682,11	2,04
BALL CORP	USD	236 476	11 444 139,24	0,91
BECTON DICKINSON	USD	80 187	19 312 839,54	1,53
BEST BUY CO INC	USD	184 776	14 073 221,99	1,11
BLACKROCK CL.A	USD	29 245	19 635 125,63	1,56
CIGNA CORP	USD	61 821	19 167 900,55	1,52

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CISCO SYSTEMS	USD	587 055	26 142 701,45	2,07
CLOROX CO	USD	32 548	4 345 836,18	0,34
COLGATE PALMOLIVE	USD	171 953	12 795 115,18	1,02
CUMMINS INC	USD	83 073	18 826 453,19	1,49
ECOLAB	USD	72 314	10 014 063,60	0,79
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	183 747	12 956 088,57	1,03
EVERSOURCE EN	USD	235 112	18 753 413,92	1,49
EXELON CORP	USD	177 600	7 181 257,21	0,57
EXPEDITORS INTL WASHINGTON	USD	83 488	8 234 915,37	0,65
GILEAD SCIENCES INC	USD	162 709	13 005 736,97	1,03
HASBRO INC COM	USD	99 632	5 696 859,96	0,46
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	92 455	27 772 471,34	2,20
HP ENTERPRISE	USD	1 490 429	22 245 000,40	1,76
HUNTINGTON BANCSHARES INC	USD	380 804	5 048 111,90	0,40
IDEXX LABORATORIES INC	USD	28 052	10 792 649,66	0,85
INTEL CORP	USD	251 718	6 185 279,88	0,49
INTUIT INC	USD	30 573	11 203 364,28	0,88
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	50 105	9 761 702,57	0,77
JONES LANG LASALLE	USD	51 328	7 755 621,58	0,62
KIMBERLY-CLARK CP COM	USD	81 598	10 498 766,72	0,83
LAM RESEARCH CORP	USD	27 494	10 841 655,03	0,86
LOWE S COS INC COM	USD	135 476	25 689 191,17	2,03
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	110 250	17 238 545,91	1,37
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	7 740	10 645 883,28	0,84
MICROSOFT CORP	USD	280 540	63 388 126,75	5,02
NVIDIA CORP	USD	184 158	25 212 199,63	2,00
PEPSICO INC	USD	212 866	36 316 837,46	2,88
PPG INDUSTRIES INC	USD	57 482	6 811 723,43	0,54
PROCTER & GAMBLE CO	USD	139 246	19 919 886,69	1,58
PROLOGIS	USD	167 943	17 944 465,11	1,42
ROBERT HALF INTL INC	USD	114 738	7 946 089,21	0,63
SALESFORCE INC	USD	90 492	11 244 372,27	0,89
TARGET CORP	USD	68 447	9 520 912,57	0,76
TESLA INC	USD	32 556	3 718 156,77	0,30
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	174 560	27 005 944,97	2,14
THE COCA COLA COMPANY	USD	184 746	11 076 273,10	0,88
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	31 245	16 316 296,30	1,29
THE WALT DISNEY	USD	163 874	13 393 836,14	1,06
VERISK ANLYTCS A	USD	29 367	4 902 346,62	0,39
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	170 060	6 259 368,68	0,49
WATERS CORPORATION	USD	33 428	10 839 616,22	0,86
WW GRAINGER INC	USD	21 403	11 281 296,26	0,89
XYLEM	USD	76 662	8 023 761,95	0,63
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>808 183 533,78</b>	<b>64,03</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	382 712	16 762 785,60	1,32
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>16 762 785,60</b>	<b>1,32</b>
<b>FRANCE</b>				
AXA	EUR	683 595	18 046 908,00	1,43
L'OREAL	EUR	45 242	15 323 465,40	1,22
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	131 786	6 550 423,13	0,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>39 920 796,53</b>	<b>3,17</b>
<b>IRLANDE</b>				
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	391 608	23 665 730,73	1,88
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>23 665 730,73</b>	<b>1,88</b>
<b>JAPON</b>				
HOYA PENTAX	JPY	80 400	7 188 247,80	0,56
KDDI CORP	JPY	400 941	11 235 025,10	0,90
OMRON CORP	JPY	90 300	4 070 044,96	0,33
SEKISUI CHEMICAL	JPY	723 500	9 393 495,42	0,74
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	321 400	22 696 326,54	1,80
SYSMEX CORP	JPY	80 400	4 525 116,56	0,36
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>59 108 256,38</b>	<b>4,69</b>
<b>JERSEY</b>				
FERGUSON PLC	GBP	174 670	20 716 031,76	1,64
WPP PLC	GBP	1 523 351	14 126 588,67	1,12
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>34 842 620,43</b>	<b>2,76</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	23 820	12 307 794,00	0,98
KONINKLIJKE VOPAK	EUR	103 881	2 925 288,96	0,23
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>15 233 082,96</b>	<b>1,21</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	1 283 909	6 481 208,61	0,51
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	146 035	7 586 180,42	0,60
ITV PLC	GBP	12 496 398	10 687 392,94	0,85
RELX PLC	GBP	577 093	15 123 501,72	1,20
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>39 878 283,69</b>	<b>3,16</b>
<b>SUISSE</b>				
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	35 435	7 791 707,02	0,62
LONZA GROUP NOM.	CHF	23 512	11 008 308,61	0,87
NESTLE NOM.	CHF	104 405	11 474 428,00	0,91
SWISSCOM AG-REG	CHF	10 858	5 626 032,38	0,44
SWISS RE AG	CHF	169 521	15 161 463,99	1,20
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>51 061 940,00</b>	<b>4,04</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 248 551 591,91</b>	<b>98,92</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ETATS-UNIS</b>				
RAYONIER ROMPUS	USD	50 000		
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>				
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			1 248 551 591,91	98,92
<b>Créances</b>			1 435 374,14	0,12
<b>Dettes</b>			-1 470 384,24	-0,12
<b>Comptes financiers</b>			13 604 288,55	1,08
<b>Actif net</b>			1 262 120 870,36	100,00

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY IC	EUR	5,02000	36 881,28	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ZC	EUR	76 456,965	1 839,03	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY JC	EUR	94 758,052	1 504,96	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	EUR	3 195 308,70900	305,36	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY BC	EUR	20 727,732	143,79	

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43.26%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions internationales en sélectionnant des titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-class. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises dans chaque secteur selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la politique de rémunération et de formation pour le pilier S et la structure de management et de représentation des actionnaires pour le pilier G.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou

de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI World. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 98.89% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.59	7.61	6.29	6.26	100%
Benchmark	HSBC	5.69	6.68	5.74	5.2	99.57%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Benchmark	160.86	99.46
Fund	36.13	100

\* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.



● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAIs inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées ) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAIs a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complété par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs***

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ***des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	36.13	La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	5.02%	USA
PEPSICO INC	Biens de Consommation de Base	2.87%	USA
HOME DEPOT INC	Consommation Discrétionnaire	2.18%	USA
TEXAS INSTRUMENTS INC	Technologies de l'Information	2.15%	USA
CISCO SYSTEMS INC	Technologies de l'Information	2.09%	USA
BAKER HUGHES CO	Énergie	2.07%	USA
LOWE'S COS INC	Consommation Discrétionnaire	2.02%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.01%	USA
JOHNSON CONTROLS INTERNATION	Industrie	1.87%	USA
SONY GROUP CORP	Consommation Discrétionnaire	1.83%	Japon
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	Technologies de l'Information	1.78%	USA
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Santé	1.65%	USA
FERGUSON PLC	Industrie	1.64%	Royaume-Uni
PROCTER & GAMBLE CO/THE	Biens de Consommation de Base	1.58%	USA
BLACKROCK INC	Finance	1.55%	USA

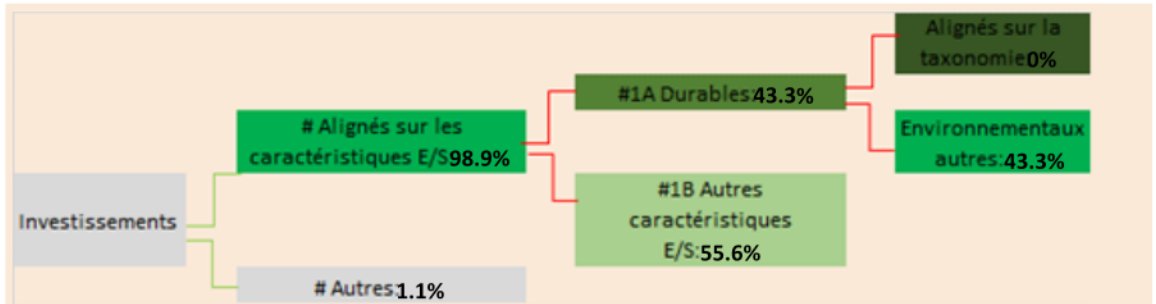


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 43.3%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	18.95%
Santé	15.63%
Industrie	15.09%
Finance	12.34%
Biens de Consommation de Base	10.81%
Consommation Discrétionnaire	9.4%
Services de Télécommunication	4.88%
Énergie	3.61%
Immobilier	3.61%
Services aux Collectivités	2.35%
Matériaux	2.23%
Autres	1.1%
Total	100%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

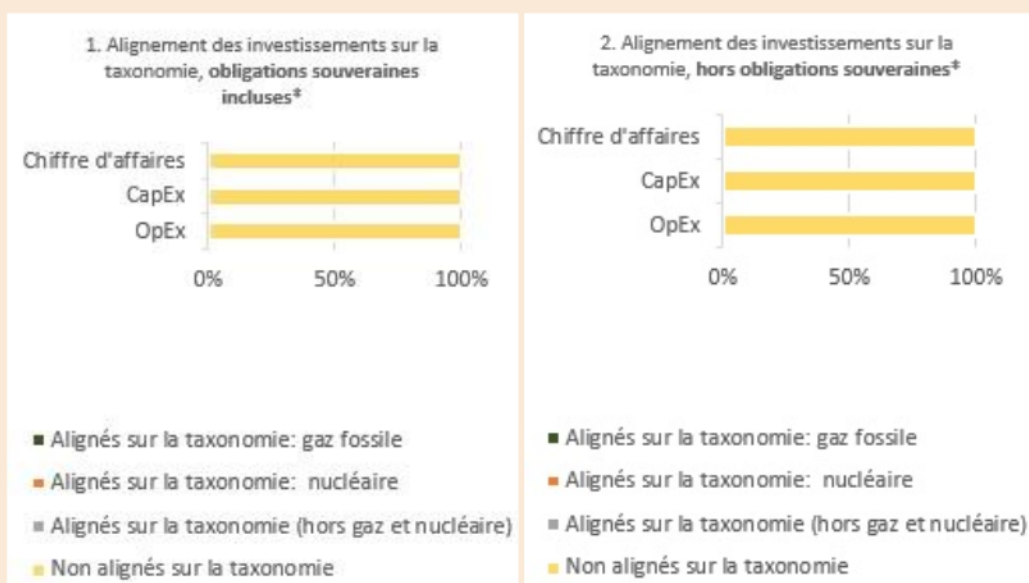
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 43.26%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. A titre d'exemple, nous avons cédé Apple qui n'était plus compatible avec nos objectifs.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

### ● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI EUROLAND EQUITY**



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

### Performance des marchés

Les marchés actions européens sont en repli sur l'ensemble de l'année 2022 et ceci malgré un rebond important au cours du quatrième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, les indices ont été impactés par la dégradation du contexte géopolitique avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, les strictes mesures de confinement en Chine et par les niveaux d'inflation qui ont surpris à la hausse et ont entraîné un cycle de remontée des taux plus agressif que prévu de la part de la Réserve Fédérale américaine mais aussi des autres banques centrales.

Les indices de confiance du consommateur et des entreprises se sont dégradés et les marchés ont craint un ralentissement marqué de la croissance économique. La persistance d'un contexte toujours instable sur le plan géopolitique, avec notamment les tensions en Mer de Chine n'ont pas rassuré les marchés.

Au cours du dernier trimestre de l'année, les marchés se sont repris avec l'espoir que le point d'inflexion de l'inflation et des politiques monétaire n'étaient plus très loin. D'autre part le ralentissement économique anticipé tardait à se concrétiser avec des résultats d'entreprises plutôt solides et supérieurs aux attentes. Enfin les espoirs d'un desserrement des contraintes sanitaires en Chine ont aussi participé à ce regain de confiance.

Sur l'ensemble de l'année l'euro a sensiblement baissé contre dollar reflétant la différence de rythme entre les Etats-Unis et l'Europe dans la mise en œuvre de politiques monétaires plus restrictives.

Dans ce contexte, ce sont les secteurs défensifs qui résistent le mieux comme l'alimentation/boisson, la pharmacie, les télécoms, les services aux collectivités ou encore l'assurance. Notons évidemment la bonne performance de l'énergie en hausse sensible mais aussi la bonne résistance du secteur bancaire soutenu par la remontée des taux d'intérêt. Les secteurs plus cycliques (auto, transport, produits de base...) et ceux inversement corrélés aux taux d'intérêt ferment la marche (technologie, immobilier, équipements de santé, distribution spécialisée, consommation durable)

### Attribution de performance

Sur la période, le compartiment affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Emu.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les télécoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le compartiment a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les télécoms, de CNHI dans l'industrie, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Les facteurs ESG contribuent négativement à la performance relative du compartiment. En plus de l'exclusion des valeurs de l'armement et la sous exposition aux énergies fossiles (pétrole et gaz), il faut noter que la performance des valeurs les mieux notés sur les critères ESG est inférieure à celles plus mal notées (le premier quartile ESG sous performe largement le troisième et quatrième quartile).

## Politique de gestion

Au cours de la période, nous avons cédé Siemens (Q4 ESG) au bénéfice de CNHI et Rexel. Nous avons aussi cédé Vonovia (Q4 ESG) au profit de Sanofi et ASML. Nous avons, en début d'année, allégé nos positions sur des valeurs sensibles au cycle comme Metso, Deutsche Post, Saint Gobain, Société Générale ou encore Signify et renforcé Ahold, Carrefour, Enel et Iberdrola.

Nous avons cédé Telefonica (Q4 ESG) au bénéfice de Elisa. Nous avons aussi cédé ce qui restait de notre position Atos. Philips et Cap Gemini ont aussi été cédées (Q4 ESG). Enfin, nous avons cédé Sanofi, Intesa et allégé Allianz, Enel, Axa et Publicis afin de diminuer le poids du troisième quartile ESG et nous avons acquis Bawag, Merck, Vivendi, ASR, EDP et Pernod Ricard.

## Perspectives

Les futurs resserrements monétaires restent un défi important pour les marchés financiers, mais le sentiment que l'on se rapproche d'un point d'inflexion sur l'inflation et une amélioration de la situation en Chine ont redonné espoir aux investisseurs. Gardons en tête qu'il faudra cependant du temps pour une stabilisation des chiffres d'inflation de base.

Si les publications des entreprises sont ressorties globalement supérieures aux attentes, celles des prochains trimestres devraient subir les effets négatifs des hausses de structures de coûts, des hausses de taux et de la contraction de la demande finale liée à la baisse du pouvoir d'achat.

Après la remontée des marchés les valorisations sont moins favorables mais la perspective d'un ralentissement de l'inflation courant 2023, la reprise graduelle de l'économie chinoise et la bonne tenue des économies occidentales restent un soutien pour les marchés.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -15.14% pour l'action AC, de -14.49% pour l'action BC, de 14,50% pour l'action IC, de -14.36% pour l'action SC et de -13.86% pour l'action ZC. L'action IT est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » du compartiment affiche une performance de -12.47%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 94.15%.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

### ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

### ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

### ➤ Le 10 mars 2023

## **Rectification de la rédaction du paragraphe « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs de la SICAV » dans le prospectus**

Suite à une incohérence soulevée par le cabinet Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes du compartiment, sur la méthode de comptabilisation de coupon mentionnée dans le prospectus depuis le 30 septembre 2019 et celle appliquée par CACEIS Fund Administration depuis la création de ce dernier le 12 juillet 2019.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

La société de gestion a procédé à la correction du prospectus pour refléter la réalité de la méthode comptable applicable au compartiment.

Un rapport ad hoc émis par le cabinet Ernst & Young et Autres a été annexé au rapport annuel.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

### Informations sur les critères ISR

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre).

### Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management . A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé

- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## **Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...**

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

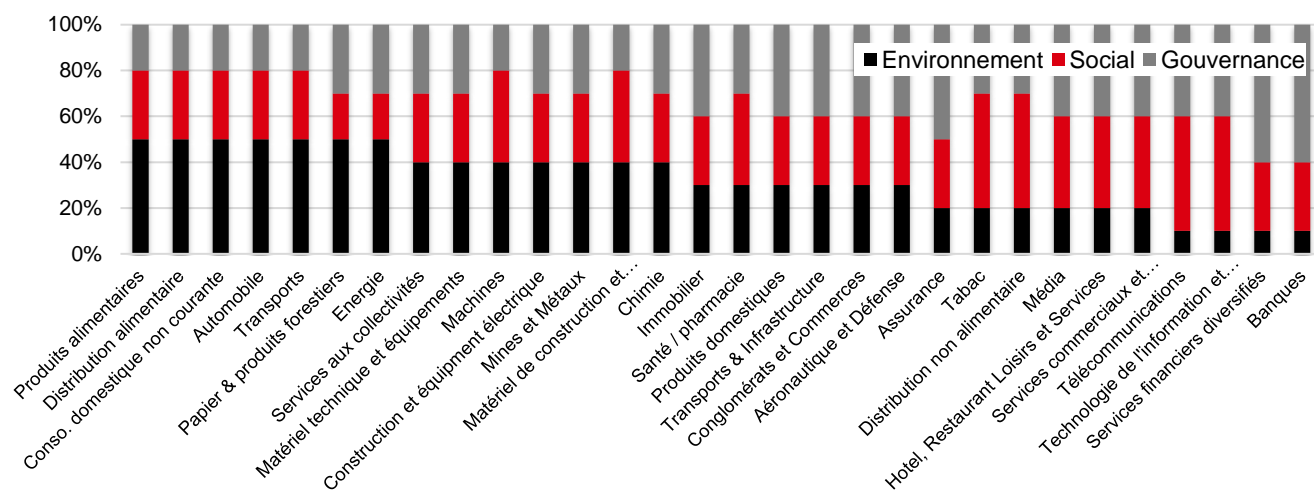
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équilibrés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI EUROLAND EQUITY	MSCI EMU (NR)	Environ 400 grandes et moyennes valeurs de la zone euro

Source : HSBC Asset Management au 30.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

L'univers ISR du compartiment comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

## 2ème étape : processus financier

<b>Etapes du processus financier</b>	
<b>Processus d'investissement</b>	<p><b>Analyse Profitabilité / Valorisation</b> Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise</p>
<b>Construction et optimisation du portefeuille</b>	<p>Nous sélectionnons les sociétés sur lesquelles nous avons les plus fortes convictions, au regard de leur profitabilité et de leur valorisation.</p>
<b>Suivi des risques</b>	<p>Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés</p>

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles. En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au sein d'un même secteur, au moins 25% des entreprises sont conduites à être exclues.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## **Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs**

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

**Engagement** - Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients. Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E, S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## **Rapport « article 29 » de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat**

Le Compartiment ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr). Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Compartiment.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Compartiment.

La stratégie d'investissement est basée sur la sélection des entreprises offrant les meilleures notes ESG au sein de leur secteur et des perspectives de rentabilité et de croissance qui ne sont pas reflétées dans leurs valorisations.

L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peut-être pas permis d'identifier.

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 34,89%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## **Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère**

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que « *le droit de l'Union s'oppose à la réglementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France* ».

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion de la SICAV, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des actionnaires en procédant à des réclamations pour le compte du compartiment HRIF - SRI Euroland Equity lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux actionnaires. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations pour l'exercice passé est de 107 568.28 euros pour le compartiment HRIF – SRI Euroland Equity hors déduction des coûts liés à la restitution de cette somme reçue de la Finlande.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS AG-REG	395 406,42	23 239 944,41
VONOVIA SE	1 531 938,24	20 047 068,21
MICHELIN - CATEGORIE B	2 419 118,85	18 391 345,87
CAPGEMINI SE	2 441 194,41	17 455 644,75
ENEL SPA	9 944 902,06	9 413 605,57
KONINKLIJKE AHOLD NV	12 494 350,33	5 552 433,15
INTESA SANPAOLO	3 491 961,08	14 287 315,32
ASML HOLDING NV	16 073 767,20	1 601 140,16
SANOFI	8 724 406,83	8 655 560,56
ALLIANZ SE-REG	4 217 593,00	12 905 296,94

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Comptes Annuels



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>627 668 448,63</b>	<b>749 349 293,29</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>627 668 448,63</b>	<b>749 349 293,29</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	627 668 448,63	749 349 293,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>23 186 087,47</b>	<b>16 530 498,59</b>
Liquidités	23 186 087,47	16 530 498,59
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>650 854 536,10</b>	<b>765 879 791,88</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	642 874 476,20	693 602 535,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 254 650,48	62 630 284,67
Résultat de l'exercice (a,b)	13 563 388,70	8 888 291,92
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>650 183 214,42</b>	<b>765 121 111,69</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>671 321,68</b>	<b>758 680,19</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	671 321,68	758 680,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>650 854 536,10</b>	<b>765 879 791,88</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 060,14	
Produits sur actions et valeurs assimilées	21 308 433,19	20 166 002,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>21 335 493,33</b>	<b>20 166 002,72</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	87 263,47	150 711,18
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>87 263,47</b>	<b>150 711,18</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>21 248 229,86</b>	<b>20 015 291,54</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 974 003,43	7 751 421,98
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>14 274 226,43</b>	<b>12 263 869,56</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-710 837,73	-3 375 577,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>13 563 388,70</b>	<b>8 888 291,92</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Annexes

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010250324 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC : Taux de frais maximum de Néant  
FR0010250316 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC  
FR0014003KN0 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC : Taux de frais maximum de 0,60% TTC  
FR0000437113 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC : Taux de frais maximum de 1,50% TTC  
FR0013287257 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

Les frais administratifs externes à la société de gestion sont de 0,10% TTC maximum pour les parts AC, SC, ZC, IC et BC et de 0,20% TTC maximum pour la part IT.

Les frais indirects ont un taux maximum non significatif, le compartiment investissant moins de 20% en OPC.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 109006 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>765 121 111,69</b>	<b>657 116 878,77</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	175 200 664,11	528 933 369,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-173 142 248,70	-551 278 118,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 926 472,08	98 937 652,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 190 163,01	-18 111 950,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-489 270,31	-858 319,53
Différences de change	-682 568,17	684 053,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-123 835 009,70	37 433 676,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 750 662,59	126 585 672,29
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-126 585 672,29	-89 151 995,82
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 274 226,43	12 263 869,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>650 183 214,42</b>	<b>765 121 111,69</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							23 186 087,47	3,57
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	23 186 087,47	3,57								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers		0,04						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	671 321,68
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>671 321,68</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-671 321,68</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 272 041,2640	70 180 446,81
Actions rachetées durant l'exercice	-456 389,0090	-25 248 930,44
Solde net des souscriptions/rachats	815 652,2550	44 931 516,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 250 922,5270	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	822,711	935 028,30
Actions rachetées durant l'exercice	-7 308,405	-8 127 327,56
Solde net des souscriptions/rachats	-6 485,694	-7 192 299,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 178,518	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	58 368,0720	10 450 967,99
Actions rachetées durant l'exercice	-380 965,0260	-66 028 053,19
Solde net des souscriptions/rachats	-322 596,9540	-55 577 085,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	691 960,5170	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	86 408,000	83 472 768,01
Actions rachetées durant l'exercice	-51 994,000	-47 952 069,89
Solde net des souscriptions/rachats	34 414,000	35 520 698,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	134 159,072	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	85 498,799	10 161 453,00
Actions rachetées durant l'exercice	-224 206,167	-25 785 867,62
Solde net des souscriptions/rachats	-138 707,368	-15 624 414,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	642 990,157	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  4 939 804,34 1,53
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  43 233,87 0,78
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  1 163 324,16 0,78
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  801 832,31 0,63
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  25 808,75 0,03

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	13 563 388,70	8 888 291,92
<b>Total</b>	<b>13 563 388,70</b>	<b>8 888 291,92</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 393 254,08	3 008 819,68
<b>Total</b>	<b>5 393 254,08</b>	<b>3 008 819,68</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	80 669,57	192 099,21
<b>Total</b>	<b>80 669,57</b>	<b>192 099,21</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 793 140,78	3 208 031,33
<b>Total</b>	<b>2 793 140,78</b>	<b>3 208 031,33</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 060 490,66	162 765,94
<b>Total</b>	<b>3 060 490,66</b>	<b>162 765,94</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 235 833,61	2 316 575,76
<b>Total</b>	<b>2 235 833,61</b>	<b>2 316 575,76</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 254 650,48	62 630 284,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-6 254 650,48</b>	<b>62 630 284,67</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 220 371,04	30 994 012,90
<b>Total</b>	<b>-3 220 371,04</b>	<b>30 994 012,90</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-32 845,21	1 091 701,02
<b>Total</b>	<b>-32 845,21</b>	<b>1 091 701,02</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 137 215,71	18 230 683,64
<b>Total</b>	<b>-1 137 215,71</b>	<b>18 230 683,64</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 171 966,65	3 221 766,09
<b>Total</b>	<b>-1 171 966,65</b>	<b>3 221 766,09</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-692 251,87	9 092 121,02
<b>Total</b>	<b>-692 251,87</b>	<b>9 092 121,02</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>298 877 851,28</b>	<b>490 506 184,66</b>	<b>657 116 878,77</b>	<b>765 121 111,69</b>	<b>650 183 214,42</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC en EUR</b>					
Actif net	137 223 309,03	209 095 210,27	258 286 406,93	343 288 931,76	335 017 809,54
Nombre de titres	3 211 828,5200	3 940 658,0480	4 806 458,9850	5 435 270,2720	6 250 922,5270
Valeur liquidative unitaire	42,72	53,06	53,73	63,15	53,59
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,58	0,60	-0,08	5,70	-0,51
Capitalisation unitaire sur résultat	0,96	0,91	0,27	0,55	0,86
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC en EUR</b>					
Actif net	534 569,92	2 354 210,39	3 664 140,14	12 134 962,69	3 412 865,68
Nombre de titres	645,134	2 270,535	3 458,873	9 664,212	3 178,518
Valeur liquidative unitaire	828,61	1 036,85	1 059,34	1 255,65	1 073,72
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	11,40	11,73	-1,56	112,96	-10,33
Capitalisation unitaire sur résultat	25,79	24,92	12,47	19,87	25,37
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC en EUR</b>					
Actif net	157 138 782,79	253 715 201,93	292 214 454,86	202 618 332,99	118 165 851,22
Nombre de titres	1 191 487,7990	1 537 468,0000	1 733 680,6410	1 014 557,4710	691 960,5170
Valeur liquidative unitaire	131,88	165,02	168,55	199,71	170,76
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,80	1,86	-0,24	17,96	-1,64
Capitalisation unitaire sur résultat	4,08	3,96	1,98	3,16	4,03

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC en EUR</b>					
Actif net				105 695 458,84	121 747 543,05
Nombre de titres				99 745,072	134 159,072
Valeur liquidative unitaire				1 059,65	907,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				32,30	-8,73
Capitalisation unitaire sur résultat				1,63	22,81
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC en EUR</b>					
Actif net	3 981 189,54	25 341 562,07	102 951 876,84	101 383 425,41	71 839 144,93
Nombre de titres	47 519,356	239 944,797	947 544,336	781 697,525	642 990,157
Valeur liquidative unitaire	83,78	105,61	108,65	129,69	111,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,13	1,19	-0,15	11,63	-1,07
Capitalisation unitaire sur résultat	3,28	3,25	1,99	2,96	3,47

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	57 162	11 483 845,80	1,77
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	189 701	15 817 269,38	2,43
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	407 539	14 337 222,02	2,20
FRESENIUS	EUR	396 352	10 404 240,00	1,60
MERCK KGA	EUR	80 758	14 609 122,20	2,25
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	76 413	23 229 552,00	3,57
SAP SE	EUR	245 318	23 646 202,02	3,64
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>113 527 453,42</b>	<b>17,46</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	175 944	8 762 011,20	1,35
OMV AG	EUR	285 173	13 716 821,30	2,11
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>22 478 832,50</b>	<b>3,46</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	159 566	9 586 725,28	1,47
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>9 586 725,28</b>	<b>1,47</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	2 697 598	15 198 267,13	2,34
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	288 141	3 103 278,57	0,48
IBERDROLA SA	EUR	2 522 540	27 571 362,20	4,24
INDITEX	EUR	393 642	9 782 003,70	1,50
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>55 654 911,60</b>	<b>8,56</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	171 904	8 502 371,84	1,31
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	1 130 197	10 863 453,56	1,67
NESTE OYJ	EUR	328 933	14 150 697,66	2,18
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>33 516 523,06</b>	<b>5,16</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	305 310	6 967 174,20	1,07
AXA	EUR	672 663	17 526 234,47	2,70
CARREFOUR	EUR	825 904	12 917 138,56	1,99
KERING	EUR	43 645	20 753 197,50	3,20
MICHELIN (CGDE)	EUR	556 755	14 467 278,68	2,23
ORANGE	EUR	1 211 526	11 244 172,81	1,73
PERNOD RICARD	EUR	55 372	10 174 605,00	1,56
PLASTIC OMNIUM	EUR	318 322	4 322 812,76	0,67
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	203 266	12 078 065,72	1,86
REXEL	EUR	308 476	5 688 297,44	0,87
SAINT-GOBAIN	EUR	314 600	14 361 490,00	2,21

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	172 452	22 542 925,44	3,47
SEB	EUR	103 961	8 134 948,25	1,25
SOCIETE GENERALE SA	EUR	564 742	13 260 142,16	2,03
SR TELEPERFORMANCE	EUR	43 167	9 613 290,90	1,48
TOTALENERGIES SE	EUR	172 767	10 132 784,55	1,55
VIVENDI	EUR	1 000 167	8 915 488,64	1,37
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>203 100 047,08</b>	<b>31,24</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	431 749	15 979 030,49	2,45
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>15 979 030,49</b>	<b>2,45</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	1 948 039	9 798 636,17	1,51
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>9 798 636,17</b>	<b>1,51</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	113 063	7 073 221,28	1,09
ASML HOLDING NV	EUR	23 672	11 925 953,60	1,84
ASR NEDERLAND NV	EUR	183 949	8 158 138,15	1,26
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	905 457	13 550 164,01	2,08
HEINEKEN	EUR	176 440	15 505 547,20	2,39
ING GROEP NV	EUR	1 591 240	18 121 041,12	2,78
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	509 386	13 671 920,24	2,10
KONINKLIJKE DSM	EUR	113 739	13 000 367,70	2,00
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	5 585 599	16 142 381,11	2,48
SIGNIFY NV	EUR	261 228	8 197 334,64	1,26
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>125 346 069,05</b>	<b>19,28</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	1 632 516	7 600 994,50	1,17
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>7 600 994,50</b>	<b>1,17</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	609 029	15 737 309,36	2,42
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>15 737 309,36</b>	<b>2,42</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	464 977	15 341 916,12	2,36
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>15 341 916,12</b>	<b>2,36</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>627 668 448,63</b>	<b>96,54</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>627 668 448,63</b>	<b>96,54</b>
<b>Dettes</b>			<b>-671 321,68</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>23 186 087,47</b>	<b>3,57</b>
<b>Actif net</b>			<b>650 183 214,42</b>	<b>100,00</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY BC	EUR	3 178,518	1 073,72
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	EUR	6 250 922,5270	53,59
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY IC	EUR	691 960,5170	170,76
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY ZC	EUR	642 990,157	111,72
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY SC	EUR	134 159,072	907,48

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51.14%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions des pays de la zone euro au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-class. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises dans chaque secteur selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou

de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les actions des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les actions des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les actions des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le MSCI EMU (NR).

Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 96.52% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.69	7.85	6.3	6.37	100%
Benchmark	HSBC	6.15	7.13	5.98	5.73	100%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises • Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles: Exclusion des actions des sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration-production de combustibles fossiles. • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Benchmark	142.57	99.63
Fund	118.25	100

\* Exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO<sub>2</sub> :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAIs inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées ) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAIs a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complété par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs***

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ***des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	118.25	La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	<p>Un monitoring pré trade permet de s'assurer de l'exclusion des sociétés dont l'essentiel de l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles. nous avons fait le choix d'exclure plus particulièrement les entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Impliquées dans l'exploitation fossile conventionnelle (S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Les entreprises impliquées dans l'exploitation pétrolière et gazière doivent avoir plus de 15% de leur CapEx dédiées aux énergies renouvelables.</li> <li>-Impliquées dans l'Exploitation fossile non conventionnelle (sables bitumeux, schistes bitumineux et exploitation pétrolière et gazière de l'Arctique pour plus de 5% de leur chiffre d'affaire).</li> </ul> <p>Un contrôle post trade est également en place pour s'assurer que les positions existantes sur ces émetteurs doivent être vendus dans les meilleurs délais.</p>

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	4.24%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	3.64%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	3.57%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3.47%	France
KERING	Consommation Discrétionnaire	3.19%	France
ING GROEP NV	Finance	2.79%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	2.70%	France
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	2.48%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	2.46%	Irlande
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consommation Discrétionnaire	2.43%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	2.42%	Royaume-Uni
HEINEKEN NV	Biens de Consommation de Base	2.38%	Pays-Bas
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'Information	2.36%	Suisse
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance	2.34%	Espagne
MERCK KGAA	Santé	2.25%	Allemagne



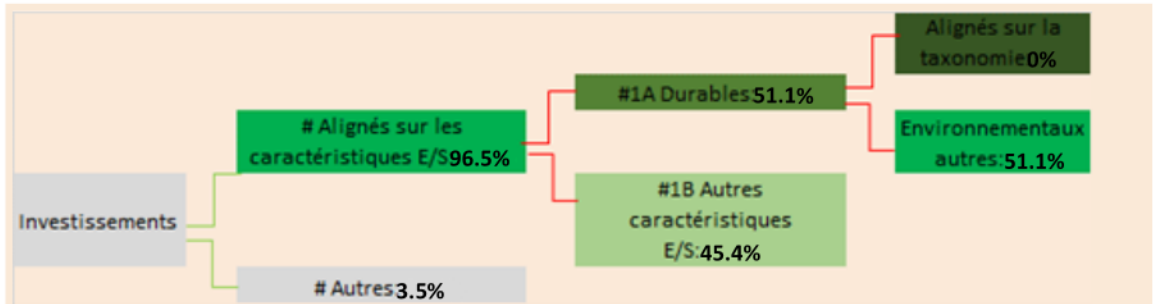


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 51.1%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	19.28%
Industrie	18.74%
Consommation Discrétionnaire	11.27%
Services de Télécommunication	8.75%
Biens de Consommation de Base	8.04%
Technologies de l'Information	7.83%
Services aux Collectivités	6.92%
Énergie	5.84%
Matériaux	5.55%
Santé	4.32%
Autres	3.46%
Total	100%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération deux indicateurs relatifs à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon ainsi que des exclusions sectorielles fixées par le référentiel du label.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

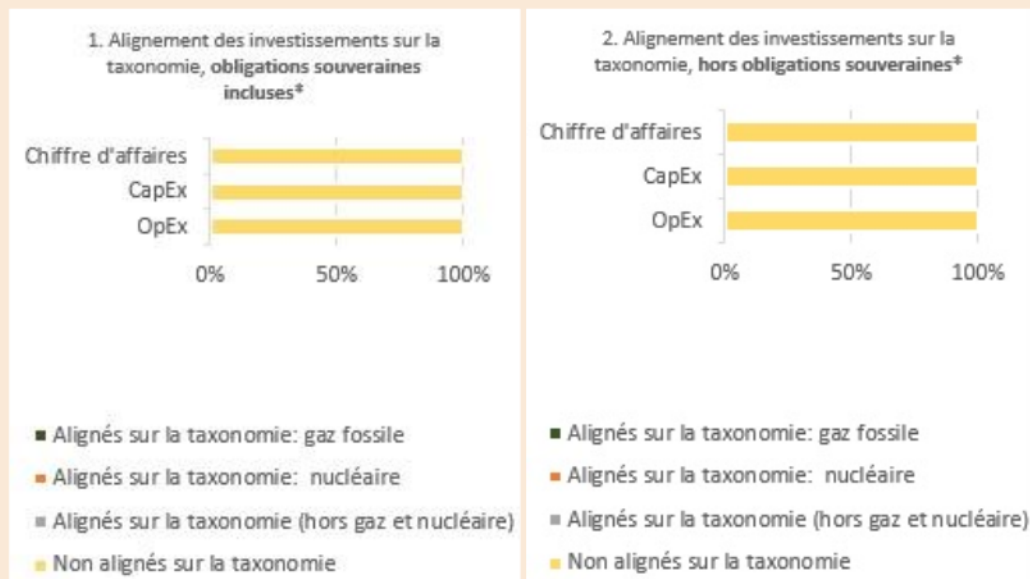
Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 51.14%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. À titre d'exemple, nous avons cédé nos titres Telefonica, Siemens ou encore Vonovia qui n'étaient plus compatibles avec nos objectifs.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

### ● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI EURO BOND**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

D'un point de vue de comportement de marché, l'année 2022 a été caractérisée par une très forte hausse des taux d'intérêt gouvernementaux, générée par une accélération de l'inflation, et par un écartement des primes de risque crédit, majoritairement durant le 1<sup>er</sup> semestre. Les banques centrales, accusées d'avoir minimisé le caractère persistant de la hausse des prix, ont cherché à se rattraper en adoptant des discours très fermes, quitte à sacrifier temporairement la croissance économique, et en montant fortement les taux directeurs. Ainsi, la Fed a procédé à 7 hausses, faisant passer les taux de 0% à 4,25%. En zone euro, ils sont passés de 0% à 2,50% en quatre fois. Tant du côté de la Fed que de la BCE, le rythme a ralenti en décembre avec 50pb de hausse contre 75pb précédemment tandis que l'inflation progressait un peu moins vite que prévu en fin d'année. Mais face à des niveaux absolus toujours élevés, les banques centrales restent décidées à poursuivre le resserrement des conditions monétaires.

Dans ce contexte, le compartiment HRIF - SRI Euro Bond a maintenu une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires des banques centrales. La taille du pari a cependant été réduite en fin d'année compte tenu du niveau atteint sur les taux d'intérêt. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal.

Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

En terme de performance, le fort écartement des primes de risque crédit au 1<sup>er</sup> semestre a été particulièrement défavorable à la performance mais l'amélioration de certains des facteurs techniques mentionnés et l'attractivité des taux de rendement du crédit par rapport aux risques sous-jacents ont permis une correction qui a joué positivement sur la performance relative, surtout au 4<sup>ème</sup> trimestre. Au final, la performance brute est négative à hauteur de 17pb.

A fin décembre, la duration du compartiment était de 6.41, et le rendement courant de 4.13%, pour un rendement de l'indice à 3.43%.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -18.08% pour l'action AC, de -18.09% pour l'action AD (coupons réinvestis), de -17.76% pour les actions BC et IC. Les actions ZC et IT sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence « pour information » du compartiment affiche une performance de -17.22%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

### ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

## ➤ Le 10 mars 2023

### **Rectification de la rédaction du paragraphe « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs de la SICAV » dans le prospectus**

Suite à une incohérence soulevée par le cabinet Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes du compartiment, sur la méthode de comptabilisation de coupon mentionnée dans le prospectus depuis le 30 septembre 2019 et celle appliquée par CACEIS Fund Administration depuis la création de ce dernier le 12 juillet 2019.

La société de gestion a procédé à la correction du prospectus pour refléter la réalité de la méthode comptable applicable au compartiment.

Un rapport ad hoc émis par le cabinet Ernst & Young et Autres a été annexé au rapport annuel.

### **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

### **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.**

#### **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre).

## Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)

110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie

@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, (A titre d'illustration uniquement).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social - Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## **Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...**

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI EURO BOND

- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

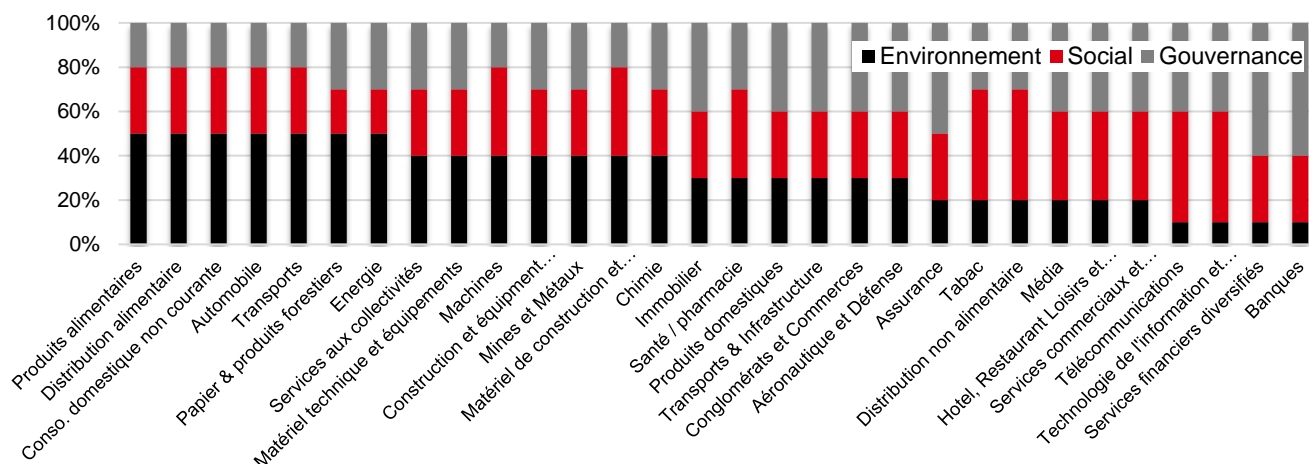
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI EURO BOND	Bloomberg Euro 500MM Barclays Aggregate	Environ 4 000 titres obligataires libellés en euro

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI EURO BOND

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.

La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.

- ◆ Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.

- ◆ **Cas des émissions gouvernementales**

Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation ISS-Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La note finale est mise à jour annuellement et nous permet de classer les pays.

L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations ISS-Oekom de la façon suivante :

- Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte
- Pour les pays classés en C+ : le poids de ces Etats dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids qu'ils représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
- Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.

Pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND, les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

## 2ème étape : processus financier

Etapas du processus financier	
<b>Processus d'investissement</b>	<b>Gestion fondamentale active</b> , qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance.
<b>Construction et optimisation du portefeuille</b>	Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.
<b>Suivi des risques</b>	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les entreprises classées en 4ème quartile.

## Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E, S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans la section relative à l'engagement dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Monétaire	47 917 067,66	47 882 244,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	3 848 932,03	3 811 592,34
BGB 2.6 06/22/24	600 210,00	3 365 901,00
SPGB 2 3/4 10/31/24		3 239 250,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	1 369 941,77	1 366 512,13
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	1 593 060,00	704 392,50
HSBC 6.364% 16-11-32	1 000 000,00	1 018 120,00
KONI PH 0.75 06-22	605 706,00	1 008 020,00
BBVA 0.875% 14-01-29	798 608,00	728 256,00
FRANCE 0.5% 25-05-25	1 465 000,00	

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>228 996 465,12</b>	<b>292 584 813,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>227 826 753,75</b>	<b>292 222 803,80</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	227 826 753,75	292 222 803,80
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>33 401,37</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 401,37	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 136 310,00</b>	<b>362 010,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 136 310,00	362 010,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>651 969,13</b>	<b>445 148,80</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	651 969,13	445 148,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>471 640,75</b>
Liquidités		471 640,75
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>229 648 434,25</b>	<b>293 501 603,35</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	233 665 664,10	288 978 203,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	139,00	86,07
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 312 244,15	488 530,83
Résultat de l'exercice (a,b)	2 837 810,44	2 904 575,81
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>228 191 369,39</b>	<b>292 371 396,09</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 136 310,00</b>	<b>362 010,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 136 310,00	362 010,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 136 310,00	362 010,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>145 445,54</b>	<b>185 206,25</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	145 445,54	185 206,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>175 309,32</b>	<b>582 991,01</b>
Concours bancaires courants	175 309,32	582 991,01
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>229 648 434,25</b>	<b>293 501 603,35</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	2 213 820,00	
EURO BOBL 0322		3 331 000,00
EURO BOBL 0323	2 199 250,00	
FGBL BUND 10A 0322		2 227 810,00
FGBL BUND 10A 0323	6 779 430,00	
XEUR FGBX BUX 0322		6 615 680,00
XEUR FGBX BUX 0323	4 057 200,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	328,58	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 305 705,52	4 520 297,19
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 306 034,10</b>	<b>4 520 297,19</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	10 999,85	15 045,56
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 999,85</b>	<b>15 045,56</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 295 034,25</b>	<b>4 505 251,63</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 397 298,71	1 639 126,33
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 897 735,54</b>	<b>2 866 125,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-59 925,10	38 450,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 837 810,44</b>	<b>2 904 575,81</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Annexes



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI EURO BOND

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre-performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011332733 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD :  
Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0013287232 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC :  
Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0013234937 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IT :  
Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0010489567 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC :  
Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0010061283 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC :  
Taux de frais maximum de 1,50% TTC

Les Frais administratifs externes à la Société de Gestion sont de 0,30% TTC maximum pour la part IT et 0.20% TTC maximum pour les parts AC, AD, IC, BC et ZC.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions – rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 1260 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>292 371 396,09</b>	<b>293 181 736,37</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	46 690 557,99	56 647 360,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-59 680 781,25	-48 427 133,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	182 287,26	1 771 392,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 720 855,79	-1 159 243,81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 243 141,74	921 230,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 251 430,00	-1 047 680,00
Frais de transactions	-2 382,12	-1 415,87
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-44 571 617,81	-11 404 493,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-44 453 953,29	117 664,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-117 664,52	-11 522 157,79
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-774 300,00	-449 420,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 136 310,00	-362 010,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	362 010,00	-87 410,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-305 325,99	-527 063,12
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 897 735,54	2 866 125,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	112 943,73	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>228 191 369,39</b>	<b>292 371 396,09</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	227 826 643,75	99,84
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110,00	
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>227 826 753,75</b>	<b>99,84</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	15 249 700,00	6,68
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>15 249 700,00</b>	<b>6,68</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	227 826 643,75	99,84			110,00			
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							175 309,32	0,08
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	15 249 700,00	6,68						
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	110,00		3 940 026,76	1,73	42 503 743,99	18,63	50 537 109,14	22,15	130 845 763,86	57,34
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	175 309,32	0,08								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture					2 213 820,00	0,97	2 199 250,00	0,96	10 836 630,00	4,75
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	537 525,40
	Coupons et dividendes en espèces	1 500,00
	Autres créances	112 943,73
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>651 969,13</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	145 445,54
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>145 445,54</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>506 523,59</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	11 129,03400	18 257 094,78
Actions rachetées durant l'exercice	-11 390,06800	-18 738 955,05
Solde net des souscriptions/rachats	-261,03400	-481 860,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	51 939,11600	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	289,242	282 472,30
Actions rachetées durant l'exercice	-5 087,911	-4 979 495,57
Solde net des souscriptions/rachats	-4 798,669	-4 697 023,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	36 169,603	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	42,505	40 087,30
Actions rachetées durant l'exercice	-623,442	-600 970,96
Solde net des souscriptions/rachats	-580,937	-560 883,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 562,911	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	98,56900	15 860 550,81
Actions rachetées durant l'exercice	-156,98850	-25 375 646,59
Solde net des souscriptions/rachats	-58,41950	-9 515 095,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	458,39570	



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	12 806,325	12 250 352,80
Actions rachetées durant l'exercice	-10 383,697	-9 985 713,08
Solde net des souscriptions/rachats	2 422,628	2 264 639,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 487,188	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  699 644,46 0,84
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  311 444,04 0,84
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  28 387,10 0,44
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  340 293,36 0,44
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  17 529,75 0,04

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			33 401,37
Instruments financiers à terme	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	33 401,37
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>33 401,37</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	139,00	86,07
Résultat	2 837 810,44	2 904 575,81
<b>Total</b>	<b>2 837 949,44</b>	<b>2 904 661,88</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	716 845,60	669 129,59
<b>Total</b>	<b>716 845,60</b>	<b>669 129,59</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	301 292,79	319 962,20
Report à nouveau de l'exercice	290,76	156,87
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>301 583,55</b>	<b>320 119,07</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	36 169,603	40 968,272
Distribution unitaire	8,33	7,81
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	78 514,79	84 815,09
<b>Total</b>	<b>78 514,79</b>	<b>84 815,09</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	930 325,55	1 040 898,12
<b>Total</b>	<b>930 325,55</b>	<b>1 040 898,12</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	810 679,95	789 700,01
<b>Total</b>	<b>810 679,95</b>	<b>789 700,01</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 312 244,15	488 530,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-8 312 244,15</b>	<b>488 530,83</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 801 556,28	157 629,59
<b>Total</b>	<b>-2 801 556,28</b>	<b>157 629,59</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 178 075,99	74 273,94
<b>Total</b>	<b>-1 178 075,99</b>	<b>74 273,94</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-209 442,91	12 753,83
<b>Total</b>	<b>-209 442,91</b>	<b>12 753,83</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 481 691,08	156 520,56
<b>Total</b>	<b>-2 481 691,08</b>	<b>156 520,56</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 641 477,89	87 352,91
<b>Total</b>	<b>-1 641 477,89</b>	<b>87 352,91</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>152 597 646,09</b>	<b>226 213 496,04</b>	<b>293 181 736,37</b>	<b>292 371 396,09</b>	<b>228 191 369,39</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC en EUR</b>					
Actif net	10 238 333,80	62 863 657,84	85 122 617,11	94 249 372,72	76 819 253,82
Nombre de titres	5 991,38600	34 770,53500	45 659,28100	52 200,15000	51 939,11600
Valeur liquidative unitaire	1 708,84	1 807,95	1 864,30	1 805,53	1 479,02
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2,34	18,13	-1,27	3,01	-53,93
Capitalisation unitaire sur résultat	21,40	20,19	18,30	12,81	13,80
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD en EUR</b>					
Actif net	12 628 358,78	18 510 054,23	56 419 229,71	44 922 174,43	32 234 639,85
Nombre de titres	11 759,635	16 494,931	49 328,669	40 968,272	36 169,603
Valeur liquidative unitaire	1 073,87	1 122,16	1 143,74	1 096,51	891,20
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,49	11,25	-0,77	1,81	-32,57
Distribution unitaire sur résultat	13,52	12,57	11,28	7,81	8,33
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC en EUR</b>					
Actif net	4 099 426,93	6 917 172,40	8 130 722,94	7 616 630,74	5 754 719,07
Nombre de titres	4 111,339	6 531,013	7 415,175	7 143,848	6 562,911
Valeur liquidative unitaire	997,10	1 059,12	1 096,49	1 066,18	876,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,56	10,60	-0,74	1,78	-31,91
Capitalisation unitaire sur résultat	15,56	15,86	15,02	11,87	11,96



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC en EUR</b>					
Actif net	102 597 561,28	97 859 474,51	97 840 625,61	93 475 814,56	68 188 722,60
Nombre de titres	606,61710	544,68150	525,99830	516,81520	458,39570
Valeur liquidative unitaire	169 130,67	179 663,66	186 009,39	180 868,93	148 755,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-230,76	1 799,42	-126,17	302,85	-5 413,86
Capitalisation unitaire sur résultat	2 796,54	2 690,64	2 548,59	2 014,06	2 029,52
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC en EUR</b>					
Actif net	23 033 965,30	40 063 137,06	45 668 541,00	52 107 403,64	45 194 034,05
Nombre de titres	22 993,000	37 499,416	41 124,861	48 064,560	50 487,188
Valeur liquidative unitaire	1 001,78	1 068,36	1 110,48	1 084,11	895,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,36	10,68	-0,74	1,81	-32,51
Capitalisation unitaire sur résultat	20,54	20,24	19,50	16,42	16,05

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS AG 0.0% 05-10-28	EUR	500 000	417 312,50	0,18
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	1 700 000	1 699 548,22	0,74
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	1 800 000	2 364 183,12	1,04
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	EUR	800 000	652 897,29	0,29
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	600 000	567 270,90	0,25
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	400 000	390 323,53	0,18
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	1 000 000	939 233,29	0,41
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	300 000	264 158,57	0,12
DEUTSCHE POST AG 0.75% 20-05-29	EUR	450 000	391 574,22	0,17
DEUTSCHE POST AG 1.625% 05-12-28	EUR	300 000	276 219,33	0,12
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMBERG 1.125% 05-11-79	EUR	1 000 000	927 913,49	0,41
E.ON AG 1.625% 22-05-29 EMTN	EUR	300 000	265 965,49	0,12
E.ON SE 0.125% 18-01-26 EMTN	EUR	697 000	631 223,16	0,28
E.ON SE 0.6% 01-10-32 EMTN	EUR	667 000	485 039,20	0,21
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	700 000	647 295,03	0,28
EVONIK INDUSTRIES 2.25% 25-09-27	EUR	400 000	375 133,75	0,16
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	1 900 000	1 718 626,00	0,76
FRESENIUS SE 4.25% 28-05-26	EUR	800 000	790 313,42	0,34
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	4 000 000	4 792 481,64	2,10
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	600 000	505 026,21	0,22
KFW 0.0% 15-12-27 EMTN	EUR	500 000	430 525,00	0,19
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	1 550 000	1 361 049,69	0,60
LEGGR 0 7/8 11/28/27	EUR	800 000	663 258,41	0,29
LEG IMMOBILIE SE 0.375% 17-01-26	EUR	400 000	351 740,47	0,15
LEG IMMOBILIE SE 0.75% 30-06-31	EUR	700 000	494 978,73	0,21
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	1 000 000	895 179,38	0,40
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	900 000	634 843,97	0,27
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	200 000	197 099,29	0,09
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>24 130 413,30</b>	<b>10,58</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
SYDNEY AIRPORT 2.75% 23/04/2024	EUR	850 000	852 619,98	0,37
TCLAU 1 7/8 09/16/24	EUR	600 000	589 409,59	0,26
TRANSURBAN FINANCE COMPANY 1.45% 16-05-29	EUR	300 000	258 687,43	0,12
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>1 700 717,00</b>	<b>0,75</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOV BON 2.4% 23-05-34	EUR	1 000 000	942 734,52	0,41
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-30	EUR	1 000 000	805 170,00	0,35
ERSTE GR BK 0.1% 16-11-28 EMTN	EUR	600 000	492 273,90	0,22

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERSTE GR BK 0.25% 26-06-24	EUR	500 000	478 709,11	0,21
ERSTE GR BK 0.625% 17-04-26	EUR	500 000	459 609,59	0,20
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	1 000 000	887 546,23	0,39
OMV AG 0.0% 03-07-25 EMTN	EUR	500 000	459 782,50	0,21
OMV AG 2.875% PERP	EUR	600 000	589 800,53	0,25
OMV AG 6.25% PERP	EUR	700 000	726 835,08	0,32
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	EUR	300 000	189 430,54	0,08
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>6 031 892,00</b>	<b>2,64</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	2 000 000	1 704 334,93	0,75
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	2 200 000	1 989 017,74	0,87
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	EUR	500 000	351 621,10	0,16
BGB 2.6 06/22/24	EUR	600 000	606 768,25	0,26
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	1 000 000	789 800,00	0,34
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	132 000	62 169,12	0,03
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	1 701 000	1 444 667,81	0,64
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EUR	245 000	188 569,15	0,08
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EUR	1 000 000	775 395,00	0,34
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	EUR	1 200 000	992 876,79	0,44
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	800 000	762 401,48	0,33
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	400 000	402 951,75	0,18
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	1 800 000	1 682 781,66	0,74
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>11 753 354,78</b>	<b>5,16</b>
<b>CANADA</b>				
CPPIB CAPITAL 0.25% 18-01-41	EUR	312 000	176 907,83	0,08
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	628 000	615 970,57	0,27
PROVINCE DE L'ONTARIO 1.875% 21/05/2024	EUR	2 210 000	2 192 708,87	0,97
PROVINCE DE L'ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	1 000 000	765 520,68	0,33
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	950 000	916 692,35	0,40
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	800 000	798 903,84	0,35
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>5 466 704,14</b>	<b>2,40</b>
<b>DANEMARK</b>				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	581 000	546 118,91	0,24
ORSTED 3.25% 13-09-31 EMTN	EUR	336 000	325 095,99	0,14
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>871 214,90</b>	<b>0,38</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	400 000	356 016,44	0,16
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	600 000	479 419,03	0,21
BANKINTER 3.05% 29-05-28	EUR	1 000 000	974 734,66	0,43
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	500 000	489 996,95	0,21
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	3 900 000	3 567 047,92	1,56
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	2 600 000	2 936 274,74	1,28

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	800 000	966 402,30	0,43
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.0% 07-03-25	EUR	1 200 000	1 151 782,77	0,50
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 1.25% 13-03-27	EUR	500 000	463 870,99	0,21
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	3 000 000	2 938 557,95	1,29
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	1 000 000	857 564,93	0,37
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	1 000 000	461 197,47	0,21
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	2 110 000	1 999 017,76	0,87
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>17 641 883,91</b>	<b>7,73</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN HONDA FIN 1.95% 18-10-24	EUR	500 000	488 626,85	0,22
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	700 000	577 769,93	0,25
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	1 450 000	1 394 600,47	0,61
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	1 017 000	1 033 034,12	0,45
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	1 000 000	866 303,70	0,37
IBRD 0 1/2 04/16/30	EUR	1 350 000	1 124 683,71	0,49
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	EUR	500 000	336 907,95	0,15
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.25% 10-01-50	EUR	400 000	194 130,82	0,09
LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC E1M 14-03-19 DEFAULT	EUR	1 100 000	110,00	-0,01
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	593 000	591 844,54	0,26
MICROSOFT 2.625% 05/33	EUR	400 000	380 828,71	0,17
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	1 700 000	1 747 000,34	0,77
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	EUR	1 000 000	783 284,10	0,34
TMO 1.45 03/16/27	EUR	509 000	473 761,79	0,21
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>9 992 887,03</b>	<b>4,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
FINLANDE 4% 04/07/25	EUR	1 030 000	1 083 235,34	0,47
KOJAMO OYJ 2.0% 31-03-26 EMTN	EUR	500 000	452 653,94	0,20
NORDEA BKP 0.5% 19-03-31 EMTN	EUR	350 000	273 287,91	0,12
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	1 200 000	912 691,81	0,40
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>2 721 869,00</b>	<b>1,19</b>
<b>FRANCE</b>				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	1 050 000	1 034 952,91	0,45
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	600 000	557 023,03	0,24
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.375% 05-07-32	EUR	300 000	251 106,35	0,11
AIR LIQ FIN 0.375% 20-09-33	EUR	700 000	501 741,64	0,22
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	800 000	627 768,00	0,27
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	800 000	668 631,84	0,29
AXA 1.125% 15-05-28 EMTN	EUR	500 000	445 920,75	0,20
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	800 000	593 840,05	0,26
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	838 000	631 840,35	0,28
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	1 000 000	877 666,58	0,38
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	EUR	400 000	320 046,66	0,14

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	600 000	518 366,59	0,23
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	900 000	852 317,45	0,37
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	800 000	707 933,21	0,31
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 06-11-29	EUR	700 000	632 954,86	0,28
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 534 738,96	0,68
BPCE 4.0% 29-11-32 EMTN	EUR	600 000	585 855,37	0,25
BPCE 4.625% 18/07/23	EUR	1 400 000	1 441 096,14	0,63
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	887 793,63	0,39
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	900 000	766 987,64	0,34
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	300 000	302 773,54	0,13
CIE GEN DES ETS MICHELIN 1.75% 03-09-30	EUR	200 000	180 603,86	0,08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15-03-24	EUR	800 000	778 283,40	0,34
COVIVIO SA 1.5% 21-06-27	EUR	500 000	452 699,90	0,20
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	1 500 000	1 766 526,99	0,77
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	5 000 000	4 750 273,97	2,08
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	3 200 000	2 018 159,34	0,89
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	1 990 000	1 057 888,36	0,46
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	1 900 000	1 768 367,22	0,77
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	1 250 000	1 357 964,04	0,60
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	EUR	1 100 000	409 936,77	0,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	1 220 250	1 504 766,42	0,66
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	2 300 000	1 805 240,07	0,79
GECINA 0.875% 30-06-36 EMTN	EUR	700 000	455 156,01	0,20
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	EUR	800 000	586 483,95	0,26
LA POSTE 1.375% 21-04-32 EMTN	EUR	500 000	403 328,25	0,18
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	800 000	606 199,51	0,27
LEGRAND 0.625% 24-06-28	EUR	500 000	424 157,40	0,19
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	3 050 000	3 057 255,87	1,34
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	1 000 000	821 860,62	0,36
ORANGE 2.375% PERP	EUR	500 000	483 381,51	0,21
ORANGE 5.25% PERP	EUR	200 000	211 556,15	0,10
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	EUR	1 200 000	952 909,97	0,42
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	600 000	575 161,64	0,25
PERNOD RICARD 1.375% 07-04-29	EUR	200 000	177 466,78	0,08
PERNOD RICARD 3.75% 02-11-32	EUR	400 000	398 363,95	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	1 000 000	989 368,97	0,43
SG 0.625% 02-12-27	EUR	800 000	687 474,36	0,30
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 172 836,68	0,51
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.125% 18-01-29	EUR	300 000	245 180,59	0,11
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	1 200 000	1 151 588,38	0,51
TOTALENERGIES SE 2.708% PERP	EUR	600 000	605 669,16	0,26
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	600 000	583 056,58	0,25

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	1 100 000	948 519,38	0,42
WENDEL 1.375% 26-04-26	EUR	1 000 000	921 668,15	0,40
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>49 050 709,75</b>	<b>21,49</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	1 000 000	846 473,84	0,38
AIB GROUP 1.25% 28-05-24 EMTN	EUR	1 100 000	1 067 829,67	0,46
ATLAS COPCO FINANCE DAC 0.75% 08-02-32	EUR	391 000	302 491,39	0,13
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	700 000	538 877,50	0,24
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	250 000	202 725,48	0,09
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	300 000	254 183,59	0,11
JOHNSON CONTROLS INTL 1.0% 15-09-23	EUR	1 026 000	1 014 553,63	0,44
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	500 000	427 230,07	0,18
SWISSCOM AG VIA LUNAR FUNDING V 1.75% 15-09-25	EUR	500 000	480 794,49	0,22
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	468 000	442 427,39	0,20
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>5 577 587,05</b>	<b>2,45</b>
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	1 200 000	996 795,37	0,43
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	1 700 000	1 546 411,17	0,68
INTE 0.5% 05-03-24	EUR	600 000	583 283,63	0,26
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	1 016 000	850 575,44	0,37
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	2 400 000	2 318 480,88	1,01
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	848 323,97	0,37
ITAL BUON POL 1.25% 01-12-26	EUR	5 100 000	4 654 888,53	2,04
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	2 000 000	1 914 389,78	0,84
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	2 000 000	1 935 217,90	0,85
ITALIE 5%09-010940	EUR	2 980 000	3 086 317,67	1,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	2 000 000	1 821 191,96	0,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	1 470 000	1 293 815,71	0,57
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	2 400 000	2 209 041,39	0,97
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	1 600 000	1 292 974,06	0,57
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	EUR	3 100 000	2 548 518,31	1,12
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	EUR	3 350 000	3 768 572,41	1,65
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>31 668 798,18</b>	<b>13,88</b>
<b>JERSEY</b>				
HEATHROW FU 1.5% 12-10-25	EUR	642 000	598 976,99	0,27
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>598 976,99</b>	<b>0,27</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	800 000	668 550,30	0,29
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	EUR	400 000	264 007,37	0,11
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.25% 15-06-40	EUR	500 000	300 974,28	0,13
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.875% 14-01-28	EUR	600 000	546 291,78	0,24
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	800 000	662 170,25	0,29

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	700 000	546 545,04	0,24
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	500 000	350 551,71	0,15
EURO FIN 2.35% 29-07-44 EMTN	EUR	600 000	528 568,56	0,24
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	2 600 000	2 251 808,00	0,99
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.125% 18-03-30	EUR	1 000 000	811 382,05	0,36
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27	EUR	500 000	396 255,14	0,18
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	255 000	247 627,37	0,10
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	200 000	160 779,00	0,07
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.5% 02-07-39	EUR	400 000	275 211,10	0,12
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.75% 02-07-49	EUR	350 000	216 518,70	0,09
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	EUR	406 000	272 891,57	0,12
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09-07-29	EUR	800 000	646 757,70	0,28
SELP FINANCE SARL 1.5% 20-11-25	EUR	200 000	181 491,64	0,08
SELP FINANCE SARL 1.5% 20-12-26	EUR	300 000	259 008,10	0,12
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>9 587 389,66</b>	<b>4,20</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 0.25% 09-04-24	EUR	1 400 000	1 349 169,45	0,59
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	1 200 000	1 148 329,15	0,51
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	EUR	550 000	543 378,90	0,24
DNB BANK ASA 1.125% 20-03-28	EUR	650 000	649 757,90	0,28
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 14-01-26	EUR	500 000	463 755,82	0,20
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 19-06-25	EUR	1 500 000	1 410 338,12	0,62
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	1 250 000	1 151 836,04	0,50
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	EUR	146 000	140 910,72	0,06
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	839 752,33	0,37
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	EUR	800 000	685 846,68	0,30
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>8 383 075,11</b>	<b>3,67</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	EUR	800 000	636 219,45	0,28
ALLI FI 1.375% 21-04-31 EMTN	EUR	400 000	341 116,60	0,15
ANNGR 1 5/8 04/07/24	EUR	700 000	688 660,05	0,30
ASML HOLDING NV 2.25% 17-05-32	EUR	381 000	349 635,98	0,16
ASML HOLD NV 1.375% 07-07-26	EUR	700 000	661 038,58	0,29
BMW FIN 0.0% 11-01-26 EMTN	EUR	335 000	304 141,48	0,13
BRENNTAG FINANCE BV 0.5% 06-10-29	EUR	1 000 000	757 694,18	0,33
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	700 000	621 014,73	0,27
ENBW INTL FINANCE 0.25% 19-10-30	EUR	257 000	191 388,04	0,08
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	1 100 000	874 973,30	0,38
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17-06-30	EUR	969 000	742 815,75	0,33
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	500 000	388 387,19	0,17
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP	EUR	2 300 000	2 315 938,05	1,01
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200 000	172 847,03	0,08

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	800 000	794 606,68	0,35
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	EUR	1 000 000	759 054,04	0,34
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	600 000	508 638,78	0,22
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	600 000	614 164,85	0,27
KPN 0.875% 14-12-32 EMTN	EUR	200 000	145 734,89	0,06
LINDE FINANCE BV 0.25% 19-05-27	EUR	1 000 000	885 063,49	0,39
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	400 000	341 001,23	0,15
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	620 000	732 388,50	0,32
RELX FINANCE BV 1.0% 22-03-24	EUR	500 000	488 836,51	0,22
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	700 000	658 210,00	0,29
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	500 000	429 346,47	0,19
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.25% 28-02-31	EUR	400 000	340 746,88	0,15
SLB 2 05/06/32	EUR	600 000	519 852,16	0,23
SWIS REIN CO VIA 2.6% PERP	EUR	1 450 000	1 359 756,17	0,60
TENNET HOLDING BV 0.75% 26-06-25	EUR	1 000 000	943 619,66	0,41
TENNET HOLDING BV 1.5% 03-06-39	EUR	800 000	569 011,62	0,25
TENNET HOLDING BV 4.25% 28-04-32	EUR	405 000	415 562,95	0,18
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	1 300 000	1 182 610,00	0,51
URENCO FINANCE NV 3.25% 13-06-32	EUR	248 000	233 344,29	0,10
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	181 000	178 434,06	0,08
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>21 145 853,64</b>	<b>9,27</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	1 700 000	1 710 406,33	0,75
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	1 200 000	864 745,89	0,37
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	500 000	249 986,34	0,11
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	800 000	765 836,88	0,34
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	1 000 000	890 177,40	0,39
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>4 481 152,84</b>	<b>1,96</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMER CAP 4.75% 21-09-32	EUR	250 000	248 499,81	0,11
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	800 000	733 366,36	0,32
CCE 0.7 09/12/31	EUR	300 000	231 156,64	0,10
DIAGEO FINANCE 0.5% 19-06-24	EUR	850 000	820 179,73	0,36
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.125% 20-07-28	EUR	200 000	166 972,38	0,07
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.375% 03-01-26	EUR	400 000	363 500,00	0,16
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 14-09-28	EUR	600 000	481 203,16	0,21
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	966 000	783 826,23	0,34
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	EUR	250 000	187 408,41	0,08
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	353 000	348 251,99	0,15
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	640 000	558 020,16	0,25
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	500 000	467 165,55	0,21
NWIDE 2 04/28/27	EUR	800 000	749 662,90	0,33



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	1 400 000	1 306 063,84	0,57
SSE 4.0% PERP	EUR	412 000	387 924,53	0,17
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	700 000	636 685,00	0,28
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 1.375% 24-10-23	EUR	1 500 000	1 484 376,99	0,65
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>9 954 263,68</b>	<b>4,36</b>
<b>SUEDE</b>				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	704 000	606 645,96	0,27
SCA HYGIENE AB 1.125% 27-03-24	EUR	1 350 000	1 324 818,15	0,58
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	EUR	847 000	688 660,14	0,30
TELE2 AB 1.125% 15-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 942 403,01	0,85
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	600 000	538 897,85	0,23
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	280 000	247 221,80	0,11
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	932 000	907 694,72	0,40
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>6 256 341,63</b>	<b>2,74</b>
<b>SUISSE</b>				
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	EUR	500 000	446 703,90	0,20
UBS GROUP AG 0.875% 03-11-31	EUR	486 000	364 965,26	0,15
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>811 669,16</b>	<b>0,35</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>227 826 753,75</b>	<b>99,84</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>227 826 753,75</b>	<b>99,84</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE	EUR	11	33 401,37	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>33 401,37</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>33 401,37</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>33 401,37</b>	<b>0,01</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0323	EUR	19	-190,00	0,01
EURO SCHATZ 0323	EUR	21	-18 480,00	-0,01
FGBL BUND 10A 0323	EUR	51	-341 600,00	-0,15
XEUR FGBX BUX 0323	EUR	30	-776 040,00	-0,34
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-1 136 310,00</b>	<b>-0,49</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-1 136 310,00</b>	<b>-0,49</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-1 136 310,00</b>	<b>-0,49</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 136 310	1 136 310,00	0,49
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>1 136 310,00</b>	<b>0,49</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			651 969,13	0,29
Dettes			-145 445,54	-0,06
Comptes financiers			-175 309,32	-0,08
<b>Actif net</b>			<b>228 191 369,39</b>	<b>100,00</b>

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AD	EUR	36 169,603	891,20	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	EUR	51 939,11600	1 479,02	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND IC	EUR	458,39570	148 755,15	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	EUR	50 487,188	895,15	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND BC	EUR	6 562,911	876,85	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	301 292,79	EUR	8,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	301 292,79	EUR	8,33	EUR

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24.31%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant dans des obligations et titres de créances libellés en euros au travers d'un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables.

Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de

Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le compartiment pour évaluer la performance est le Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 94.52% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.53	6.6	6.57	6.74	99.65%
Benchmark	HSBC	6.28	5.39	6.72	6.9	97.23%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Benchmark	135.43	91.43
Fund	117.11	94.35

\* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAIs inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAIs a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAIs liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complétée par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAIs n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de***

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ***L'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*





## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	124.09	L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DBR 4 01/04/37	Gouvernement	2.10%	Allemagne
FRTR 0.5 05/25/25	Gouvernement	2.08%	France
BTPS 1.25 12/01/26 10Y	Gouvernement	2.04%	Italie
BTPS 6 05/01/31 31Y	Gouvernement	1.65%	Italie
SPGB 1.95 07/30/30	Gouvernement	1.57%	Espagne
BTPS 5 09/01/40 31Y	Gouvernement	1.35%	Italie
FRTR 2.75 10/25/27	Gouvernement	1.34%	France
SPGB 1.95 04/30/26	Gouvernement	1.29%	Espagne
SPGB 4.7 07/30/41	Gouvernement	1.29%	Espagne
BTPS 3.45 03/01/48 31Y	Gouvernement	1.12%	Italie
DBR 4.75 07/04/40	Gouvernement	1.04%	Allemagne
ISPIM 1 07/04/24 EMTN	Finance	1.02%	Italie
IBESM V1.875 PERP	Services aux Collectivités	1.01%	Pays-Bas
EFSF 0 10/13/27	Gouvernement	0.99%	Luxembourg
BTPS 2 02/01/28 10Y	Gouvernement	0.97%	Italie

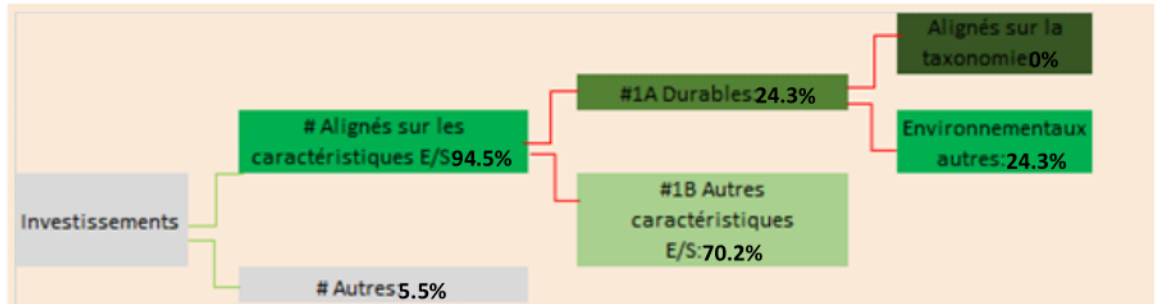


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 5% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 24.3%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Gouvernement	42.12%
Finance	24.97%
Services aux Collectivités	7.01%
Industrie	5.48%
Immobilier	3.61%
Biens de Consommation de Base	3.24%
Services de Télécommunication	3.21%
Santé	2.77%
Énergie	2.57%
Technologies de l'Information	1.89%
Matériaux	1.71%
Consommation Discrétionnaire	1.33%
Autres	0.09%
Total	100%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

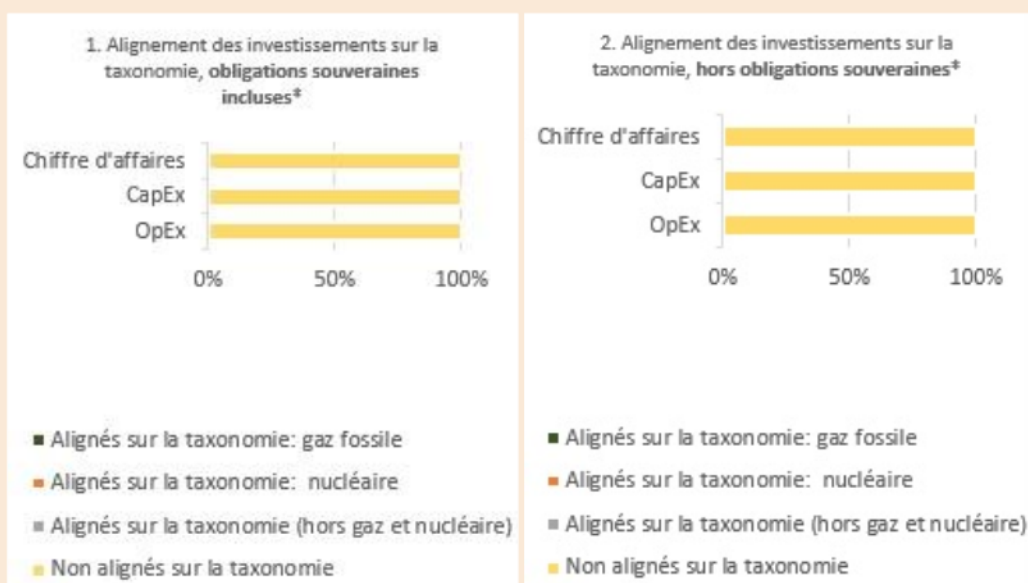
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 24.31%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, des arbitrages ont été effectués continuellement au sein de la Sicav pour améliorer le score ESG global. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 8. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI MODERATE**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

#### Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés sont restés très volatils sur la période. La poursuite de la forte hausse des indices de prix, en raison principalement de la hausse des matières premières et des goulets d'étranglement, a forcé les banques centrales à réagir. Les perspectives économiques se sont également tassées du fait des conséquences de la guerre, de la faiblesse de l'économie chinoise et de la confiance affaiblie des consommateurs. Les multiples chocs ont cependant été relativement bien absorbés par les entreprises aidées par des gouvernements généreux et une épargne Covid toujours importante, permettant de maintenir un niveau de consommation acceptable même des ajustements se sont opérés. Dans ce contexte, nous avons géré activement l'exposition actions avec un marquage plutôt défensif tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2022, l'exposition actions de HRIF - SRI Moderate est proche de 26.6% de l'actif contre 30% pour l'univers d'investissement.

#### Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

#### Investissements sur les marchés actions

##### a) Partie en titres vifs ISR Euro:

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les telecoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le compartiment a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les telecoms, de CNHI dans l'industrie, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Au 31 décembre 2022, nous détenons environ 27.8% de titres vifs.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## **b) Investissements ISR hors zone Euro:**

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à augmenter cette position sur la l'ensemble de l'année.

L'allocation utilise le compartiment suivant :

- Valeurs internationales (HRIF - SRI Global Equity)

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 5.2%.

## **c) Utilisation des Produits dérivés :**

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ 6.4% au 31 décembre 2022.

## **Allocation sur les marchés de Taux**

Le compartiment a débuté l'année 2022 avec une sensibilité au risque de taux inférieur à l'indice de référence. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires en début d'année car les taux de rendement étaient toujours à des niveaux extrêmement bas (-0.17% au 31/12/2021 pour une obligation allemande de maturité 10 ans) au regard de la hausse des prix et de la croissance économique.

Les banquiers centraux ont également changé de ton vis-à-vis de cette inflation. Le caractère transitoire est oublié et les banques centrales ont fortement resserré les conditions de financement (Fed, Banque d'Angleterre, BCE). Dans ce contexte, les taux se sont fortement tendus passant de -0.17% à 2.57% au 30 décembre 2022 pour une obligation allemande de maturité 10 ans. Nous avons accompagné cette hausse des taux de rendement et réduit progressivement la couverture au risque de hausse des taux.

Sur la période, notre couverture du risque de taux a contribué très positivement à la performance du compartiment.

Au 31 décembre 2022, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI Moderate est proche de 65.4% contre 70% pour l'univers d'investissement.

## **Investissements sur les marchés obligataires**

### **a) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :**

Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal. Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

## Investissements sur le marché monétaire :

Nous avons utilisé le monétaire de manière tactique dans une année particulièrement chahutée tout actif confondu. Celui-ci permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC Monétaire Etat

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 1%.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -15.69% pour l'action AC, de -15.18% pour l'action RC. L'action IC est inactive.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

### **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

### **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice**

#### **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre).

## Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC I Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)

Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie

@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement

 <b>Environnemental</b>	 <b>Social</b>	 <b>Gouvernance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Emissions carbone</li><li>◆ Epuisement des ressources</li><li>◆ Rareté de l'eau</li><li>◆ Gestion des déchets / pollution</li><li>◆ Déforestation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Normes et pratiques de travail</li><li>◆ Intégrité de la chaîne d'approvisionnement</li><li>◆ Santé et sécurité</li><li>◆ Management du capital humain</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Structure du conseil d'administration</li><li>◆ Indépendance du conseil d'administration</li><li>◆ Management des risques</li><li>◆ Audit et contrôles</li></ul>

Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social - Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## **Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...**

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

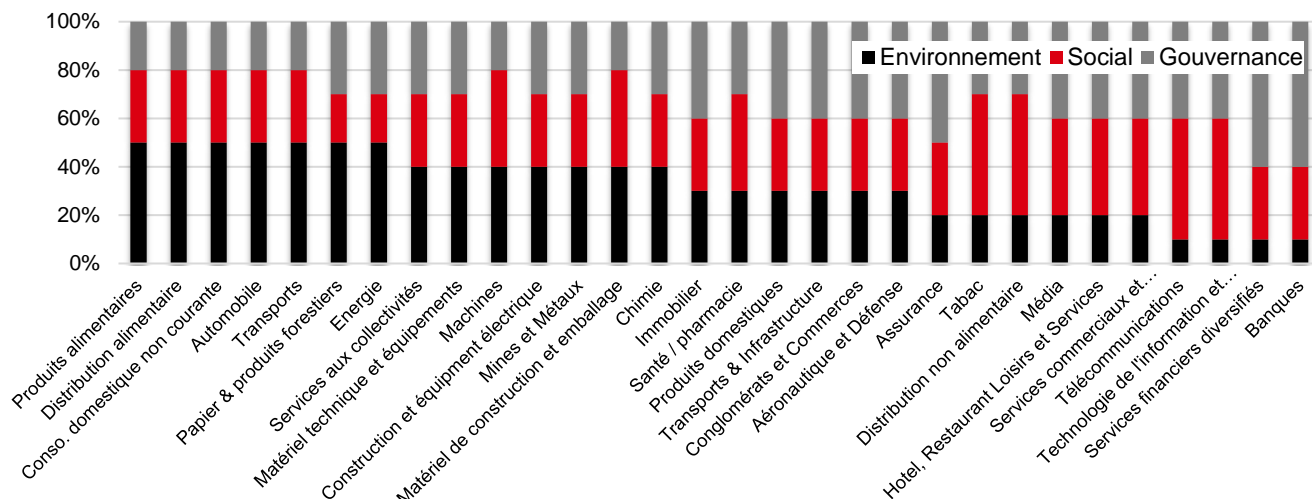
- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équilibrés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI MODERATE	Ce compartiment n'utilise pas d'indice de référence	L'univers d'investissement initial est composé d'actions de pays développés ainsi que de titres obligataires émis par des Etats ou des entreprises. Le compartiment est géré avec un biais sur les titres de la zone euro.

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI MODERATE

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.
- ◆ La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.
- ◆ Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.
- ◆ **Cas des émissions gouvernementales**  
Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation ISS-Oekom.. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La notation des émetteurs est revue selon une fréquence annuelle  
L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations ISS-Oekom de la façon suivante :
  - Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte
  - Pour les pays classés en C+ : le poids de ces Etats dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids qu'ils représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
  - Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.
- ◆ L'univers ISR des compartiments comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3<sup>e</sup> quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Pour l'allocation obligataire, les valeurs classées en 4<sup>e</sup> quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3<sup>e</sup> quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quartiles.
- ◆ De plus, le compartiment s'engage à :
  - Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
  - Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
  - Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

## 2ème étape : processus financier

Etapas du processus financier	
<b>Allocation tactique entre les classes d'actifs</b>	<p>L'allocation d'actifs est une source de valeur ajoutée dans la mesure où les marchés financiers ont des performances différenciées et dépendantes du cycle économique. Par exemple, des phases de ralentissement sont généralement traduites par une performance négative des marchés actions et une performance positive des marchés obligataires.</p> <p>L'allocation tactique prend ainsi toute son importance car elle vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.</p> <p>A partir de l'allocation stratégique le gérant expose le compartiment aux différentes classes d'actifs afin de l'adapter à nos anticipations et à notre scénario économique.</p>
<b>Sélection de valeurs, construction/ optimisation du portefeuille</b>	<p><b>Allocation actions en lignes directes - Analyse Profitabilité / Valorisation</b> Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise. Le gérant sélectionne les entreprises dont la profitabilité est stable ou en croissance à un prix attractif.</p> <p><b>Allocation taux en lignes directes - Gestion fondamentale active,</b> qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance. Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.</p>
<b>Suivi des risques</b>	<p>Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux compartiments. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés</p>

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## **Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs**

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## **Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)**

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et de rentabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 15,14%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06

## Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

## Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT Z	10 444 422,12	10 654 953,27
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 734 060,84	335 353,56
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	397 624,33	396 713,97
SIEMENS AG-REG		788 040,34
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	296 625,00	442 375,00
ENEL SPA	388 549,33	325 762,19
VONOVIA SE	37 264,46	673 110,47
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	700 258,62	
INTE 1.125% 04-03-22		700 000,00
BPCE 2.75% 30-11-27 EMTN		700 000,00

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>84 839 001,83</b>	<b>84 792 894,68</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>23 633 083,36</b>	<b>25 754 996,96</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	23 633 083,36	25 754 996,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>55 683 271,09</b>	<b>54 291 958,63</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	55 683 271,09	54 291 958,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>5 315 474,88</b>	<b>4 717 239,09</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 315 474,88	4 717 239,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>207 172,50</b>	<b>28 700,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	207 172,50	28 700,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>411 925,20</b>	<b>140 203,40</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	411 925,20	140 203,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>334 032,77</b>	<b>415 256,40</b>
Liquidités	334 032,77	415 256,40
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>85 584 959,80</b>	<b>85 348 354,48</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	85 584 049,83	83 733 503,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 370 086,39	630 648,22
Résultat de l'exercice (a,b)	958 175,67	885 321,05
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>85 172 139,11</b>	<b>85 249 473,25</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>207 172,50</b>	<b>28 700,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	207 172,50	28 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	207 172,50	28 700,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>73 326,64</b>	<b>70 181,23</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	73 326,64	70 181,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>132 321,55</b>	
Concours bancaires courants	132 321,55	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>85 584 959,80</b>	<b>85 348 354,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	5 412 550,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		1 757 875,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	381,09	
Produits sur actions et valeurs assimilées	773 623,96	540 713,58
Produits sur obligations et valeurs assimilées	729 736,97	692 639,18
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 503 742,02</b>	<b>1 233 352,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 954,64	4 778,31
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 954,64</b>	<b>4 778,31</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 498 787,38</b>	<b>1 228 574,45</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	554 259,45	444 814,16
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>944 527,93</b>	<b>783 760,29</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 647,74	101 560,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>958 175,67</b>	<b>885 321,05</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Annexes

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI MODERATE

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443157 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC :  
Taux de frais maximum de 0,50% TTC maximum.

FR0013443132 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC :  
Taux de frais maximum de 1% TTC maximum.

Les frais administratifs externes à la Société de Gestion sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) sont non significatifs.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 249028 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>85 249 473,25</b>	<b>60 834 239,56</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	19 628 384,09	22 357 990,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 146 690,50	-1 109 918,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 028 189,11	1 145 927,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 173 065,25	-470 704,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	282 305,00	10 300,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-531 530,00	-163 110,00
Frais de transactions	-21 011,40	-18 135,39
Différences de change	-29 435,36	27 250,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-14 294 880,26	1 880 573,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 590 523,24</i>	<i>3 704 357,02</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 704 357,02</i>	<i>-1 823 783,40</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	235 872,50	-28 700,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>207 172,50</i>	<i>-28 700,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>28 700,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	944 527,93	783 760,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>85 172 139,11</b>	<b>85 249 473,25</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 683 271,09	65,38
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>55 683 271,09</b>	<b>65,38</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	5 412 550,00	6,35
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>5 412 550,00</b>	<b>6,35</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	55 683 271,09	65,38						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							334 032,77	0,39
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							132 321,55	0,16
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			492 611,79	0,58	12 022 086,91	14,12	14 508 911,13	17,03	28 659 661,26	33,65
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	334 032,77	0,39								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	132 321,55	0,16								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	16 945,92	0,02						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	411 550,20
	Coupons et dividendes en espèces	375,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>411 925,20</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	73 326,64
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>73 326,64</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>338 598,56</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	134 413,397	13 718 301,40
Actions rachetées durant l'exercice	-21 840,489	-2 116 098,61
Solde net des souscriptions/rachats	112 572,908	11 602 202,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	234 310,925	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	5 941,671	5 910 082,69
Actions rachetées durant l'exercice	-3 125,705	-3 030 591,89
Solde net des souscriptions/rachats	2 815,966	2 879 490,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	68 295,995	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	221 348,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,07
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	332 910,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 315 474,88
	FR0013217973	HSBC MONETAIRE ETAT Z	866 287,53
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	4 449 187,35
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 315 474,88</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	958 175,67	885 321,05
<b>Total</b>	<b>958 175,67</b>	<b>885 321,05</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	144 518,59	74 146,54
<b>Total</b>	<b>144 518,59</b>	<b>74 146,54</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	813 657,08	811 174,51
<b>Total</b>	<b>813 657,08</b>	<b>811 174,51</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 370 086,39	630 648,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-1 370 086,39</b>	<b>630 648,22</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-345 216,14	98 135,99
<b>Total</b>	<b>-345 216,14</b>	<b>98 135,99</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 024 870,25	532 512,23
<b>Total</b>	<b>-1 024 870,25</b>	<b>532 512,23</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>40 292 690,91</b>	<b>60 834 239,56</b>	<b>85 249 473,25</b>	<b>85 172 139,11</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC en EUR</b>				
Actif net	286 135,11	2 359 021,21	13 216 460,27	21 447 621,81
Nombre de titres	2 861,515	22 632,279	121 738,017	234 310,925
Valeur liquidative unitaire	99,99	104,23	108,56	91,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	1,06	0,80	-1,47
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06	0,74	0,60	0,61
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC en EUR</b>				
Actif net	40 006 555,80	58 475 218,35	72 033 012,98	63 724 517,30
Nombre de titres	39 958,000	55 697,427	65 480,029	68 295,995
Valeur liquidative unitaire	1 001,21	1 049,87	1 100,07	933,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,89	10,65	8,13	-15,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1,97	13,16	12,38	11,91



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 153	432 537,70	0,51
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	7 177	598 418,26	0,70
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	15 370	540 716,60	0,63
FRESENIUS	EUR	15 035	394 668,75	0,46
MERCK KGA	EUR	3 043	550 478,70	0,65
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 879	875 216,00	1,03
SAP SE	EUR	9 244	891 029,16	1,05
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>4 283 065,17</b>	<b>5,03</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	6 629	330 124,20	0,38
OMV AG	EUR	10 743	516 738,30	0,61
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>846 862,50</b>	<b>0,99</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	6 013	361 261,04	0,43
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>361 261,04</b>	<b>0,43</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	102 435	577 118,79	0,68
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	10 864	117 005,28	0,14
IBERDROLA SA	EUR	92 558	1 011 658,94	1,19
INDITEX	EUR	14 843	368 848,55	0,43
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 074 631,56</b>	<b>2,44</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	6 483	320 649,18	0,38
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	42 610	409 567,32	0,48
NESTE OYJ	EUR	12 398	533 361,96	0,62
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 263 578,46</b>	<b>1,48</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	11 511	262 681,02	0,31
AXA	EUR	25 329	659 947,10	0,78
CARREFOUR	EUR	31 103	486 450,92	0,57
KERING	EUR	1 645	782 197,50	0,92
MICHELIN (CGDE)	EUR	21 062	547 296,07	0,65
ORANGE	EUR	45 582	423 046,54	0,49
PERNOD RICARD	EUR	2 085	383 118,75	0,45
PLASTIC OMNIUM	EUR	12 002	162 987,16	0,19
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	7 655	454 860,10	0,53
REXEL	EUR	11 611	214 106,84	0,25
SAINT-GOBAIN	EUR	11 904	543 417,60	0,64

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	6 487	847 980,64	1,00
SEB	EUR	3 915	306 348,75	0,36
SOCIETE GENERALE SA	EUR	21 264	499 278,72	0,58
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 625	361 887,50	0,43
TOTALENERGIES SE	EUR	6 508	381 694,20	0,45
VIVENDI	EUR	37 660	335 701,24	0,39
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 653 000,65</b>	<b>8,99</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	16 273	602 263,73	0,71
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>602 263,73</b>	<b>0,71</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	73 352	368 960,56	0,43
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>368 960,56</b>	<b>0,43</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	4 265	266 818,40	0,31
ASML HOLDING NV	EUR	893	449 893,40	0,53
ASR NEDERLAND NV	EUR	6 926	307 168,10	0,36
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	34 058	509 677,97	0,60
HEINEKEN	EUR	6 645	583 962,60	0,68
ING GROEP NV	EUR	59 958	682 801,70	0,80
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	19 181	514 818,04	0,60
KONINKLIJKE DSM	EUR	4 288	490 118,40	0,58
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	210 150	607 333,50	0,71
SIGNIFY NV	EUR	9 882	310 097,16	0,37
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>4 722 689,27</b>	<b>5,54</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	61 470	286 204,32	0,34
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>286 204,32</b>	<b>0,34</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	22 914	592 097,76	0,69
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>592 097,76</b>	<b>0,69</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	17 532	578 468,34	0,67
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>578 468,34</b>	<b>0,67</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>23 633 083,36</b>	<b>27,74</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>23 633 083,36</b>	<b>27,74</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS AG 0.0% 05-10-28	EUR	200 000	166 925,00	0,20
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	421 000	420 888,12	0,49

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	410 000	538 508,38	0,63
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	200 000	195 161,77	0,23
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.125% 05-11-79	EUR	400 000	371 165,40	0,44
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	450 000	427 929,75	0,51
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	300 000	277 412,16	0,32
EVONIK INDUSTRIES 2.25% 25-09-27	EUR	100 000	93 783,44	0,11
FREGR 2 7/8 02/15/29	EUR	300 000	273 264,90	0,32
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	450 000	407 043,00	0,47
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	526 000	630 211,34	0,74
KFW 0.0% 15-12-27 EMTN	EUR	300 000	258 315,00	0,30
KFW 0.01% 05-05-27 EMTN	EUR	158 000	138 739,26	0,16
LEGGR 0 7/8 11/28/27	EUR	300 000	248 721,90	0,30
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	200 000	179 035,88	0,21
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	100 000	98 549,64	0,12
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>4 725 654,94</b>	<b>5,55</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
SYDNEY AIRPORT 2.75% 23/04/2024	EUR	150 000	150 462,35	0,18
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>150 462,35</b>	<b>0,18</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	105 000	98 987,12	0,12
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.2% 20-10-25	EUR	605 000	582 415,81	0,68
ERSTE GR BK 0.25% 26-06-24	EUR	200 000	191 483,64	0,23
ERSTE GR BK 0.625% 17-04-26	EUR	200 000	183 843,84	0,22
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	300 000	266 263,87	0,31
OMV AG 2.875% PERP	EUR	100 000	98 300,09	0,11
OMVAV 0 3/4 06/16/30	EUR	500 000	408 327,57	0,48
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	EUR	200 000	126 287,03	0,15
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 955 908,97</b>	<b>2,30</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	510 000	434 605,41	0,52
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.65% 22-06-71	EUR	200 000	85 826,52	0,10
BGB 2.6 06/22/24	EUR	368 000	372 151,19	0,44
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	300 000	236 940,00	0,27
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	44 000	20 723,04	0,03
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	370 000	314 242,85	0,36
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EUR	105 000	80 815,35	0,09
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EUR	400 000	310 158,00	0,37
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	100 000	90 261,47	0,11
KBC GROUPE 0.625% 07-12-31	EUR	300 000	248 219,20	0,29
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	500 000	476 500,92	0,56
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	200 000	201 475,88	0,23
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	400 000	373 951,48	0,44

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 245 871,31</b>	<b>3,81</b>
<b>CANADA</b>				
DAIMLER CANADA FINANCE 3.0% 23-02-27	EUR	209 000	204 996,58	0,24
PROVINCE DE L'ONTARIO 1.875% 21/05/2024	EUR	250 000	248 043,99	0,29
PROVINCE DE L'ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	600 000	459 312,41	0,54
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	400 000	385 975,73	0,45
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	400 000	399 451,92	0,47
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 697 780,63</b>	<b>1,99</b>
<b>DANEMARK</b>				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	500 000	432 975,62	0,51
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	633 000	594 997,02	0,70
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 027 972,64</b>	<b>1,21</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	500 000	445 020,55	0,52
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	200 000	195 998,78	0,23
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	500 000	487 894,93	0,57
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	900 000	823 164,90	0,97
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	416 000	469 803,96	0,55
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	210 000	253 680,60	0,29
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.0% 07-03-25	EUR	400 000	383 927,59	0,45
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	1 045 000	1 023 597,68	1,21
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	300 000	257 269,48	0,30
SPGB 2 3/4 10/31/24	EUR	826 000	827 087,77	0,97
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 167 446,24</b>	<b>6,06</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	300 000	247 615,68	0,29
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	200 000	192 358,68	0,22
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	167 000	169 632,94	0,20
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	300 000	259 891,11	0,31
IBRD 0 1/2 04/16/30	EUR	258 000	214 939,55	0,25
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.1% 17-09-35	EUR	200 000	134 763,18	0,16
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	200 000	205 529,45	0,24
NATL GRID NORTH AMERICA 1.054% 20-01-31	EUR	400 000	313 313,64	0,37
TMO 1.45 03/16/27	EUR	300 000	279 230,92	0,33
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>2 017 275,15</b>	<b>2,37</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP 0.5% 19-03-31 EMTN	EUR	400 000	312 329,04	0,37
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	500 000	380 288,25	0,45
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>692 617,29</b>	<b>0,82</b>
<b>FRANCE</b>				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	150 000	147 850,42	0,18
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	400 000	371 348,68	0,43

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPEMEN 1.375% 05-07-32	EUR	100 000	83 702,12	0,10
AIR LIQ FIN 0.375% 20-09-33	EUR	200 000	143 354,75	0,17
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	500 000	392 355,00	0,46
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	200 000	167 157,96	0,20
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	264 000	199 052,33	0,24
AXA BANK EUROPE 0.625% 16-02-28	EUR	500 000	438 833,29	0,52
AXA HOME LOAN SFH 0.01% 16-10-29	EUR	300 000	240 034,99	0,28
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	300 000	259 183,29	0,30
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	300 000	284 105,82	0,33
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 06-11-29	EUR	300 000	271 266,37	0,32
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	400 000	383 684,74	0,45
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	100 000	85 220,85	0,10
CA 1.875% 22-04-27	EUR	400 000	374 998,27	0,44
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	100 924,51	0,12
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.375% 14-06-27	EUR	400 000	365 890,90	0,43
DANONE 1.0% PERP	EUR	300 000	252 509,45	0,30
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	305 000	359 193,82	0,42
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	600 000	577 568,22	0,68
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	763 000	724 891,81	0,85
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	500 000	315 337,40	0,37
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	510 000	271 117,12	0,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	205 000	222 706,10	0,26
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	298 000	367 482,39	0,43
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	750 000	588 665,24	0,69
GECINA 0.875% 25-01-33 EMTN	EUR	200 000	147 181,52	0,17
KLEPIERRE 0.625% 01-07-30 EMTN	EUR	300 000	219 931,48	0,25
LEGRAND 0.625% 24-06-28	EUR	300 000	254 494,44	0,30
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	1 363 000	1 366 242,54	1,61
ORANGE 1.0% 12-09-25 EMTN	EUR	200 000	188 099,18	0,22
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	400 000	328 744,25	0,39
PERNOD RICARD 0.125% 04-10-29	EUR	300 000	238 227,49	0,28
PERNOD RICARD 3.75% 02-11-32	EUR	100 000	99 590,99	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15-01-28	EUR	300 000	278 297,05	0,32
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	100 000	98 936,90	0,12
SG 0.625% 02-12-27	EUR	400 000	343 737,18	0,40
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.125% 18-01-29	EUR	200 000	163 453,73	0,19
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	150 000	143 948,55	0,17
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	100 000	86 229,03	0,10
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFLD	EUR	100 000	75 025,51	0,09
WENDEL 1.375% 26-04-26	EUR	300 000	276 500,45	0,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>12 297 076,13</b>	<b>14,44</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	400 000	338 589,53	0,40
ATLAS COPCO FINANCE DAC 0.75% 08-02-32	EUR	156 000	120 687,10	0,14
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	105 000	85 144,70	0,10
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	105 000	88 964,26	0,10
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	150 000	128 169,02	0,15
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	187 000	176 781,88	0,21
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>938 336,49</b>	<b>1,10</b>
<b>ITALIE</b>				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	200 000	166 132,56	0,19
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	200 000	181 930,73	0,22
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	500 000	474 638,22	0,56
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	606 000	507 331,41	0,60
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	300 000	289 810,11	0,34
ITAL BUON POL 0.65% 15-10-23	EUR	500 000	492 611,79	0,58
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	971 000	929 436,24	1,09
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	582 000	563 148,41	0,66
ITALIE 5%09-010940	EUR	566 000	586 193,22	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	1 400 000	1 274 834,37	1,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	600 000	528 088,04	0,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	350 000	282 838,07	0,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48	EUR	200 000	164 420,54	0,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	EUR	421 000	473 602,68	0,56
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>6 915 016,39</b>	<b>8,12</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	400 000	334 275,15	0,39
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	105 000	86 909,84	0,10
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	500 000	390 389,32	0,46
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	283 000	198 412,27	0,23
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	600 000	519 648,00	0,61
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.75% 15/09/2025	EUR	210 000	210 462,56	0,24
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	153 000	148 576,42	0,18
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	105 000	84 408,98	0,10
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	EUR	353 000	237 267,79	0,28
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 210 350,33</b>	<b>2,59</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 0.25% 09-04-24	EUR	150 000	144 553,87	0,17
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	300 000	287 082,29	0,34
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 19-06-25	EUR	150 000	141 033,81	0,17
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	300 000	276 440,65	0,32
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.05% 03-11-28	EUR	300 000	247 705,07	0,29
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	EUR	100 000	96 514,19	0,11
TELENOR AS 1.125% 31-05-29	EUR	150 000	128 596,25	0,15
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 321 926,13</b>	<b>1,55</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	100 000	90 227,29	0,11
ALLIANDER 2.625% 09-09-27 EMTN	EUR	107 000	103 721,78	0,12
ALLIANZ FIN II 0.5% 14-01-31	EUR	300 000	238 582,29	0,28
ASML HOLDING NV 2.25% 17-05-32	EUR	143 000	131 228,20	0,16
BMW FIN 0.0% 11-01-26 EMTN	EUR	134 000	121 656,59	0,14
BMW FIN 0.5% 22-02-25 EMTN	EUR	286 000	271 012,19	0,32
BRENNTAG FINANCE BV 0.5% 06-10-29	EUR	200 000	151 538,84	0,18
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	200 000	177 432,78	0,21
COMPASS GROUP FINANCE NV 1.5% 05-09-28	EUR	150 000	135 323,48	0,16
ENBW INTL FINANCE 0.25% 19-10-30	EUR	192 000	142 982,51	0,17
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	167 000	132 836,86	0,16
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17-06-30	EUR	601 000	460 714,42	0,54
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	200 000	155 354,88	0,18
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP	EUR	200 000	201 385,92	0,24
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	100 000	86 423,51	0,10
ING BANK NV 0.125% 08-12-31	EUR	300 000	227 716,21	0,27
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	100 000	84 773,13	0,10
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	300 000	307 082,42	0,36
KPN 0.875% 14-12-32 EMTN	EUR	100 000	72 867,45	0,09
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	700 000	596 752,16	0,70
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	316 000	373 281,88	0,44
RELX FINANCE BV 1.0% 22-03-24	EUR	100 000	97 767,30	0,11
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	200 000	171 738,59	0,20
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.25% 28-02-31	EUR	100 000	85 186,72	0,10
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	400 000	387 299,48	0,45
SWIS REIN CO VIA 2.6% PERP	EUR	150 000	140 664,43	0,16
TENNET HOLDING BV 0.75% 26-06-25	EUR	300 000	283 085,90	0,33
TENNET HOLDING BV 1.5% 03-06-39	EUR	100 000	71 126,45	0,08
TENNET HOLDING BV 4.25% 28-04-32	EUR	152 000	155 964,37	0,18
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.8% 18-10-30	EUR	178 000	144 205,40	0,17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	400 000	363 880,00	0,43
VONOVIA FINANCE BV 1.25% 06-12-24	EUR	400 000	379 809,56	0,45
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	100 000	98 582,36	0,11
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>6 642 205,35</b>	<b>7,80</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	210 000	211 285,49	0,24
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	250 000	180 155,39	0,21
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	311 000	276 845,17	0,33
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>668 286,05</b>	<b>0,78</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	400 000	366 683,18	0,43
DIAGEO FINANCE 0.5% 19-06-24	EUR	150 000	144 737,60	0,17
DIAGEO FINANCE 1.0% 22-04-25	EUR	300 000	286 796,61	0,34
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.375% 03-01-26	EUR	100 000	90 875,00	0,11
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	235 000	231 839,14	0,27
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	480 000	418 515,12	0,49
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	100 000	93 433,11	0,11
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	120 000	92 938,66	0,11
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	500 000	454 775,00	0,53
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	EUR	100 000	98 382,98	0,12
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 278 976,40</b>	<b>2,68</b>
<b>SUEDE</b>				
SCA HYGIENE AB 1.125% 27-03-24	EUR	400 000	392 538,71	0,46
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.05% 06-09-28	EUR	300 000	243 917,40	0,29
TELE2 AB 1.125% 15-05-24 EMTN	EUR	200 000	194 240,30	0,23
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	200 000	179 632,62	0,21
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	416 000	405 151,29	0,47
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 415 480,32</b>	<b>1,66</b>
<b>SUISSE</b>				
GIVAUDAN AG 2.0% 17-09-30	EUR	100 000	89 340,78	0,10
UBS GROUP AG 0.875% 03-11-31	EUR	300 000	225 287,20	0,27
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>314 627,98</b>	<b>0,37</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>55 683 271,09</b>	<b>65,38</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>55 683 271,09</b>	<b>65,38</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE ETAT Z	EUR	892,843	866 287,53	1,02
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	EUR	2 419,312	4 449 187,35	5,23
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>5 315 474,88</b>	<b>6,25</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>5 315 474,88</b>	<b>6,25</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>5 315 474,88</b>	<b>6,25</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-143	207 172,50	0,24
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>207 172,50</b>	<b>0,24</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>207 172,50</b>	<b>0,24</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>207 172,50</b>	<b>0,24</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-207 172,5	-207 172,50	-0,24
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-207 172,50</b>	<b>-0,24</b>
<b>Créances</b>			<b>411 925,20</b>	<b>0,48</b>
<b>Dettes</b>			<b>-73 326,64</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>201 711,22</b>	<b>0,24</b>
<b>Actif net</b>			<b>85 172 139,11</b>	<b>100,00</b>

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE AC	EUR	234 310,925	91,53
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE RC	EUR	68 295,995	933,06

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 31.48%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.

Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont

classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 95.82% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.53	7.03	6.45	6.51	93.26%
Benchmark	HSBC	6.22	5.9	6.48	6.51	98.04%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Benchmark	138.49	93.88
Fund	105.13	90.31

\* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz,

charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.

- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

### ● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

#### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAI inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées ) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAI a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complétée par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes,3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	109.92	La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75 10/25/27	Gouvernement	1.60%	France
BTPS 0.5 02/01/26 5Y	Gouvernement	1.50%	Italie
SPGB 1.95 04/30/26	Gouvernement	1.20%	Espagne
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	1.19%	Espagne
BTPS 1.5 06/01/25 10Y	Gouvernement	1.09%	Italie
SAP SE	Technologies de l'Information	1.05%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	1.03%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.00%	France
SPGB 2.75 10/31/24	Gouvernement	0.97%	Espagne
SPGB 1.95 07/30/30	Gouvernement	0.97%	Espagne
KERING	Consommation Discrétionnaire	0.92%	France
FRTR 0.5 05/25/25	Gouvernement	0.85%	France
ING GROEP NV	Finance	0.80%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	0.77%	France
DBR 4 01/04/37	Gouvernement	0.74%	Allemagne

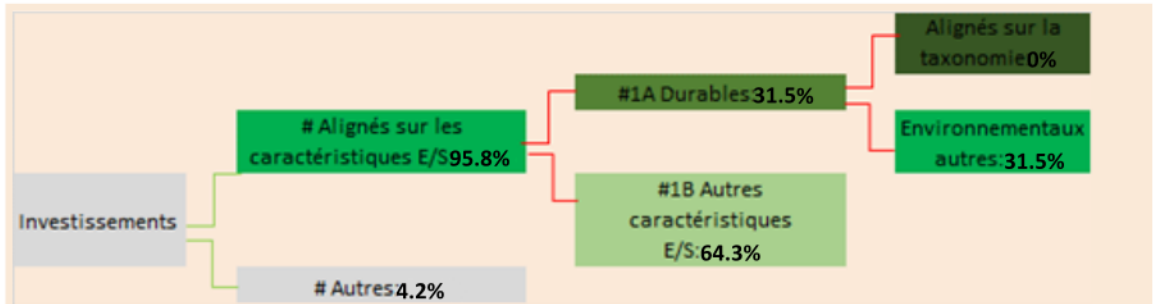


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 31.5%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Gouvernement	26.75%
Finance	22.87%
Industrie	10.1%
Services aux Collectivités	6.46%
Biens de Consommation de Base	6.09%
Consommation Discrétionnaire	4.99%
Services de Télécommunication	4.69%
Technologies de l'Information	4.51%
Santé	4.08%
Matériaux	3.15%
Énergie	2.96%
Immobilier	2.54%
Autres	0.8%
Total	100%





## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

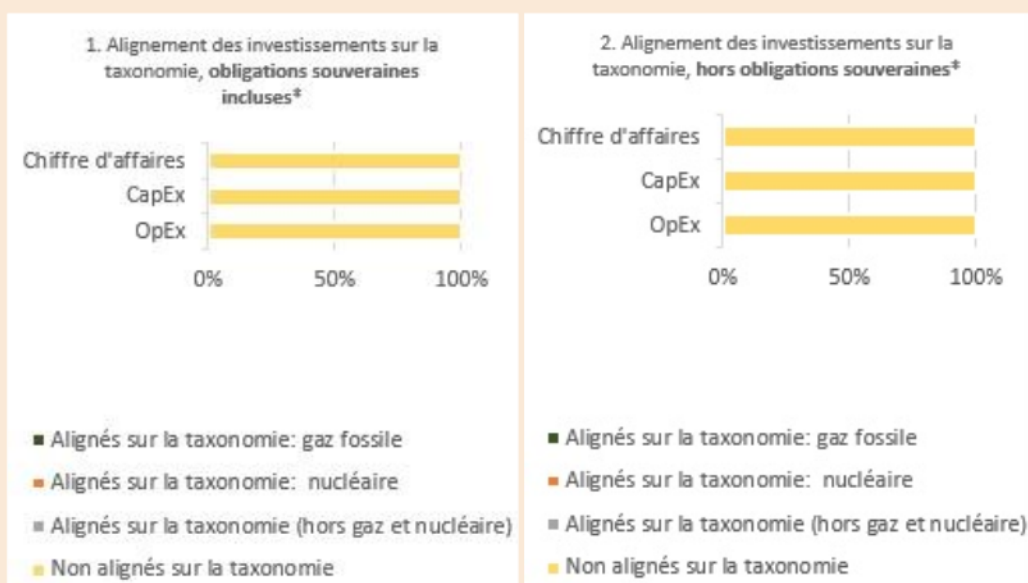
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 31.48%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

### ● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI BALANCED**

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

#### Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés sont restés très volatils sur la période. La poursuite de la forte hausse des indices de prix, en raison principalement de la hausse des matières premières et des goulets d'étranglement, a forcé les banques centrales à réagir. Les perspectives économiques se sont également tassées du fait des conséquences de la guerre, de la faiblesse de l'économie chinoise et de la confiance affaiblie des consommateurs. Les multiples chocs ont cependant été relativement bien absorbés par les entreprises aidées par des gouvernements généreux et une épargne Covid toujours importante, permettant de maintenir un niveau de consommation acceptable même des ajustements se sont opérés. Dans ce contexte, nous avons géré activement l'exposition actions avec un marquage plutôt défensif tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2022, l'exposition actions de HRIF - SRI Balanced est proche de 46.7% de l'actif contre 50% pour l'univers d'investissement.

#### Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

#### Investissements sur les marchés actions

##### a) Partie en titres vifs ISR Euro :

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les télécoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le compartiment a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les télécoms, de CNHI dans l'industrie, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Au 31 décembre 2022, nous détenons environ 43.3% de titres vifs.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## **b) Investissements ISR hors zone Euro:**

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à augmenter cette position sur la l'ensemble de l'année.

L'allocation utilise le compartiment suivant :

- Valeurs internationales (HRIF – SRI Global Equity)

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 8.9%.

## **c) Utilisation des Produits dérivés :**

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ -5.4% au 31 décembre 2022

## **Allocation sur les marchés de Taux**

Le compartiment a débuté l'année 2022 avec une sensibilité au risque de taux inférieur à l'indice de référence. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires en début d'année car les taux de rendement étaient toujours à des niveaux extrêmement bas (-0.17% au 31/12/2021 pour une obligation allemande de maturité 10 ans) au regard de la hausse des prix et de la croissance économique.

Les banquiers centraux ont également changé de ton vis-à-vis de cette inflation. Le caractère transitoire est oublié et les banques centrales ont fortement resserré les conditions de financement (Fed, Banque d'Angleterre, BCE). Dans ce contexte, les taux se sont fortement tendus passant de -0.17% à 2.57% au 30 décembre 2022 pour une obligation allemande de maturité 10 ans. Nous avons accompagné cette hausse des taux de rendement et réduit progressivement la couverture au risque de hausse des taux.

Sur la période, notre couverture du risque de taux a contribué très positivement à la performance du compartiment.

Au 31 décembre 2022, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI Balanced est proche de 46.5% contre 50% pour l'univers d'investissement.

## **Investissements sur les marchés obligataires**

### **b) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :**

Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal. Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

## Investissements sur le marché monétaire :

Nous avons utilisé le monétaire de manière tactique dans une année particulièrement chahutée tout actif confondu. Celui-ci permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC Monétaire Etat

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 0.5%.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -15.05% pour l'action AC, de -14.54% pour l'action IC.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du compartiment affiche une performance de -14.70%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

### ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

### ➤ Le 30 septembre 2022

Le niveau de l'échelle de risques (SRRI), indiqué dans les DICI, a été actualisé passant de 4 à 5.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DIC (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DI (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

### **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

### **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.**

#### **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre).

## Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons :

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

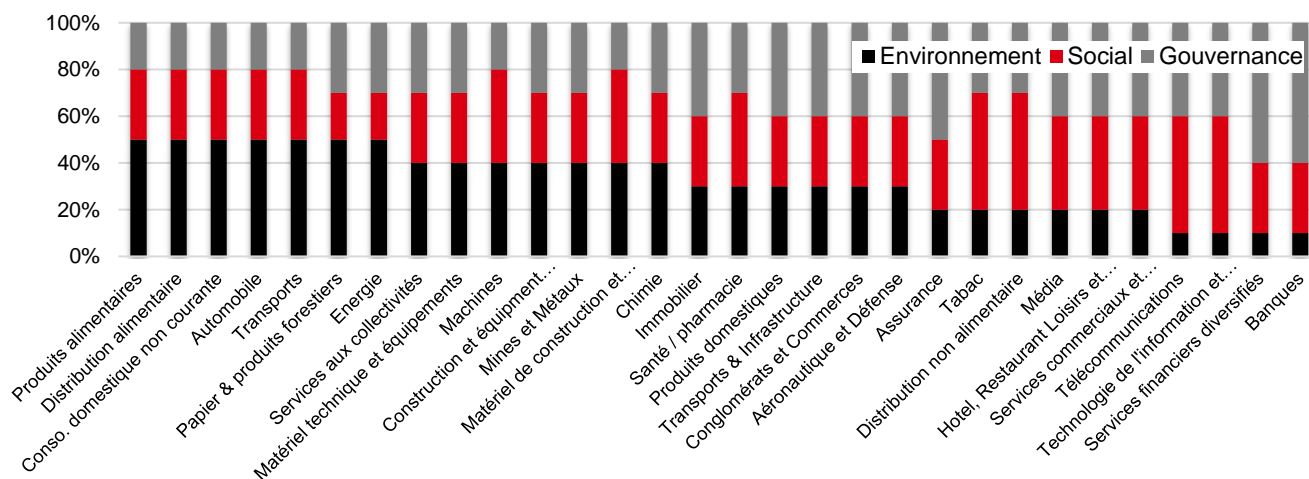
- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse,

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI BALANCED	Ce compartiment n'utilise pas d'indice de référence	L'univers d'investissement initial est composé d'actions de pays développés ainsi que de titres obligataires émis par des Etats ou des entreprises. Le compartiment est géré avec un biais sur les titres de la zone euro.

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.
- ◆ La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.
- ◆ Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.
- ◆ **Cas des émissions gouvernementales**  
Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation ISS-Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La notation des émetteurs est revue selon une fréquence annuelle.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations ISS-Oekom de la façon suivante :

- Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte
  - Pour les pays classés en C+ : le poids de ces Etats dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids qu'ils représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
  - Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.
- ◆ L'univers ISR des compartiments comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Pour l'allocation obligataire, les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.
- ◆ De plus, le compartiment s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
  - Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
  - Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
  - Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
  - Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 2ème étape : processus financier

Etapas du processus financier	
<b>Allocation tactique entre les classes d'actifs</b>	<p>L'allocation d'actifs est une source de valeur ajoutée dans la mesure où les marchés financiers ont des performances différenciées et dépendantes du cycle économique. Par exemple, des phases de ralentissement sont généralement traduites par une performance négative des marchés actions et une performance positive des marchés obligataires.</p> <p>L'allocation tactique prend ainsi toute son importance car elle vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.</p> <p>A partir de l'allocation stratégique le gérant expose le compartiment aux différentes classes d'actifs afin de l'adapter à nos anticipations et à notre scénario économique.</p>
<b>Sélection de valeurs, construction/ optimisation du portefeuille</b>	<p><b>Allocation actions en lignes directes - Analyse Profitabilité / Valorisation</b> Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise. Le gérant sélectionne les entreprises dont la profitabilité est stable ou en croissance à un prix attractif.</p> <p><b>Allocation taux en lignes directes - Gestion fondamentale active</b>, qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance. Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.</p>
<b>Suivi des risques</b>	<p>Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux compartiments.</p> <p>Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés</p>

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E, S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans fichier intitulé Rapports d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## **Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)**

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 19,67%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## **Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT Z	5 835 682,91	6 944 447,18
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 003 903,43	133 130,67
FRANCE 0.5% 25-05-25	207 544,70	678 382,02
BGB 2.6 06/22/24	213 130,05	428 214,38
SPGB 2 3/4 10/31/24	195 056,83	415 358,30
SIEMENS AG-REG		593 476,67
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	313 047,93	247 813,23
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	556 651,37	
VONOVIA SE	23 525,54	503 997,81
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-52	494 346,99	

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>37 287 499,74</b>	<b>41 358 442,65</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>16 246 776,56</b>	<b>19 408 920,79</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	16 246 776,56	19 408 920,79
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>17 437 482,43</b>	<b>17 712 596,62</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	17 437 482,43	17 712 596,62
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 526 455,75</b>	<b>4 225 725,24</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 526 455,75	4 225 725,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>76 785,00</b>	<b>11 200,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	76 785,00	11 200,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>152 523,90</b>	<b>46 355,80</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	152 523,90	46 355,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>231 565,95</b>	<b>115 674,37</b>
Liquidités	231 565,95	115 674,37
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 671 589,59</b>	<b>41 520 472,82</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	37 919 457,04	40 514 218,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-654 153,53	705 338,73
Résultat de l'exercice (a,b)	267 254,24	221 063,77
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>37 532 557,75</b>	<b>41 440 620,92</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>76 785,00</b>	<b>11 200,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	76 785,00	11 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	76 785,00	11 200,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>62 246,84</b>	<b>68 651,90</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	62 246,84	68 651,90
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>37 671 589,59</b>	<b>41 520 472,82</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	2 006 050,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		686 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	321,42	
Produits sur actions et valeurs assimilées	532 419,88	419 490,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	286 973,84	273 968,04
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>819 715,14</b>	<b>693 458,27</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 871,47	2 606,63
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 871,47</b>	<b>2 606,63</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>817 843,67</b>	<b>690 851,64</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	534 803,27	503 935,75
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>283 040,40</b>	<b>186 915,89</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-15 786,16	34 147,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>267 254,24</b>	<b>221 063,77</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Annexes

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443199 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.

FR0013443181 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

Les frais de gestion externes sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

Le taux de frais indirects est de 0,30% TTC maximum de l'actif net quotidien pour toutes les parts.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 249029 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>41 440 620,92</b>	<b>30 878 193,33</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 967 249,41	10 756 811,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 168 160,91	-3 086 492,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	718 000,14	1 050 860,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 325 383,94	-360 228,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	49 120,00	10 577,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-117 255,00	-85 297,50
Frais de transactions	-9 810,89	-11 488,43
Différences de change	-18 875,09	19 352,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 373 972,29	2 087 716,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 859 560,36	3 514 411,93
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 514 411,93	-1 426 695,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	87 985,00	-6 300,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	76 785,00	-11 200,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 200,00	4 900,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	283 040,40	186 915,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>37 532 557,75</b>	<b>41 440 620,92</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 437 482,43	46,46
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>17 437 482,43</b>	<b>46,46</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	2 006 050,00	5,34
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>2 006 050,00</b>	<b>5,34</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	17 437 482,43	46,46						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							231 565,95	0,62
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			296 875,40	0,79	4 601 027,46	12,26	3 187 264,61	8,49	9 352 314,96	24,92
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	231 565,95	0,62								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	10 413,81	0,03						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	152 523,90
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>152 523,90</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	62 246,84
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>62 246,84</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>90 277,06</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	74 303,789	7 967 249,41
Actions rachetées durant l'exercice	-50 514,060	-5 168 160,91
Solde net des souscriptions/rachats	23 789,729	2 799 088,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	383 229,223	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	534 764,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	38,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 526 455,75
	FR0013217973	HSBC MONETAIRE ETAT Z	201 666,06
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	3 324 789,69
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 526 455,75</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	267 254,24	221 063,77
<b>Total</b>	<b>267 254,24</b>	<b>221 063,77</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	267 187,88	220 997,20
<b>Total</b>	<b>267 187,88</b>	<b>220 997,20</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	66,36	66,57
<b>Total</b>	<b>66,36</b>	<b>66,57</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-654 153,53	705 338,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-654 153,53</b>	<b>705 338,73</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-654 066,64	705 239,61
<b>Total</b>	<b>-654 066,64</b>	<b>705 239,61</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-86,89	99,12
<b>Total</b>	<b>-86,89</b>	<b>99,12</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>29 477 651,38</b>	<b>30 878 193,33</b>	<b>41 440 620,92</b>	<b>37 532 557,75</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC en EUR</b>				
Actif net	29 472 573,94	30 872 856,83	41 434 777,09	37 527 563,88
Nombre de titres	290 664,830	291 446,294	359 439,494	383 229,223
Valeur liquidative unitaire	101,39	105,92	115,27	97,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-0,06	1,96	-1,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	0,51	0,61	0,69
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC en EUR</b>				
Actif net	5 077,44	5 336,50	5 843,83	4 993,87
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	10 154,88	10 673,00	11 687,66	9 987,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,80	-5,98	198,24	-173,78
Capitalisation unitaire sur résultat	1 268,54	111,68	133,14	132,72

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 480	297 332,00	0,79
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	4 925	410 646,50	1,09
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	10 565	371 676,70	0,99
FRESENIUS	EUR	10 321	270 926,25	0,72
MERCK KGA	EUR	2 091	378 261,90	1,01
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 979	601 616,00	1,61
SAP SE	EUR	6 354	612 462,06	1,63
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 942 921,41</b>	<b>7,84</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	4 557	226 938,60	0,60
OMV AG	EUR	7 384	355 170,40	0,95
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>582 109,00</b>	<b>1,55</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	4 133	248 310,64	0,66
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>248 310,64</b>	<b>0,66</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	70 195	395 478,63	1,05
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	7 467	80 419,59	0,22
IBERDROLA SA	EUR	63 641	695 596,13	1,86
INDITEX	EUR	10 202	253 519,70	0,67
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 425 014,05</b>	<b>3,80</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	4 456	220 393,76	0,59
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	29 288	281 516,26	0,75
NESTE OYJ	EUR	8 522	366 616,44	0,98
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>868 526,46</b>	<b>2,32</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	7 912	180 551,84	0,48
AXA	EUR	17 413	453 695,72	1,21
CARREFOUR	EUR	21 381	334 398,84	0,89
KERING	EUR	1 132	538 266,00	1,44
MICHELIN (CGDE)	EUR	14 453	375 561,21	1,00
ORANGE	EUR	31 399	291 414,12	0,77
PERNOD RICARD	EUR	1 433	263 313,75	0,70
PLASTIC OMNIUM	EUR	8 249	112 021,42	0,30
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 262	312 668,04	0,83
REXEL	EUR	7 997	147 464,68	0,39
SAINT-GOBAIN	EUR	8 168	372 869,20	0,99



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 469	584 187,68	1,56
SEB	EUR	2 691	210 570,75	0,56
SOCIETE GENERALE SA	EUR	14 618	343 230,64	0,91
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 117	248 755,90	0,67
TOTALENERGIES SE	EUR	4 474	262 400,10	0,70
VIVENDI	EUR	25 889	230 774,55	0,62
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>5 262 144,44</b>	<b>14,02</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	11 185	413 956,85	1,10
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>413 956,85</b>	<b>1,10</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	50 427	253 647,81	0,67
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>253 647,81</b>	<b>0,67</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	2 931	183 363,36	0,49
ASML HOLDING NV	EUR	614	309 333,20	0,83
ASR NEDERLAND NV	EUR	4 761	211 150,35	0,56
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	23 467	351 183,66	0,93
HEINEKEN	EUR	4 568	401 435,84	1,07
ING GROEP NV	EUR	41 214	469 345,03	1,25
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	13 186	353 912,24	0,94
KONINKLIJKE DSM	EUR	2 949	337 070,70	0,90
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	144 762	418 362,18	1,11
SIGNIFY NV	EUR	6 781	212 787,78	0,57
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 247 944,34</b>	<b>8,65</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	42 258	196 753,25	0,53
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>196 753,25</b>	<b>0,53</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	15 784	407 858,56	1,09
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>407 858,56</b>	<b>1,09</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	12 050	397 589,75	1,06
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>397 589,75</b>	<b>1,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>16 246 776,56</b>	<b>43,29</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>16 246 776,56</b>	<b>43,29</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	390 000	389 896,36	1,04
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	200 000	195 161,77	0,52

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	300 000	281 769,99	0,75
COVESTRO AG 1.375% 12-06-30	EUR	200 000	161 137,52	0,43
EON SE 0.0% 28-08-24 EMTN	EUR	300 000	285 286,50	0,76
FREGR 2 7/8 02/15/29	EUR	140 000	127 523,62	0,33
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.0% 29-05-26	EUR	240 000	217 089,60	0,58
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 657 865,36</b>	<b>4,41</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	140 000	131 982,83	0,35
ERSTE GR BK 0.25% 26-06-24	EUR	300 000	287 225,47	0,77
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>419 208,30</b>	<b>1,12</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	440 000	374 953,68	1,00
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	EUR	200 000	140 648,44	0,37
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	308 000	261 585,94	0,70
KBC GROUPE 0.625% 10-04-25	EUR	200 000	189 127,81	0,51
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>966 315,87</b>	<b>2,58</b>
<b>CANADA</b>				
PROVINCE DE L ONTARIO 0.01% 25-11-30	EUR	200 000	153 104,14	0,41
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	140 000	135 091,50	0,36
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>288 195,64</b>	<b>0,77</b>
<b>DANEMARK</b>				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	233 000	219 011,54	0,59
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>219 011,54</b>	<b>0,59</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	200 000	178 008,22	0,48
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	200 000	195 157,97	0,52
ESPAGNE 1.6% 30-04-25	EUR	280 000	274 908,55	0,73
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	360 000	329 265,96	0,88
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	600 000	677 601,86	1,80
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.0% 07-03-25	EUR	200 000	191 963,79	0,51
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	290 000	284 060,60	0,75
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 130 966,95</b>	<b>5,67</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	220 000	211 594,55	0,56
MICROSOFT CORP 3.125% 061228	EUR	140 000	143 870,62	0,39
TMO 1.45 03/16/27	EUR	220 000	204 769,34	0,55
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>560 234,51</b>	<b>1,50</b>
<b>FINLANDE</b>				
UPM KYMMENE OY 0.5% 22-03-31	EUR	500 000	380 288,25	1,01
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>380 288,25</b>	<b>1,01</b>
<b>FRANCE</b>				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	240 000	236 560,67	0,63

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPEMEN 0.5% 31-10-25	EUR	300 000	278 511,51	0,75
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	400 000	296 920,03	0,79
AXA HOME LOAN SFH 0.05% 05-07-27	EUR	100 000	86 394,43	0,23
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	220 000	211 026,61	0,56
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	200 000	170 441,70	0,45
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	200 000	192 522,74	0,52
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	700 000	441 472,36	1,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	600 000	318 961,32	0,84
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	500 000	616 581,20	1,64
ORANGE 1.0% 12-09-25 EMTN	EUR	400 000	376 198,36	1,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15-01-28	EUR	200 000	185 531,37	0,50
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	290 000	278 300,53	0,75
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 689 422,83</b>	<b>9,83</b>
<b>IRLANDE</b>				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	140 000	118 619,01	0,31
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>118 619,01</b>	<b>0,31</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	300 000	251 154,16	0,67
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	600 000	579 620,22	1,54
ITALIE 1.5% 01-06-25	EUR	500 000	478 597,45	1,28
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	300 000	290 282,69	0,77
ITALIE 5%09-010940	EUR	140 000	144 994,79	0,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	EUR	500 000	455 297,99	1,21
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	250 000	220 036,69	0,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	150 000	121 216,32	0,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 6.0% 01-05-31	EUR	290 000	326 234,63	0,87
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 867 434,94</b>	<b>7,64</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQ EURO DIN 1.0% 14-04-32	EUR	220 000	183 851,33	0,50
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	140 000	98 154,48	0,26
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 13-10-27	EUR	400 000	346 432,00	0,92
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>628 437,81</b>	<b>1,68</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	150 000	131 046,13	0,35
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	140 000	129 005,64	0,34
TELENOR ASA 2.625% 12/24	EUR	140 000	137 599,52	0,37
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>397 651,29</b>	<b>1,06</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BMW FIN 0.5% 22-02-25 EMTN	EUR	238 000	225 527,63	0,60
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28-05-29	EUR	222 000	176 585,52	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	100 000	77 677,44	0,21
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	200 000	169 546,26	0,45

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	200 000	204 721,62	0,54
LINDE FINANCE BV 0.25% 19-05-27	EUR	200 000	177 012,70	0,48
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	300 000	255 750,92	0,68
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 1.0% 25-02-30	EUR	200 000	171 738,59	0,46
VONOVIA FINANCE BV 1.25% 06-12-24	EUR	300 000	284 857,17	0,76
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 743 417,85</b>	<b>4,65</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	220 000	195 839,03	0,52
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>195 839,03</b>	<b>0,52</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DIAGEO FINANCE 1.0% 22-04-25	EUR	290 000	277 236,72	0,74
NGG FINANCE 1.625% 05-12-79	EUR	140 000	130 806,35	0,35
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 1.375% 24-10-23	EUR	300 000	296 875,40	0,79
VODA 2.2% 25-08-26 EMTN	EUR	200 000	191 639,18	0,51
WESTERN POWER DISTRIBUTION EAST MID 3.53% 20-09-28	EUR	100 000	98 382,98	0,26
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>994 940,63</b>	<b>2,65</b>
<b>SUEDE</b>				
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	200 000	179 632,62	0,47
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>179 632,62</b>	<b>0,47</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>17 437 482,43</b>	<b>46,46</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>17 437 482,43</b>	<b>46,46</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE ETAT Z	EUR	207,848	201 666,06	0,54
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	EUR	1 807,904	3 324 789,69	8,85
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 526 455,75</b>	<b>9,39</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 526 455,75</b>	<b>9,39</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 526 455,75</b>	<b>9,39</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-53	76 785,00	0,21
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>76 785,00</b>	<b>0,21</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>76 785,00</b>	<b>0,21</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>76 785,00</b>	<b>0,21</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-76 785	-76 785,00	-0,21
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-76 785,00</b>	<b>-0,21</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			152 523,90	0,41
Dettes			-62 246,84	-0,17
Comptes financiers			231 565,95	0,62
<b>Actif net</b>			<b>37 532 557,75</b>	<b>100,00</b>

Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED AC	EUR	383 229,223		97,92
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED IC	EUR	0,500		9 987,74

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39.51%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.

Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont

classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 96.91% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.52	7.16	6.35	6.5	89.82%
Benchmark	HSBC	6.17	6.23	6.32	6.25	98.57%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Benchmark	140.83	95.52
Fund	111.84	88.21

\* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

Le politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclus de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz,



charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.

- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

### ● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

#### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAI inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées ) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAI a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complétée par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes,3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	116.2	Le politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	1.85%	Espagne
SPGB 4.7 07/30/41	Gouvernement	1.81%	Espagne
FRTR 5.75 10/25/32	Gouvernement	1.64%	France
SAP SE	Technologies de l'Information	1.63%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	1.60%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.56%	France
ISPIM 1 07/04/24 EMTN	Finance	1.54%	Italie
KERING	Consommation Discrétionnaire	1.43%	France
BTPS 1.5 06/01/25 10Y	Gouvernement	1.28%	Italie
ING GROEP NV	Finance	1.25%	Pays-Bas
BTPS 0.5 02/01/26 5Y	Gouvernement	1.21%	Italie
AXA SA	Finance	1.21%	France
FRTR 0.5 05/25/40	Gouvernement	1.18%	France
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	1.11%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	1.10%	Irlande

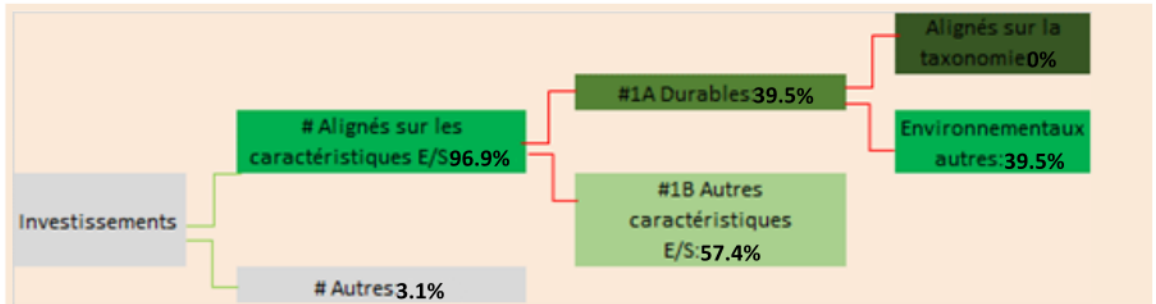


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 15% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 39.5%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Gouvernement	21.53%
Finance	21.04%
Industrie	10.7%
Services de Télécommunication	6.72%
Consommation Discrétionnaire	6.5%
Biens de Consommation de Base	6.09%
Technologies de l'Information	6.09%
Services aux Collectivités	5.73%
Santé	5.35%
Matériaux	4.13%
Énergie	4.03%
Immobilier	1.08%
Autres	1.01%
Total	100%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

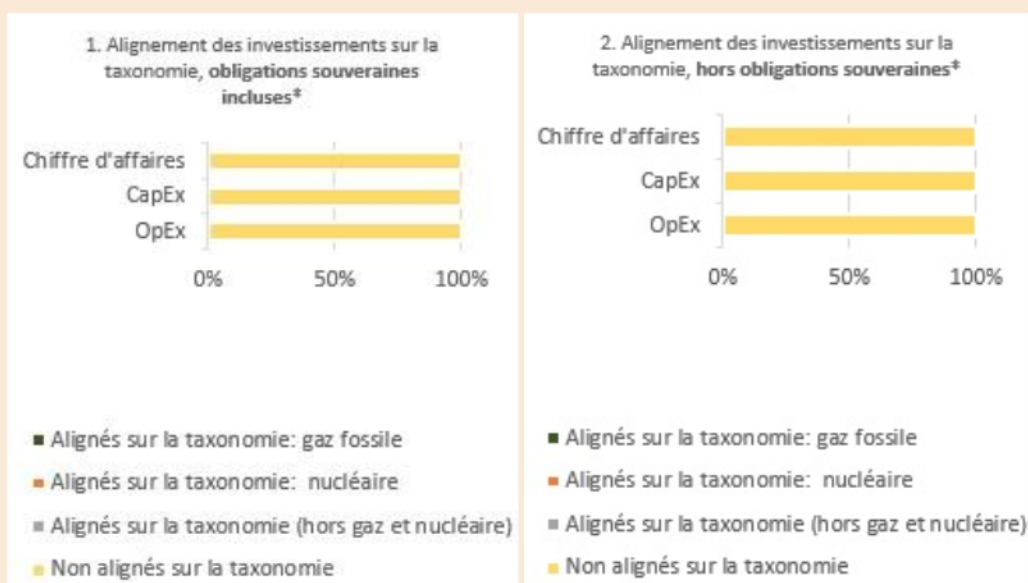
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 39.51%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

### ● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

*Non applicable.*

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC**

**Compartiment :**

**HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS -  
SRI DYNAMIC**



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

#### Allocation sur les marchés Actions :

Les marchés sont restés très volatils sur la période. La poursuite de la forte hausse des indices de prix, en raison principalement de la hausse des matières premières et des goulets d'étranglement, a forcé les banques centrales à réagir. Les perspectives économiques se sont également tassées du fait des conséquences de la guerre, de la faiblesse de l'économie chinoise et de la confiance affaiblie des consommateurs. Les multiples chocs ont cependant été relativement bien absorbés par les entreprises aidées par des gouvernements généreux et une épargne Covid toujours importante, permettant de maintenir un niveau de consommation acceptable même des ajustements se sont opérés. Dans ce contexte, nous avons géré activement l'exposition actions avec un marquage plutôt défensif tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2022, l'exposition actions de HRIF - SRI Dynamic est proche de 75.8% de l'actif contre 80% pour l'univers d'investissement.

#### Exposition sur les marchés actions :

La poche actions est composée de titres vifs essentiellement et d'OPCVM. Cette association permet d'exposer la poche à des thématiques diverses. Afin de moduler l'allocation directionnelle des produits dérivés peuvent être utilisés.

#### Investissements sur les marchés actions

##### a) Partie en titres vifs ISR Euro :

La gestion de cette poche suit notre processus de sélection ISR best in class qui vise à privilégier les valeurs pour leur bonne pratique en matière ESG. A cela s'ajoute une approche fondamentale active sur la base de l'étude du couple profitabilité / valorisation qui privilégie les valeurs à la valorisation attractive dont la profitabilité est amenée à sensiblement s'améliorer.

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du compartiment. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les telecoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le compartiment a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du compartiment, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les telecoms, de CNHI dans l'industrie, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Au 31 décembre 2022, nous détenons environ 78.9% de titres vifs.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## **b) Investissements ISR hors zone Euro :**

L'investissement ISR hors zone Euro s'appuie sur une approche systématique avec un souhait de maximiser le score ESG sous contrainte de Tracking Error. En pratique, les valeurs sélectionnées appartiennent au premier quartile de chaque secteur. Les déviations géographiques sont très modestes. Nous avons eu tendance à augmenter cette position sur la l'ensemble de l'année.

L'allocation utilise le compartiment suivant :

- Valeurs internationales (HRIF - SRI Global Equity)

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 5.1%.

## **c) Utilisation des Produits dérivés :**

Nous utilisons des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 pour ajuster l'exposition actions. Nous détenons une position vendeuse d'environ 8.1% au 31 décembre 2022

## **Allocation sur les marchés de Taux**

Le compartiment a débuté l'année 2022 avec une sensibilité au risque de taux inférieur à l'indice de référence. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires en début d'année car les taux de rendement étaient toujours à des niveaux extrêmement bas (-0.17% au 31/12/2021 pour une obligation allemande de maturité 10 ans) au regard de la hausse des prix et de la croissance économique.

Les banquiers centraux ont également changé de ton vis-à-vis de cette inflation. Le caractère transitoire est oublié et les banques centrales ont fortement resserré les conditions de financement (Fed, Banque d'Angleterre, BCE). Dans ce contexte, les taux se sont fortement tendus passant de -0.17% à 2.57% au 30 décembre 2022 pour une obligation allemande de maturité 10 ans. Nous avons accompagné cette hausse des taux de rendement et réduit progressivement la couverture au risque de hausse des taux.

Sur la période, notre couverture du risque de taux a contribué très positivement à la performance du compartiment.

Au 31 décembre 2022, l'allocation obligataire du compartiment HRIF - SRI Dynamic est proche de 11.7% contre 20% pour l'univers d'investissement.

## **Investissements sur les marchés obligataires**

### **a) Investissement sur les obligations d'état et d'entreprise ISR :**

L'allocation utilise le compartiment suivant :

- HRIF - SRI Euro Bond

Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal. Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écartements de spreads excessifs.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

Au 31 décembre 2022, nous en détenons 10.3%.

## Investissements sur le marché monétaire :

Nous avons utilisé le monétaire de manière tactique dans une année particulièrement chahutée tout actif confondu. Celui-ci permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise le fonds suivant :

- HSBC Monétaire Etat

Au 31 décembre 2022, nous en détenons environ 3.1%.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le compartiment affiche une performance de -15.22% pour l'action AC, de -14.67% pour l'action IC.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment de la SICAV.

## PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le compartiment est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a et b du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 77.20%.

## Événements intervenus sur le compartiment pendant l'exercice et à venir

### ➤ Le 10 février 2022

Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans chaque DICI.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## ➤ Le 6 mai 2022

Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription d'action de la SICAV aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS FA, a été mentionnée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le prospectus.

## ➤ Le 30 septembre 2022

Le niveau de l'échelle de risques (SRRI), indiqué dans les DICI, a été actualisé passant de 5 à 6.

## ➤ Le 30 décembre 2022

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements des compartiments sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.
- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus de la SICAV.
- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## ➤ Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du compartiment ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

**Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice**

## **Informations sur les critères ISR**

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf)

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Global Asset Management (France) sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre).

## **Philosophie ISR**

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement Source : HSBC Global Asset Management (France), A titre d'illustration uniquement.



Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficacité énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI DYNAMIC

### Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier

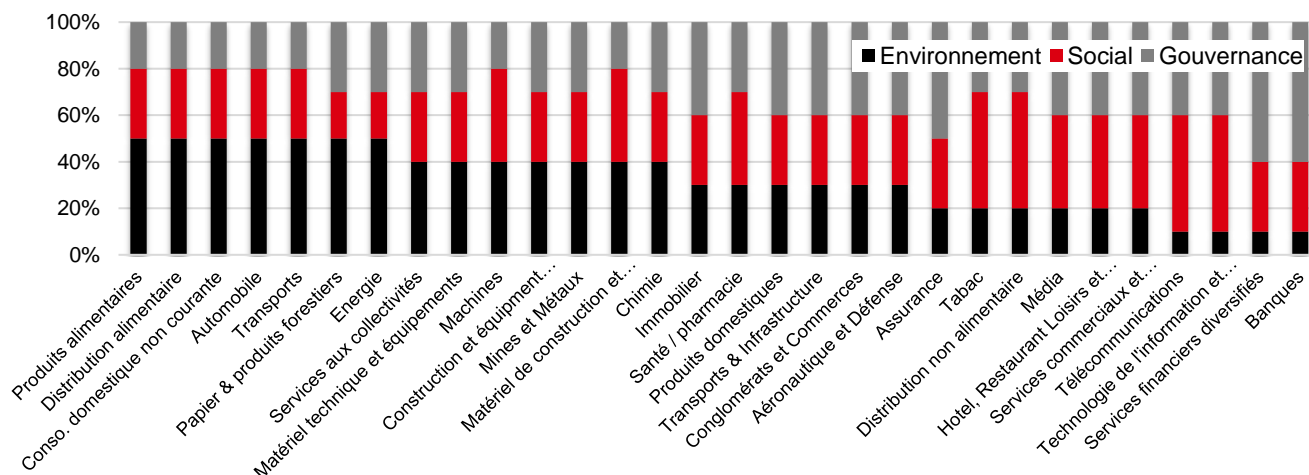
# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.

- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI DYNAMIC	Ce compartiment n'utilise pas d'indice de référence	L'univers d'investissement initial est composé d'actions de pays développés ainsi que de titres obligataires émis par des Etats ou des entreprises. Le compartiment est géré avec un biais sur les titres de la zone euro.

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.
- ◆ La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.
- ◆ Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.
- ◆ **Cas des émissions gouvernementales**  
Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation ISS-Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La notation des émetteurs est revue selon une fréquence annuelle

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI DYNAMIC

L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations ISS-Oekom de la façon suivante :

- Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte
- Pour les pays classés en C+ : le poids de ces Etats dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids qu'ils représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
- Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.
- ◆ L'univers ISR des compartiments comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Pour le compartiment obligataire HSBC RIF – SRI Euro Bond (sous-jacent d'HSBC RIF – SRI DYNAMIC), les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.
- ◆ De plus, le compartiment s'engage à :
  - Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
  - Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
  - Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
  - Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
  - Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- ◆ Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	
<b>Allocation tactique entre les classes d'actifs</b>	<p>L'allocation d'actifs est une source de valeur ajoutée dans la mesure où les marchés financiers ont des performances différenciées et dépendantes du cycle économique. Par exemple, des phases de ralentissement sont généralement traduites par une performance négative des marchés actions et une performance positive des marchés obligataires.</p> <p>L'allocation tactique prend ainsi toute son importance car elle vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.</p> <p>A partir de l'allocation stratégique le gérant expose le compartiment aux différentes classes d'actifs afin de l'adapter à nos anticipations et à notre scénario économique.</p>
<b>Sélection de valeurs, construction/ optimisation du portefeuille</b>	<p><b>Allocation actions en lignes directes - Analyse Profitabilité / Valorisation</b></p> <p>Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation.</p> <p>Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise. Le gérant sélectionne les entreprises dont la profitabilité est stable ou en croissance à un prix attractif.</p> <p><b>Allocation taux en lignes directes - Gestion fondamentale active</b>, qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance. Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.</p>
<b>Suivi des risques</b>	<p>Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux compartiments.</p> <p>Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés</p>

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

**Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## **Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs**

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf)

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans fichier intitulé Rapports d'activité de l'exercice des droits de vote :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf)

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## **Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)**

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocation s'appuyant sur les expertises du groupe HSBC pour les décisions de sélection des titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et profitabilité mais aussi aux critères extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du compartiment.

- Principaux risques importants

Le compartiment encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du compartiment.

- Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 21,21%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{\text{AUM moyen}}$

- Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

- Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

- Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant des compartiments concernés ayant un objectif de surperformance dans la durée.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

**Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le compartiment de la SICAV, en application de la position AMF n°2013-06**

## Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

## Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le compartiment de la SICAV n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT Z	5 921 153,57	5 974 376,79
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	1 262 175,60	
SIEMENS AG-REG		1 181 836,37
VONOVIA SE	43 835,28	1 001 526,44
ENEL SPA	508 094,33	436 875,74
INTESA SANPAOLO	158 485,36	719 224,45
ASML HOLDING NV	839 756,17	33 733,91
SANOFI	437 324,93	431 670,78
KONINKLIJKE AHOLD NV	643 826,09	218 540,39
CAPGEMINI SE	33 762,32	798 242,28

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Comptes Annuels

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>44 456 850,55</b>	<b>46 894 708,27</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>35 442 780,83</b>	<b>38 677 539,16</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	35 442 780,83	38 677 539,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 874 989,72</b>	<b>8 185 669,11</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 874 989,72	8 185 669,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>139 080,00</b>	<b>31 500,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	139 080,00	31 500,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>276 277,30</b>	<b>130 377,80</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	276 277,30	130 377,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>390 935,76</b>	<b>132 940,73</b>
Liquidités	390 935,76	132 940,73
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>45 124 063,61</b>	<b>47 158 026,80</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	45 483 737,29	45 802 746,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 027 687,18	1 013 196,41
Résultat de l'exercice (a,b)	449 997,53	190 017,11
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>44 906 047,64</b>	<b>47 005 960,03</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>139 080,00</b>	<b>31 500,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	139 080,00	31 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	139 080,00	31 500,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>78 935,97</b>	<b>91 295,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	78 935,97	91 295,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>29 271,31</b>
Concours bancaires courants		29 271,31
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>45 124 063,61</b>	<b>47 158 026,80</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022

Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	3 633 600,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		1 929 375,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	394,53	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 078 939,57	775 690,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 079 334,10</b>	<b>775 690,53</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 415,23	2 642,62
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 415,23</b>	<b>2 642,62</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 075 918,87</b>	<b>773 047,91</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	654 053,40	621 051,93
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>421 865,47</b>	<b>151 995,98</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 132,06	38 021,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>449 997,53</b>	<b>190 017,11</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Annexes

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

**Les règles d'évaluation des actifs appliqués par le gestionnaire comptable sont les suivantes, en fonction des instruments détenus par le compartiment :**

Le compartiment a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs. Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés, à défaut de contribution, au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Une méthode simplificatrice dite de « linéarisation » est prévue pour les titres de créances négociables dont la durée de vie restant à courir est inférieure à 3 mois et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sur la base du taux à trois mois cristallisé.

Les pensions sont évaluées au cours du contrat.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Les cours des marchés à terme européens et étrangers sont les cours de compensation.

La valorisation des contrats d'échange de taux ou de devises se fait aux conditions de marché.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

## - SRI DYNAMIC

L'évaluation des contrats d'échange de taux contre performance d'action se fait :

- aux conditions de marché pour la branche taux
- en fonction du cours du titre sous-jacent pour la branche action.

La valorisation des Credit Default Swaps (CDS) émane d'un modèle alimenté par les spreads Market.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés :

- OPERATION A TERME FERME

(Qte x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- OPERATION A TERME CONDITIONNELLE

(Qte x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors bilan correspond au nominal du contrat majoré ou minoré du différentiel d'intérêts, ainsi que de la plus ou moins-value latente constaté à la date d'arrêté.

Les frais de transaction sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de chacun des compartiments et ne sont pas additionnés au prix.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Valorisation des garanties financières**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la Société de Gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013443173 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0013443165 - Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC : Taux de frais maximum de 1.35% TTC.

Les frais de gestion externes sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

Le taux de frais indirect sont de 0,30% TTC maximum.

## Swing pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de chacun des compartiments dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans chacun des compartiments.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du compartiment concerné, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## Affectation des sommes distribuables

### *Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

### *Le résultat :*

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### *Les Plus et Moins-values :*

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	Capitalisation	Capitalisation
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	Capitalisation	Capitalisation

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 249030 HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>47 005 960,03</b>	<b>30 471 475,83</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 947 008,07	15 645 399,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 536 230,87	-4 104 480,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 212 761,73	1 298 734,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 957 834,64	-273 324,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	160 430,00	7 792,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-426 267,50	-142 470,43
Frais de transactions	-24 860,03	-28 386,69
Différences de change	-40 951,36	33 688,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7 026 413,26	3 959 884,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-979 063,28</i>	<i>6 047 349,98</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-6 047 349,98</i>	<i>-2 087 465,25</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	170 580,00	-14 350,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>139 080,00</i>	<i>-31 500,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>31 500,00</i>	<i>17 150,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	421 865,47	151 995,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>44 906 047,64</b>	<b>47 005 960,03</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	3 633 600,00	8,09
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>3 633 600,00</b>	<b>8,09</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							390 935,76	0,87
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	390 935,76	0,87								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	10 825,52	0,02	5 101,11	0,01				
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	276 277,30
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>276 277,30</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	78 935,97
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>78 935,97</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>197 341,33</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	90 590,685	9 947 008,07
Actions rachetées durant l'exercice	-42 072,510	-4 536 230,87
Solde net des souscriptions/rachats	48 518,175	5 410 777,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	430 905,001	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,500	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

	En montant
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	654 008,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 874 989,72
	FR0013217973	HSBC MONETAIRE ETAT Z	1 370 003,45
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	5 234 808,56
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	2 270 177,71
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 874 989,72</b>



# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	449 997,53	190 017,11
<b>Total</b>	<b>449 997,53</b>	<b>190 017,11</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	449 909,08	189 952,59
<b>Total</b>	<b>449 909,08</b>	<b>189 952,59</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	88,45	64,52
<b>Total</b>	<b>88,45</b>	<b>64,52</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 027 687,18	1 013 196,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-1 027 687,18</b>	<b>1 013 196,41</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 027 565,42	1 013 062,46
<b>Total</b>	<b>-1 027 565,42</b>	<b>1 013 062,46</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-121,76	133,95
<b>Total</b>	<b>-121,76</b>	<b>133,95</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>19 330 780,55</b>	<b>30 471 475,83</b>	<b>47 005 960,03</b>	<b>44 906 047,64</b>
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC en EUR</b>				
Actif net	19 325 604,21	30 466 069,99	46 999 721,79	44 900 724,84
Nombre de titres	186 982,425	284 147,012	382 386,826	430 905,001
Valeur liquidative unitaire	103,35	107,21	122,91	104,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	-1,50	2,64	-2,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	0,14	0,49	1,04
<b>Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC en EUR</b>				
Actif net	5 176,34	5 405,84	6 238,24	5 322,80
Nombre de titres	0,500	0,500	0,500	0,500
Valeur liquidative unitaire	10 352,68	10 811,68	12 476,48	10 645,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,64	-151,20	267,90	-243,52
Capitalisation unitaire sur résultat	5 229,10	79,18	129,04	176,90

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 229	648 706,10	1,44
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	10 746	896 001,48	2,00
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	23 050	810 899,00	1,80
FRESENIUS	EUR	22 546	591 832,50	1,32
MERCK KGA	EUR	4 563	825 446,70	1,83
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	4 317	1 312 368,00	2,93
SAP SE	EUR	13 861	1 336 061,79	2,98
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>6 421 315,57</b>	<b>14,30</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	9 941	495 061,80	1,10
OMV AG	EUR	16 109	774 842,90	1,73
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 269 904,70</b>	<b>2,83</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	9 016	541 681,28	1,20
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>541 681,28</b>	<b>1,20</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	152 987	861 928,76	1,92
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	16 290	175 443,30	0,40
IBERDROLA SA	EUR	138 908	1 518 264,44	3,38
INDITEX	EUR	22 257	553 086,45	1,23
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 108 722,95</b>	<b>6,93</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	9 721	480 800,66	1,07
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	63 895	614 158,74	1,37
NESTE OYJ	EUR	18 591	799 784,82	1,78
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 894 744,22</b>	<b>4,22</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	17 261	393 896,02	0,88
AXA	EUR	37 986	989 725,23	2,20
CARREFOUR	EUR	46 645	729 527,80	1,62
KERING	EUR	2 468	1 173 534,00	2,62
MICHELIN (CGDE)	EUR	31 543	819 644,86	1,83
ORANGE	EUR	68 477	635 535,04	1,41
PERNOD RICARD	EUR	3 126	574 402,50	1,28
PLASTIC OMNIUM	EUR	17 996	244 385,68	0,54
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	11 479	682 082,18	1,52
REXEL	EUR	17 437	321 538,28	0,72
SAINT-GOBAIN	EUR	17 828	813 848,20	1,82

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	9 745	1 273 866,40	2,84
SEB	EUR	5 872	459 484,00	1,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	31 891	748 800,68	1,66
SR TELEPERFORMANCE	EUR	2 437	542 719,90	1,21
TOTALENERGIES SE	EUR	9 760	572 424,00	1,28
VIVENDI	EUR	56 479	503 453,81	1,12
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 478 868,58</b>	<b>25,57</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	24 401	903 081,01	2,01
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>903 081,01</b>	<b>2,01</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	110 006	553 330,18	1,23
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>553 330,18</b>	<b>1,23</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	6 394	400 008,64	0,89
ASML HOLDING NV	EUR	1 339	674 588,20	1,50
ASR NEDERLAND NV	EUR	10 388	460 707,80	1,02
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	51 171	765 774,02	1,71
HEINEKEN	EUR	9 965	875 724,20	1,95
ING GROEP NV	EUR	89 913	1 023 929,24	2,28
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	28 766	772 079,44	1,72
KONINKLIJKE DSM	EUR	6 434	735 406,20	1,64
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	315 707	912 393,23	2,03
SIGNIFY NV	EUR	14 800	464 424,00	1,03
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>7 085 034,97</b>	<b>15,77</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	92 188	429 227,33	0,95
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>429 227,33</b>	<b>0,95</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	34 422	889 464,48	1,98
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>889 464,48</b>	<b>1,98</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	26 289	867 405,56	1,94
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>867 405,56</b>	<b>1,94</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>35 442 780,83</b>	<b>78,93</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>35 442 780,83</b>	<b>78,93</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE ETAT Z	EUR	1 412	1 370 003,45	3,05
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND ZC	EUR	5 847,968	5 234 808,56	11,65
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	EUR	1 234,443	2 270 177,71	5,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 874 989,72</b>	<b>19,76</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 874 989,72</b>	<b>19,76</b>

# SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-96	139 080,00	0,31
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>139 080,00</b>	<b>0,31</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>139 080,00</b>	<b>0,31</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>139 080,00</b>	<b>0,31</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-139 080	-139 080,00	-0,31
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-139 080,00</b>	<b>-0,31</b>
<b>Créances</b>			<b>276 277,30</b>	<b>0,62</b>
<b>Dettes</b>			<b>-78 935,97</b>	<b>-0,18</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>390 935,76</b>	<b>0,87</b>
<b>Actif net</b>			<b>44 906 047,64</b>	<b>100,00</b>
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC IC	EUR	0,500	10 645,60	
Action HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC AC	EUR	430 905,001	104,20	

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Ou

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.8%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés d'actions et de taux internationaux avec un biais euro en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.). Le compartiment est investi, selon les choix du gérant, soit en investissant dans des titres de sociétés ou de pays, soit en investissant dans des OPC gérés par le groupe HSBC.

Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont

classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.

- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.

- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique.

S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.

- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.

- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnemental et sociales s'élève à 92.74% au 31 décembre 2022



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le compartiment promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.69	7.85	6.3	6.37	80.19%

\*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La stratégie de gestion du fonds consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes ESG au sein de chaque secteur économique. Les entreprises ayant les plus faibles scores (25% les plus faibles) sont systématiquement exclus de la sélection.

La Sicav prend en compte l'ensemble des piliers E, S, G pour obtenir un score global ESG supérieur à celui de son indice de référence. Elle va par ailleurs exclure les émetteurs faisant partie du 4ème quartile au niveau des scores ESG, et limiter le nombre d'émetteurs du 3ème quartile. D'autres exclusions sont également appliquées, entre autres les émetteurs ayant un pourcentage d'émission carbone trop élevé, les armes controversées ou le secteur du tabac. Fin 2022, les meilleurs émetteurs en terme de score ESG étaient Sydney airport, Transurban et Orsted.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le compartiment : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le compartiment n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	97.5	82.77

\* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce

périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables du compartiment sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, a intégré la prise en considération des principales incidences négatives (PAI). Ainsi tous les PAI inclus dans la table 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Ainsi au cours de l'exercice écoulé, ont été exclus de l'univers éligible du compartiment :- les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,- les actions des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ou leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux. L'examen des autres PAI a été réalisé avec des proxies. Par exemple, pour traiter tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre, nous avons utilisé notre politique charbon comme filtre d'exclusion. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues. Enfin, le test d'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs décrit ci-dessus a été complétée par l'application de politique d'exclusion (avec un seuil de 0% sur le tabac) et par l'exclusion des émetteurs pour lesquels le niveau de controverse fourni par Sustainalytics était très sévère (égal à 5). Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. Ainsi, le compartiment prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie retenue pour la prise en considération des principales incidences négatives sélectionnées par le compartiment combine des exclusions avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. La manière dont chacun des PAIs est pris en considération est expliquée dans le tableau ci-dessous.

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	97.5	La politique de gestion du fonds prend en compte l'incidence négative des émissions de gaz à effet de serre dans sa sélection de titres. En outre, le fonds exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et limite les investissements sur celles qui ont plus de 10% de leur activités liées à l'utilisation du charbon. L'intensité carbone ne fait pas partie des contraintes de base de la Sicav. En revanche, le gérant ne pourra investir dans les émetteurs pour lesquels le pourcentage de CO2 sera supérieur à 10% du chiffre d'affaire. L'évolution de l'intensité carbone au cours du temps sera également pris en compte par le gérant qui s'efforcera de privilégier les sociétés faisant le plus d'efforts en termes de décarbonation.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer de l'exclusion systématique des émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	3.38%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	2.98%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	2.92%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2.84%	France
KERING	Consommation Discrétionnaire	2.61%	France
ING GROEP NV	Finance	2.28%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	2.20%	France
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	2.03%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	2.01%	Irlande
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consommation Discrétionnaire	2.00%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	1.98%	Royaume-Uni
HEINEKEN NV	Biens de Consommation de Base	1.95%	Pays-Bas
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'Information	1.93%	Suisse
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance	1.92%	Espagne
MERCK KGAA	Santé	1.84%	Allemagne

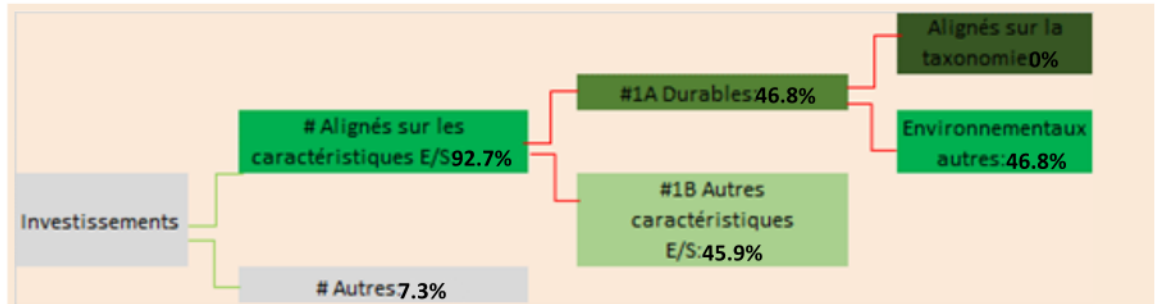


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 20% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 46.8%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	19.45%
Industrie	16.75%
Consommation Discrétionnaire	9.86%
Services de Télécommunication	7.78%
Technologies de l'Information	7.59%
Biens de Consommation de Base	7.5%
Gouvernement	7.46%
Services aux Collectivités	6.51%
Énergie	5.26%
Matériaux	4.85%
Santé	4.66%
Autres	1.73%
Immobilier	0.6%
Total	100%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

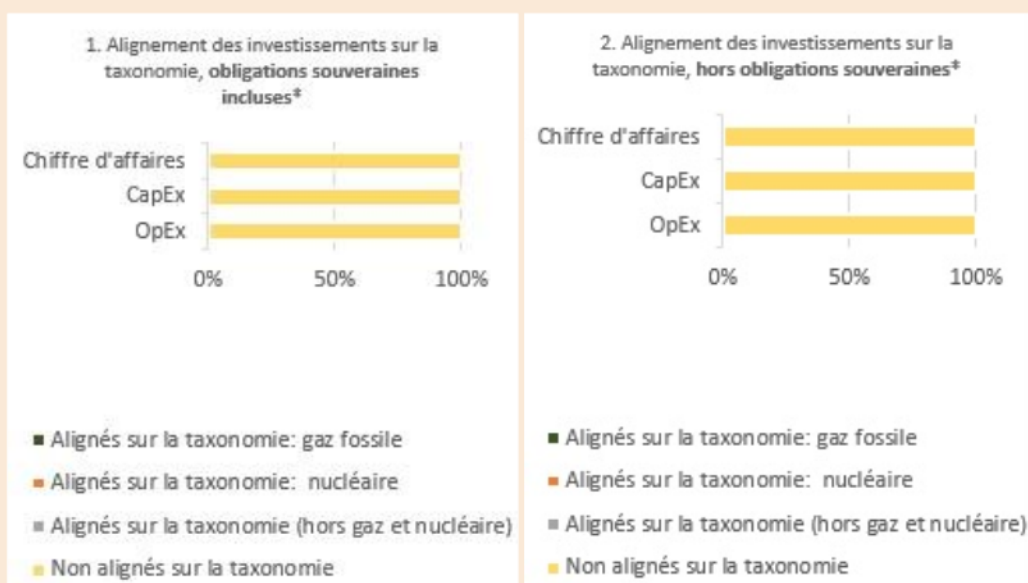
### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui:   Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire  
 Non:

*1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 46.8%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le compartiment ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisis pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » et leurs qualités financières. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15%. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

le compartiment est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

*Non applicable.*

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

*Non applicable.*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.